

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 À 09 H 30
(Convocation du 18 septembre 2020)

Aujourd'hui vendredi vingt-cinq septembre deux mil vingt à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyril JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 40

M. le Président Alain ANZIANI : Veuillez prendre place s'il vous plaît, que l'on puisse débiter avec un peu de retard cette nouvelle séance.

Je voudrais d'abord débiter la séance par une obligation qui m'incombe et qui correspond à la loi du 26 janvier 1984 sur le statut de la Fonction publique territoriale. L'article 53 de la loi précise qu'il faut informer le Conseil s'il y a un changement de Directeur général des services. Donc, je vous informe, pour reprendre le terme de la loi, que notre Directeur général des services, Éric ARDOUIN qui est derrière moi, nous quittera au plus tard le 30 janvier prochain. Les délais évidemment de la loi seront respectés. Éric ARDOUIN nous quittera et Michel VAYSSIÉ qui est actuellement Directeur général délégué lui succédera. Voilà Michel également est derrière moi.

Évidemment, je voudrais aussi dire à Éric ARDOUIN que ce départ n'est en rien lié à sa personne, Éric ARDOUIN, au contraire, a beaucoup de qualités que j'ai pu apprécier pendant des années, mais cela correspond, ainsi vont les choses, à de nouvelles orientations que cette assemblée a arrêtées. Il m'a semblé que dans ce cas-là, évidemment, le plus éminent des responsables administratifs devait également pouvoir évoluer. En tout cas je voudrais dire à Éric ARDOUIN toute mon estime, et puis lui souhaiter aussi une très bonne réussite et une très bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Merci Monsieur ARDOUIN.

Applaudissements dans la salle

Le deuxième point, c'est l'adoption des Procès-verbaux (PV) des séances de nos deux derniers Conseils du 17 juillet et du 24 juillet. Avant de mettre au vote ces PV, il convient de rectifier une erreur matérielle. Il faut que cette rectification soit intégrée dans le PV de la séance. Le 17 juillet, 34 élus avaient quitté la séance avant l'examen de l'ordre du jour, et le nom de ces 34 élus avait été mentionné dans la délibération, mais il y avait une erreur de noms. On avait mis Monsieur BAGATE à la place de Monsieur Stéphane MARI. Donc, il convient de lire que parmi les élus ayant quitté la séance, il s'agit de Monsieur Stéphane MARI et non pas de Monsieur Christian BAGATE.

Vous me permettrez juste, avant d'attaquer l'ordre du jour, de vous dire un mot sur l'actualité évidemment dominée par la crise sanitaire. Nous avons de nouveau reçu hier, dans le cadre d'une cellule sanitaire - une cellule avait été déjà mise en place avant l'été par mon prédécesseur - et dans ce cadre-là, nous avons reçu hier Madame la Préfète accompagnée de la Directrice adjointe de l'ARS (Agence régionale de santé) avec la présence de Monsieur COUX qui était en visioconférence.

Je voudrais intervenir sur deux points. D'abord sur le volet sanitaire. Là, je ne serai pas très long. Le volet sanitaire comporte de nouvelles mesures, en fait pas énormément pour la Gironde. Trois mesures nouvelles pour la Gironde. Vous le savez, mais je rappelle quand même, que toutes les salles des sports et des gymnases devront être fermées sauf si à l'intérieur, il y a une activité exclusive scolaire regroupant à la fois les écoles, les collèges et les lycées. Donc, pour les activités scolaires, elles pourront rester ouvertes, sinon il y aura une fermeture.

Pour les piscines, je dois dire que je ne sais plus grand-chose. Hier, on nous a dit avec précision et avec réflexion d'ailleurs que les piscines resteraient ouvertes. Mais hier soir, juste avant d'écouter Pierre HURMIC, j'ai entendu le Premier Ministre dire que les piscines étaient fermées. Mais là aussi, j'ai eu l'impression d'un flottement à un moment donné. Madame la Préfète va faire un nouveau point dans la journée, et nous saurons si les piscines sont ou ne sont pas fermées.

La deuxième nouveauté, c'est l'interdiction de toutes les activités festives et associatives dans les salles municipales ou associatives. C'est très précis. Par exemple, une association ne pourra pas tenir une assemblée générale ou un Conseil d'administration dans une salle ouverte au public. Si elle veut le faire évidemment dans un local privé, dans un appartement dans la mesure où l'on respecte également les différents gestes barrières, c'est possible, mais elle ne pourra pas le faire dans un lieu public.

Ensuite, la fermeture des bars à 22 heures. Je rappelle que la Gironde n'est pas concernée par la fermeture des restaurants à 22 heures, uniquement les bars. Quand vous avez un restaurant avec un bar, le restaurant devra fermer également le bar. Tout cela inquiète beaucoup nos habitants, nos usagers, mais on sait aussi qu'il y a une nécessité de mener ce combat pour une raison très simple, c'est que l'épidémie recommence à frapper lourdement les populations les plus fragiles. De nouveau aujourd'hui, les personnes de plus de 60 ans, mais globalement toutes les personnes fragiles sont de nouveau la principale cible du virus ou de ses conséquences. On voit les lits commencer à se remplir de nouveau dans les hôpitaux. Le but, c'est d'anticiper. Aujourd'hui, il y a des lits encore dans les hôpitaux. En octobre ou en novembre, est-ce qu'il y en aura encore ? L'idée, c'est quand même d'anticiper pour que l'on puisse garder nos capacités sanitaires.

Je voulais vous préciser tout cela, on pourra y revenir, mais surtout je voulais vous parler de ce que nous allons faire. On a une responsabilité évidemment dans les conséquences économiques du Covid. Je voudrais saluer les initiatives qui avaient été prises avant l'été, sous l'ancienne mandature, qui avaient consisté à mettre en place un fonds d'aide aux entreprises de 15 millions d'euros, plus 500 000 € pour les associations, mais je suis aussi obligé de constater que ce fonds n'a pas été consommé. Il nous reste encore 6,8 millions d'euros de disponibles. Je crois que s'il ne l'a pas été, mais là, encore une fois, mon propos ne consiste pas à me décharger ou à accuser, tout cela serait stupide, mais à constater que peut-être ce fonds ne correspond pas aux besoins des entreprises. On ne va pas me faire croire que les entreprises n'ont pas besoin aujourd'hui d'être aidées. Donc, si le fonds n'est pas totalement réalisé, c'est sans doute parce que beaucoup d'entreprises ou de commerces disent : « Tout cela est bien compliqué pour à la fin ne pas avoir des sommes qui nous permettent de changer notre vie ou d'assurer notre pérennité. »

Je pense qu'il faut que l'on change de logique. Je vous proposerai, au prochain Conseil de la Métropole, en compagnie de Stéphane DELPEYRAT - on est en train aujourd'hui d'étudier tout cela avec les services - un autre mécanisme qui soit du sur-mesure. L'idée sera, avec la Chambre de commerce et d'industrie - et j'ai l'accord, évidemment, de son Président - que l'on ausculte les entreprises, que nous les diagnostiquons, et que l'on regarde leurs besoins. Une entreprise va nous dire par exemple « J'ai besoin davantage de fonds propres. » Une autre va nous dire : « J'ai besoin de prêt. » On verra après s'il faut donner une subvention, à quelle hauteur ; s'il faut accorder un prêt, sous quelles conditions, comment on le rembourse ? Ou bien parfois, il sera simplement nécessaire d'accorder de l'ingénierie pour aider l'entreprise à passer le cap.

L'idée, c'est aussi cela. C'est-à-dire de ne pas regarder uniquement ce qui arrive là devant nous, mais regarder plus loin, et de profiter de cette crise pour adapter nos entreprises. Qu'elles puissent faire un saut, de transformer aujourd'hui le risque de chute en une opportunité de saut et de permettre à une entreprise d'aller plus loin et de s'adapter.

Ce qui m'a beaucoup frappé, Pierre, c'est qu'à Bordeaux 30 % des commerces étaient menacés de fermeture. Et j'ai un autre chiffre : 38 % des commerces de Bordeaux, mais ce doit être partout pareil, ne sont pas équipés en matériels Internet, plus exactement ils ne disposent pas d'un site. Aujourd'hui, si vous n'avez pas de site, le client ne va peut-être pas venir chez vous parce qu'il ne va pas se déplacer pour rien. Donc, c'est un handicap. L'idée, c'est d'aider aussi à la modernisation des entreprises et du commerce, et d'être tout à fait positif.

Il y aura évidemment d'autres mesures de soutien, notamment en matière de commande publique. Il faut que l'on travaille pour voir comment on peut renforcer la commande publique. C'est très important. Et puis, il est nécessaire aussi de travailler pour anticiper un sinistre majeur-là qui peut nous arriver, en tout cas qui est en train de s'esquisser concernant les activités culturelles. Les équipements culturels sont aujourd'hui en grand péril. Les équipements sportifs également, mais il faut que l'on regarde précisément comment on peut soutenir les uns et les autres.

Pour notre propre maison, s'agissant des transports, quand on s'est vu à la Conférence des Maires je crois, on a parlé de mesures dans les transports. Aujourd'hui, on réfléchit. Ce n'est pas simple d'augmenter les transports sur la Métropole, mais on a dégagé une rame supplémentaire pour la ligne A depuis avant-hier. On va voir également pour ajouter une autre rame, et aussi pour renforcer les bus. Ce qui est plus facile, ce sont toutes les mesures de désinfection qui vont être nettement élargies à l'intérieur même des véhicules. On va mettre aussi des distributeurs de gel hydroalcoolique dans les véhicules. On a passé la commande, mais encore faut-il que le matériel soit livré, il ne sera pas livré avant la fin du mois d'octobre.

Et puis, on a eu cette idée aussi de faire des équipes ambulantes. Des gens très mobiles qui aillent un peu partout sur le réseau des transports à la fois pour administrer du gel si c'est nécessaire, mais en même temps aussi pour donner des conseils et puis pour appeler évidemment les gestes barrières.

Et puis je crois qu'il y a une mesure qui était déjà dans les tuyaux, qui est de favoriser l'utilisation des VCub par les jeunes. Évidemment, il y a toujours une barrière financière. Aujourd'hui, la location d'un VCub, c'est 22 euros par an, et là, on est en train d'étudier la possibilité de la baisser de plus de deux tiers et donc de la fixer à 7 euros. Évidemment, si on passe de 22 euros à 7 euros, j'espère que les plus jeunes d'entre nous pourront plus facilement accéder à ces VCub. Et puis évidemment, on encourage également au télétravail.

Un autre point également, un dernier sur cette question-là, on recrée un groupement de commandes. Donc, toutes les communes qui souhaitent des masques, qu'elles nous le disent et on pourra évidemment passer des groupements de commandes. Je précise que les masques resteront à la charge des communes. On fera l'ingénierie, on vous facilitera la vie pour avoir davantage de masques. Là, il faut également d'ici à la fin du mois de septembre, je sais bien que c'est contraint, mais que vous puissiez nous faire part de vos souhaits.

Voilà sur le Covid à la fois l'aspect sanitaire, l'aspect sécurité dans les transports, et l'aspect aide aux entreprises, mais j'imagine que beaucoup d'entre vous vont vouloir s'exprimer.
Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste réagir à votre propos sur la dimension économique. J'avais noté, lors de votre conférence de rentrée que vous n'aviez pas du tout abordé ce volet-là et, compte tenu du contexte économique et social de notre territoire et de notre pays, cela me semblait incontournable.

Vous dire que je trouve que c'est une bonne nouvelle que la Métropole s'en empare, que l'on réfléchisse à de nouveaux dispositifs d'aide, qui doivent s'adapter au contexte, mais aussi attirer votre attention sur le fait qu'une dimension essentielle me semble devoir aussi être ouverte dans cette enceinte, c'est comment la Métropole s'inscrit dans le cadre du plan de relance qui a été bâti, lancé par le Gouvernement ? J'insiste parce que ce sont 100 milliards d'euros. 100 milliards d'euros, c'est un effort qui n'a jamais été consenti depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qui est autant de relais de croissance, d'innovation pour nos entreprises sur notre territoire.

Ce que je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, c'est comment notre territoire va susciter, porter des projets pour pouvoir bénéficier, créer de nouveaux emplois aujourd'hui et demain et ne pas uniquement se contenter des mesures d'aide à court terme ou des leviers de la commande publique qui sont des leviers importants et qui prennent le train de ce plan de relance qui ne repassera pas deux fois. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur ce point, il y a deux difficultés qu'il faut que l'on arrive à surmonter ensemble. La première difficulté, c'est que tout devient illisible quand tout est trop complexe. Aujourd'hui, il y a 36 systèmes d'aides. La Région fait le sien. L'État fait le sien et c'est très, très bien. Nous, nous faisons le nôtre, mais je vous assure que pour le gars dans son entreprise qui a le nez sur le guidon, il dit : « Moi, je n'ai pas le temps d'analyser tout cela. » Il faut que nous l'aidions là-dessus à y voir clair.

Le deuxième point, c'est que j'aimerais bien quand même que, dans le cadre du fonds d'urgence décidé par le Gouvernement, on sache où on va. On nous dit de présenter des projets. Il faut que l'on parle sans doute avec Madame la Préfète, mais le mieux aurait été de décentraliser aussi. Le mieux aurait été de dire : « Sur ce fonds, il y a tant de millions qui vont être accordés aux différentes collectivités locales qui géreront sans être constamment sous une sorte de surveillance ou d'*a priori* des services de l'État ». Je crois aussi que ce serait une belle occasion pour l'État de faire preuve d'audace de décentralisation dans le cadre de ce plan. Plus on sera proche du terrain, et plus on réussira.

M. Pierre HURMIC : Je voudrais aussi compléter votre réponse, Monsieur le Président et dire à Thomas CAZENAVE que souvent le problème avec les primes et les subventions, c'est un problème de lisibilité. C'est-à-dire qu'elles sont facilement lisibles pour les chasseurs aux subventions professionnelles, mais elles ne sont pas toujours lisibles pour les petites entreprises. C'est la raison pour laquelle à Bordeaux, nous avons créé la semaine dernière avec notre Adjoint à l'Économie sociale et solidaire, Stéphane PFEIFFER, une cellule d'aide aux entreprises de moins de 10 salariés, c'est-à-dire une cellule d'aide spécifique. On a mis autour de la table la Chambre de commerce, la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), le MEDEF (Mouvement des entreprises de France), Pôle emploi, la Caisse sociale de développement local, la Maison de l'emploi. Nous y associerons également le Conseil régional qui a souhaité faire partie de cette cellule d'aide pour précisément aller à la rencontre des entreprises, aller chez elles, pas leur dire : « Venez-vous adresser à tel ou tel guichet. » Non « Nous allons vous démarcher pour vous expliquer », « Voilà les subventions auxquelles vous avez droit ». M. le Président Alain ANZIANI disait à juste titre : « Beaucoup d'entreprises girondines ou bordelaises n'ont toujours pas de site internet », eh

bien leur dire : « Écoutez, nous sommes disposés à vous aider à monter un site internet », c'est-à-dire une aide très pratique qui sera apportée à un certain nombre d'entreprises. Elles sont très demanderesse de ce type d'aides autant que de subventions.

Voilà je voulais compléter votre information, Thomas CAZENAVE, et vous dire que la Région fait des choses, la Métropole en fait, la ville de Bordeaux aussi, et je tiens à dire aux autres Maires de cette assemblée que l'on est à leur entière disposition pour discuter avec eux du fonctionnement de cette cellule d'aide aux entreprises que l'on a montée, j'ai envie de dire avec, pas l'enthousiasme, mais avec l'accord de tous les partenaires qui nous ont dit : « C'était un chaînon manquant d'aide aux entreprises, si on veut que le plan de relance réussisse et que nos entreprises soient parfaitement soutenues par l'ensemble des acteurs ».

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Stéphane.

M. Stéphane DELPEYRAT : Oui, merci Monsieur le Président. C'est un sujet extrêmement important, Monsieur CAZENAVE a raison de poser cette question. Je crois que la réponse du Président, à l'instant, est tout à fait satisfaisante parce qu'il y a plusieurs problèmes. Il y a l'urgence d'aider un certain nombre d'entreprises qui sont aujourd'hui en difficulté. Cela suppose des mesures extrêmement simples et efficaces parce qu'effectivement, jusqu'alors, régnait peut-être une certaine complexité. Notre idée, c'est de simplifier les processus. Qu'un commerçant en difficulté via la chambre consulaire compétente puisse transmettre très vite un dossier sans une procédure très lourde.

Ensuite, il y a le plan de relance qui lui-même comporte plusieurs aspects finalement. Il y a un côté projet pour les collectivités territoriales, la transition énergétique, la transition écologique et là, il appartient aux villes de préparer leurs dossiers. Je pense à la rénovation énergétique des bâtiments par exemple. À la Métropole aussi, il peut y avoir une réflexion pour accompagner les villes si elles le souhaitent. Sur ce point, il y a le volet transport et mobilité qui est important. Il y a des annonces qui ont été faites à la fois sur le volet ferroviaire, mais aussi sur les trams.

Ensuite, il y a l'aide aux entreprises proprement dite. Pour l'instant, nous sommes en attente de dispositifs précis. Des annonces ont été faites, mais encore faut-il savoir comment les choses vont être instruites et selon quels critères ? Et là, nous avons pris l'attache de la Région qui sera en première ligne, notamment sur l'aide aux filières pour nous inscrire non pas dans la politique régionale, mais pour voir comment nous nous coordonnons efficacement avec la Région pour ne pas multiplier des dispositifs qui, à la fin, seraient illisibles et surtout inefficaces si les uns allaient dans une direction et les autres dans une autre. Et je crois que le Président l'a rappelé à juste titre dans son introduction, il faut qu'en la matière aussi nous gagnions en lisibilité pour les entreprises et que chaque collectivité ne crée pas son système dans le souci d'exister, mais que nous soyons pertinents dans la réponse apportée aux entreprises. La Région travaille avec les filières aéronautiques, agriculture, tourisme, etc... Mi-octobre, son dispositif sera voté lors d'une plénière. Nous travaillons d'ores et déjà avec les services de la Région pour nous inscrire pleinement dans ce plan de relance à ses côtés.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Oui, très rapidement pour compléter cette question-là. Je voudrais aussi attirer l'attention de chacun d'entre nous sur le fait que les entreprises ont besoin aujourd'hui d'un soutien, d'un coup de main quels que soient les dispositifs que nous

pourrons mettre en place, mais elles ont surtout besoin de remplir leurs cahiers de commandes. Elles ont aussi surtout besoin, à travers notre capacité à faire, d'avoir accès à la commande publique qui soit le plus simplifié possible. Il y a aussi la continuation du travail notamment avec les Chambres consulaires pour favoriser l'accès des petites entreprises à nos commandes publiques parce que nous savons bien que parfois c'est extrêmement complexe. Souvent les chefs d'entreprises renoncent à répondre aux marchés qui sont ceux des collectivités locales.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, juste un point, je ne serai pas long du tout, c'était à propos des transports. Dans le cadre du plan de relance et de la crise que l'on vit actuellement, on a pu constater qu'il y a eu de la part de l'État des aides au secteur automobile, au secteur aéronautique, et aussi au secteur du transport : la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer français) notamment, les transports parisiens puisque Valérie PÉCRESSE a engagé un bras-de-fer. La question qui se pose aujourd'hui pour nous, les réseaux urbains de provinces, est : « Qui va prendre en charge le déficit actuel ? » On peut estimer aujourd'hui entre 30 et 40 millions le coût de la crise sanitaire pour les transports et de la baisse des recettes que ce soit des usagers et des entreprises, via le versement transport, qui va le prendre en charge ?

Il serait normal que l'État joue son rôle assurantiel pas uniquement auprès de la SNCF et de la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) et des transports parisiens, mais également auprès des transports de Bordeaux, de Marseille et autres. Je souhaiterais qu'il y ait une démarche qui soit faite en ce sens. Ce n'est pas forcément à la collectivité de tout prendre en charge puisque nous ne sommes pas responsables. Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures dans la prise en charge et l'aide des transports publics. Des aides pour les transports parisiens ou la SNCF et rien pour les autres réseaux de transport. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je voulais aborder deux sujets qui me semblent essentiels puisque vous avez parlé d'audace, Monsieur le Président, je ne peux que rebondir et vous saluer sur la logique de se dire qu'il faut donner du pouvoir aux régions, aux départements, aux métropoles. Dans ce cadre, moi qui suis un militant aujourd'hui du revenu de base, c'est-à-dire de la reprise en main de la création monétaire, il me semble intéressant que ce sujet-là soit pris en compte de plus en plus par tous nos systèmes démocratiques, le plus transversalement possible pour éviter de travailler sur ce que l'on appelle « une politique sparadrap ». Je pense qu'il faut essayer de redonner de la dignité à tout le monde, aujourd'hui dans cette période de souffrance, d'isolement, de ce que l'on pourrait appeler la « précarisation accélérée », l'augmentation des inégalités. Aujourd'hui, il y a énormément de souffrance en France et forcément ici autour de la Métropole et dans la Métropole. Il me semble intéressant de travailler cela sur les politiques publiques, ce qui veut dire qu'il faut transformer cette audace en courage.

Deuxième point aussi sur lequel je voulais rebondir par rapport à l'actualité qui assez manipulatrice. En ce moment, je vous invite à regarder au niveau des sources, les données sur la crise du Covid. Dans ce sens, il me semble intéressant de regarder les études qui confirment qu'aujourd'hui, la transmission ne se transmet pas par exemple par rapport aux enfants. Madame DELEPINE par exemple le souligne, suite à des études encore plus

poussées bien sûr. Tout cela est sourcé. Si nous pouvions, nous, faire partie de cette intelligence collective, il me semble que les décisions seraient bien meilleures. C'est pour cela que j'accentue le fait que tout élu doit être surtout bien informé, de façon très libre, et pas manipulé par ce que je pourrais appeler « la politique en ce moment de la macronie », c'est-à-dire tout ce qui est, aujourd'hui, une politique de la peur. Il me semble qu'il faudrait travailler sur comment aujourd'hui une région comme Marseille est mise sous cloche, comment un département comme la Gironde est aussi très proche d'un taux qui fait peur à tout le monde, le fameux taux d'incidence. Nous sommes à 140. On voit que les chiffres et les faits sont têtus. Il y a aujourd'hui une mutation de ce virus, et pour cela, il me semble que, justement, on doit sortir de cette peur, de cette psychose. Cela veut dire que les services de l'État doivent aussi écouter tout ce qui est étude indépendante libre. Pour cela, il me semble qu'ici, nous devons aussi être solidaires des autres régions qui se défendent.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Essayons quand même d'être concis parce que sinon on ne tiendra jamais les délais. **Stéphane PFEIFFER**, tu as levé la main tout à l'heure ?

M. Stéphane PFEIFFER : Merci. Revenir sur deux petits points très rapidement. Un point de vigilance sur la question du renouvellement du fonds d'urgence. De la première version, un certain nombre d'entreprises en étaient exclues. Par exemple certains acteurs de l'économie sociale et solidaire, en particulier les entrepreneurs associés dans les coopératives d'activités et d'emplois qui n'ont pas eu accès aux aides et qui se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté. Un point de vigilance sur l'accès à cette aide d'urgence. Et je rejoins l'intervention sur la commande publique. On est en train de travailler avec la Direction de la commande publique que ce soit pour Bordeaux, ou pour la Métropole, à accélérer l'accès des TPE (Très petites entreprises) à la commande publique, que ce soit par la planification des achats à l'année, que ce soit par un meilleur sourçage des entreprises du territoire. On est en train aussi de revoir le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) pour l'année prochaine et il sera aussi parmi les axes principaux d'intervention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Olivier ESCOTS**.

M. Olivier ESCOTS : Oui, j'ai bien entendu, suite à la première intervention de **Thomas CAZENAVE**, que ce débat se situe autour du plan d'aide aux entreprises, du plan de relance et comment on peut le mobiliser à notre échelle territoriale pour les entreprises. Évidemment, il faut se battre au quotidien pour sauver les emplois notamment dans les (Très petites entreprises)TPE-PME (Petites et moyennes entreprises) là où il y a 1, 2, 3 emplois à sauver. Mais puisque **Thomas CAZENAVE** évoque le plan de relance, celui que l'on attend aussi c'est le plan de relance pour nos services publics, c'est le plan de relance pour nos hôpitaux, c'est le plan de relance pour nos soignants. On voit bien aujourd'hui que les mesures restrictives sont surtout destinées à essayer de soulager les hôpitaux parce qu'une nouvelle vague pourrait arriver. Donc, on attend aussi ce plan de relance pour nos services publics, pour nos hôpitaux.

On a bien vu comment cela s'est passé, ils étaient en première ligne au mois de mars et pendant tout le confinement. On ne voit rien venir de ce côté-là, et puisqu'il s'agit aussi de parler d'un plan de relance, on pourrait l'attendre aussi pour nos collectivités qui sont aussi en première ligne et doivent appliquer au quotidien sur le terrain ce que l'État leur demande de faire. L'État choisit, décide, mais c'est au quotidien, nos collectivités qui sont sur le terrain pour répondre aux besoins et aux nécessités des usagers. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite encore la parole ?
Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Cela va être très, très rapide. Je ne peux pas laisser passer, dans cette enceinte, l'intervention de notre collègue, **Monsieur MORISSET** qui explique qu'il y aurait une politique répressive sur le plan sanitaire à Marseille alors que l'on vit une grave crise sanitaire qui met en jeu la vie humaine. Et laisser dire dans cette enceinte, sans que personne ne le contredise, ses propos irresponsables, dangereux, je trouve cela, je vous le dis, tout à fait déplorable. Il me semble, au contraire, que notre rôle est d'arriver à créer du consensus, et du soutien vis-à-vis de nos concitoyens.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Oui, bonjour. Je pense que je vais aller dans le sens de ce que disait **ESCOTS**, il y a quelques secondes. Ce que l'on trouve, nous, du côté de Bordeaux en lutte et certainement d'autres, complètement aberrant, c'est que l'on est face à une épidémie, face à des problèmes de santé ou des problèmes sanitaires et que les réponses ou les plans anti-Covid, comme celui qui a été formulé par **la Préfète**, la semaine dernière - accompagnée de tous les responsables politiques et de santé de la Région - à part culpabiliser la population, à part intimider, à part une liste d'interdictions, de limitations et d'obligations, et à part aussi des menaces de contrôles policiers et de verbalisations, on ne voit rien sur les questions de développement du système de santé, sur des réponses sanitaires alors que l'on sait très bien que si jamais l'épidémie rebondit, ce sera catastrophique. Cela a été dit par **Monsieur MORISSET**, tout à l'heure, que la précarité et la pauvreté augmentent. On voit bien une situation sociale qui est terrible. Et là, il n'y a pas de réponse. Et cela, c'est complètement aberrant. Soit c'est une cécité complète sur la situation actuelle, soit c'est une preuve d'incompétence. C'est ce que nous, on a envie de dénoncer. La première chose à faire, c'est quand même de renforcer le système hospitalier, c'est embaucher. Cela ne dépend pas que des collectivités territoriales, cela pose un problème de politique générale, et donc de réponse à ce niveau-là. Les réponses locales, cela peut être aussi de développer des dispensaires de santé dans les quartiers qui pourraient permettre de faire des tests, dépister la population parce que l'on voit que les laboratoires sont débordés. Cela pourrait aussi jouer un rôle de soutien psychologique si jamais la situation s'aggrave, et il y aurait besoin de cela. On sait qu'il y a des tas de gens qui vont se retrouver confrontés à la solitude, à l'isolement, qui vont se retrouver confrontés à des problèmes d'alimentation, des problèmes de logement. Tout cela, c'est la réalité de plein de gens, aujourd'hui, et c'est quotidien. Ce qui est terrible, c'est qu'il n'y a pas de réponse là-dessus. On ne voit pas de plan d'urgence, on ne voit pas de réponse ou en tout cas le souci de répondre à ces questions-là.

Et là, juste une petite parenthèse parce que c'est arrivé ce matin : un squat qui a été monté il y a trois jours, vendredi dernier, a été expulsé de manière assez brutale, encore une fois, ce matin alors que ce sont des familles qui cherchent à se loger et à se protéger. Elles sont aidées évidemment par tout un milieu associatif et qu'est-ce que l'on voit ? Une réponse policière, une réponse préfectorale qui dit : « Dehors ! » Peut-être que certaines des familles vont être logées deux, trois nuits à l'hôtel, mais après, où seront-elles ? Ce sont de ces problèmes-là qu'il faut que l'on arrive à discuter vraiment, sinon on peut toujours parler des heures sur ces questions-là. Il y a une urgence sociale, et aujourd'hui, on ne voit pas l'État et les collectivités territoriales disposés à y répondre et à y mettre des moyens.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste une observation quand même. La première chose à faire est quand même de faire reculer l'épidémie. Quand vous avez une maladie agressive qui peut vous envoyer en réanimation, la première chose à faire, c'est d'éviter que les centres de réanimation soient saturés.

Après, qu'il y ait une urgence sociale, je suis d'accord, mais cela vient après dans une seconde phase où il faut revoir l'ensemble de notre système de santé. C'est tout à fait exact.

Et quant aux squats, c'est une vraie question. C'est une question difficile. On va s'y attaquer ici. Je l'ai dit à plusieurs reprises. On est nombreux à vouloir traiter cela, mais c'est une question très complexe. On ne peut pas dire : « Il suffit, il n'y a qu'à. » Mais on va essayer de trouver des solutions. En tout cas, la première des urgences est l'urgence sanitaire si on veut qu'un certain nombre de personnes restent en vie. Merci.

Pas d'autres prises de parole ? Non, je n'en vois pas.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Le secrétaire de la séance est Clément ROSSIGNOL. Le secrétaire-adjoint de la séance est Stéphane DELPEYRAT. Clément.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais énumérer les 97 délibérations regroupées.

À noter que vous avez sur vos bureaux les désignations des délibérations n°4, 5, 52, 67, 87 et 104. Ces délibérations portent sur des désignations. Vous avez les noms des personnes proposées qui figurent sur le document.

Je tiens à dire qu'il y a une erreur page 6 de la délibération n°4. S'agissant de l'Office du tourisme, il faut remplacer Madame BLOCH par Monsieur CUGY pour l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, étant donné que Madame BLOCH est la Présidente. Donc, elle est déjà nommée. C'était la délibération n°4 et c'est page 6, document que vous avez sur votre bureau. J'espère que j'ai été clair.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président Alain ANZIANI : affaires n°3 à 5 et 7, étant donné que pour la n°4, je viens d'en parler, il y a des désignations,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°8 à 19,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°20 et 22 à 23,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°25 à 26 et 30 à 34,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°35 à 53 et 55 à 58,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaires n°59 à 61 et 64 à 66,
- ✓ Délégation de Monsieur Bernard-Louis BLANC : affaire n°67,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°68 à 76,
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : affaires n°78 à 80,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires n°84, 86 à 90, 92, 94 à 98.
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaires n°100 et 101,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaire n°104,

- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaires n°105 et 107,
- ✓ Délégation de Madame Céline PAPIN : affaire n°108,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires n°109 à 114,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires n°115 à 118,
- ✓ Délégation de Madame Delphine JAMET : affaire n°119.

Voilà Monsieur le Président.

Apparemment il faut rajouter une délibération qui va être regroupée.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? La 22 est retirée.

M. Thomas CAZENAVE : Il y avait une erreur sur la 77, on avait demandé à la dégroupier. En fait, on souhaite la grouper.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : La 77 est regroupée. Et on me dit que la 29 également est regroupée.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Les trois élus du Groupe communiste voteront contre la délibération 19, les Bassins à flot, ainsi que contre la quinzaine de délibérations concernant les VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement), c'est les 37 à 41, 43 à 50 ainsi que les 55 et 58.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres déclarations sur les votes ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Donc là, il faut faire la liste des délibérations pour lesquelles on ne vote pas pour, c'est cela ? Dans toutes celles qui sont groupées. C'est cela ? Je comprends bien ?

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut nous donner la liste des délibérations que vous n'allez pas voter.

M. Philippe POUTOU : Voilà. Donc, je liste seulement celles où il n'y a pas le pour, hein ? 3, 4, 5, 7, c'est abstention. Il y a quelqu'un qui note, c'est ça ?

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, oui.

M. Philippe POUTOU : Ok. Donc je peux aller relativement vite. La 8, c'est contre. La 9, c'est abstention. Les 10, 11, 12, 13, 14, 15, c'est contre. La 16, c'est pour. Ah non, je ne le dis pas, finalement. 17 pour. 18 : abstention, et la 19, c'est contre. Pour la 20. 25 et 26 : abstention. 29, 31, 32, 33 : contre. 35, abstention. Contre : 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49,

50, 51. Abstention pour la 52. Pour la 53. Contre 55, 56, 57, 58. Vous voyez, il y a beaucoup de « Contre », mais ce n'est pas une surprise. 59 et 60, c'est pour. 61, abstention. 64, pour. 65, abstention. 66, pour. 67, abstention. 68, 69 et 70, abstention. Les 3 suivantes, c'est pour. Et les trois suivantes aussi, c'est pour. 78, pour. 79 et 80, c'est abstention. 84, c'est contre. 87, c'est abstention. 88 et 89, c'est contre. 95, 96, 97 et 98 : contre. 100, c'est pour. 101 : contre. 104, abstention. 105 et 107, c'est abstention. 108, abstention. 109, abstention. Je crois que là, c'est une série d'abstentions : 110, 111, 112, 113, 114, c'est abstention. On a du pour : 115, 116, 117, 118 c'est pour. Et la 119, c'est abstention. Il me semble qu'il y a la 77 qui s'est rajoutée, c'est cela ? La 77, c'est abstention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres votes ? Oui. Deux mains se sont levées.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, j'ai un pouvoir pour Monsieur Thierry MILLET sur la délibération n° 44, il votera contre.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est bien noté. Et juste devant quelqu'un a levé la main.

M. Gwénaél LAMARQUE : Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne prendrai pas part au vote sur la délibération 108, pour raisons professionnelles.

M. le Président Alain ANZIANI : Je rappelle d'ailleurs cette règle à cette occasion. Si vous êtes intéressé d'une façon ou d'une autre dans une délibération, vous ne devez pas prendre part au vote. C'est très important. Cela peut avoir des conséquences pénales pour vous, si vous votez ce à quoi vous pouvez être intéressé. Mais nos services aussi regardent avec beaucoup de précision pour vous éviter ensuite quelques désagréments.

Finalement, Clément, tout cela est soumis au vote. Donc, tout le monde a bien noté ? Et on peut sans doute avancer.

Il y a une demande. Je vous en prie.

Mme Anne FAHMY : Pardonnez-moi, merci Monsieur le Président. Juste pour vous préciser les votes pour le groupe Renouveau Bordeaux sur ces délibérations groupées. Pour vous signaler que nous votons pour à l'exception des numéros suivants sur lesquels nous nous abstenons. Nous nous abstenons donc sur les délibérations n°4, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 26, 35, 59, 67, 68, 76, 81, 82, 87, 102, 104. Sur les autres, nous votons pour. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Les délibérations sont adoptées. On peut poursuivre. Attendez, il y a encore une intervention. Il faut vous manifester avec vigueur, s'il vous plait.

Mme Isabelle RAMI : Bonjour, pour la délibération n° 80, je ne vais pas prendre pas part au vote pour raisons professionnelles.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. C'est bon cette fois-ci ?

M. Radouane-Cyrille JABER : Bonjour. Pour les délibérations n°28 et n°62, pour des raisons professionnelles, je ne vais pas prendre part au vote.

M. ANZIANI

(n°3) Commission d'appel d'offres - Condition de dépôt des listes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. ANZIANI

(n°4) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Désignation des représentants

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

M. ANZIANI

(n°5) Renouvellement et désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur POUTOU

M. ANZIANI

(n°7) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

Mme BOST

(n°8) LORMONT - Secteur la Ramade sud - Instauration d'un périmètre de Projet urbain partenarial (PUP Alur) - décision - autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°9) BORDEAUX - ZAC Bastide Niel - convention de mise à disposition gracieuse d'un terrain par la SAS (Société par actions simplifiée) Bastide Niel dédié à la direction des archives métropolitaines - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°10) Villenave-d'Ornon - Secteur Chambéry - Instauration d'un Périmètre de prise en considération (PPC) - Décision - Approbation

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°11) Talence Médoquine - Cession à Axanis d'une unité foncière métropolitaine d'environ 1 431 m2 située entre la rue Avison et l'avenue de la Mission Haut Brion - Décision-Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°12) LE TAILLAN MEDOC - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 20, Chemin de Cassenore - Parcelle cadastrée AB 517 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°13) LE TAILLAN MEDOC - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 18, Chemin de Cassenore - Parcelle cadastrée AB 518 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°14) Saint-Aubin de Médoc - Allée de la Pérouse - Cession d'une unité foncière de 3 693 m² - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°15) Bègles - Cession au profit de la SA HLM Vilogia d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AK n° 943 d'une contenance de 917 m² sise 42 bis, rue Ambroise Croizat - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°16) Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2019 - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI**

Mme BOST

(n°17) MERIGNAC - Acquisition auprès de la SCI SOREX d'une emprise bâtie située 11 bis avenue Gustave Eiffel cadastrée AM 638 et AM 622p. Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI**

Mme BOST

(n°18) MERIGNAC - Aménagement de la rue Jean Giono - Acquisition et cession foncières auprès de la commune des parcelles BK 747p, 749p et 750p - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°19) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Ilot C15-C16 - Cession de terrains pour la réalisation de l'opération immobilière - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur
POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°20) Convention avec la Direction générale de l'aviation civile relative aux travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac sur le domaine public aéroportuaire non concédé - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°22) Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la fête du vélo 2020 - Convention - Décision – Autorisation

Affaire retirée

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°23) Prêt de vélo métropolitain - Nouveau contrat ' étudiants ' - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°25) Talence Pépinière - Extension de l'espace d'accueil pour les entrepreneurs - Subvention d'investissement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°26) Régie du marché d'intérêt national - Compte financier, rapport de gestion et rapport d'activités 2019 - présentation

Communication effectuée

M. DELPEYRAT

(n°29) Bordeaux Métropole - Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Partenariat 2019-2021 - Convention de financement 2020 (dispositif d'accompagnement des entreprises) - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°30) Association Sofilm Summercamp - Année 2020 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°31) Bordeaux Fête le vin 2020 - Convention de partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) - Subvention 2020 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°32) Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la réalisation d'une étude sur le développement économique de l'OIM Bordeaux-Aéroparc et de sa filière aéronautique et spatiale - Convention - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°33) Com'une parenthèse - Château Brignon - Avenant n° 1 à la convention de financement 2019 et 2020 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°34) Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Désordres concernant la halle centrale - Garantie décennale - Protocole avec la Régie du MIN - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°35) Participation au réseau des villes européennes pour des finances publiques durables - Cotisation 2020 - Changement de bénéficiaire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°36) Association ' La Mémoire de Bordeaux Métropole ' - Subvention complémentaire pour la mise à disposition d'un agent

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°37) VILLENAVE d'ORNON - SA d'HLM Clairienne - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 32 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Jacques Brel, 84 et 90 avenue des Pyrénées - 2 à 6 allée Jacques Brel - Emprunts des types PLUS, PLAI, PHB 2.0 et BOOSTER d'un montant global de 2 906 771 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°38) VILLENAVE d'ORNON - SA d'HLM Clairienne - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 29 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Capitaines Gilles 2, 28-30 rue du Capitaine Gilles - Emprunts des types PLUS, PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 2 828 001 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°39) VILLENAVE d'ORNON - SA d'HLM Clairienne - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Hestia, 47 à 51 rue Georges Clémenceau - Emprunts des types PLUS, PLAI, BOOSTER et PHB 2.0 d'un montant global de 1 407 640 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°40) BORDEAUX - SA d'HLM Clairienne - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 16 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Cité des Arts, 220 boulevard Albert 1er- Emprunts des types PLUS, PLAI, BOOSTER et PHB 2.0 d'un montant global de 1 661 010 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°41) BORDEAUX - SA d'HLM Clairienne - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 31 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Hypérion, Tour bois, rue Carles Vernet - Emprunts des types PLS, PLUS, PLAI, BOOSTER et PHB 2.0 d'un montant global de 3 397 315 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°42) Versement mobilité - Diverses associations - Autorisation du Président pour demander à l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Aquitaine la mise en place de la taxation au versement mobilité sans redressement ni intérêts de retard - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°43) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, 67, chemin Gaston - Emprunts d'un montant total de 929 939 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°44) MERIGNAC - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 47 logements collectifs locatifs, avenue John Fitzgerald Kennedy - Emprunts d'un montant total de 5 674 731 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°45) EYSINES - SA d'HLM Noalis - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 5 logements individuels destinés à la location-accession, sis, Chemin de Bos - Emprunt d'un montant de 988 737 euros à contracter auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

(

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°46) EYSINES - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 4 logements individuels locatifs sociaux, sis, rue Gabriel Moussa - Emprunts des types PLUS, PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 642 579 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°47) BORDEAUX - SCIC d'HLM Axanis - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 29 logements collectifs destinés à la location-accession, sis, rue Pierre Trébod - Emprunt d'un montant de 4 500 000 euros à contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°48) BORDEAUX - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 60 logements collectifs locatifs, Bassins à Flots, cours Dupré Saint-Maur - Emprunts d'un montant total de 5 908 909 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°49) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 40 logements collectifs locatifs, Petit chemin de Leyran - Emprunts d'un montant total de 3 466 457 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°50) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, rue du Professeur Demons - Emprunts d'un montant total de 798 990 euros, des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°51) SCP d'HLM LE TOIT GIRON DIN - Réaménagement de 8 lignes de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°52) Création et composition de la Commission de contrôle - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°53) Régie du Parc Cimetière Rive Gauche - Demande de remise gracieuse - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°55) PAREMPUYRE - SCIC d'HLM Axanis - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 3 logements individuels destinés à la location-accession, sis, opération Le Clos des Arômes, rue de Bigeau - Emprunt d'un montant de 440 000 euros à contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°56) SA d'HLM Mésolia - Réaménagement de 83 lignes d'emprunts - Le montant global des capitaux restant dus est de 71 217 985,75 auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°57) SCIC d'HLM AXANIS - Prêt haut de bilan bonifié Accession sociale - Accélération du programme d'investissement sur Bordeaux Métropole - Emprunt d'un montant de 700 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°58) EYSINES - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements individuels locatifs, 23-25, rue du Moulin à Vent - Emprunts d'un montant total de 898 056 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°59) Soutien à la Ronde des quartiers de Bordeaux pour l'accompagnement des associations de commerçants des communes - le Bon goût d'Aquitaine - Subvention - Convention- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

M. GARNIER

(n°60) Association formation et éducation permanente - Ecole de la 2ème chance de Bordeaux métropole - Programme d'actions 2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER

(n°61) France active Aquitaine - Avenant n° 1 à la convention du 14 février 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°64) Société civile immobilière (SCI) Usine sociale de Brazza - Soutien de Bordeaux Métropole en investissement immobilier en faveur du projet d'usine sociale de la Société par actions simplifiée (SAS) Actes à Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER

(n°65) Plan d'action en faveur de l'artisanat - Subvention et convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale section Gironde pour l'année 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°66) Subvention de Bordeaux Métropole - Appel à projets de coopération ' 10 ans d'ATIS ' (Association territoires et innovation sociale) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BLANC

(n°67) Désignation de représentants au sein de l'association France Dignes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°68) Logements de fonction - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°69) Ajustements d'effectifs et d'organigrammes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°70) Détermination des ratios d'avancement de grade et d'accès à des échelons spéciaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°71) Direction des archives - Adoption de la licence ouverte de réutilisation des données publiques, dite "licence ETALAB", pour les documents d'archives conservés par la direction des archives - Licence - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°72) Direction des archives - Convention pour le remboursement des dépenses engagées par Bordeaux Métropole pour la conduite d'opérations de restauration d'archives de la ville de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°73) Convention de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de service en gestion d'abonnements aux périodiques tous supports au bénéfice des membres - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°74) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté 2020 - Appel à projets - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°75) Lycée Professionnel Horticole Camille Godard. Convention de transfert au sein du réseau de l'enseignement agricole public - Autorisation - Signature

Unanimité

M. EGRON

(n°76) Avenant pour l'adhésion de la ville de Bègles aux conventions de groupements de commandes en cours - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Mme BICHET

(n°77) Dispositif de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) - Autorisation - Décision

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°78) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'IDDAC - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°79) Avenant à la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et les Espaces Info Energie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°80) Convention de partenariat financière avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame RAMI

M. PUYOBRAU

(n°84) Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Approbation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°86) Proposition d'annulation solidaire de la dette des familles résidentes sur les 8 aires d'accueil des gens du voyage pendant la période du COVID 19 durant la période du 17 mars au 18 mai 2020 - Adoption d'une tarification exceptionnelle en cas de nouvelle crise sanitaire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°87) Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole Aquitanis - Organisation et fonctionnement - Désignation - Décision

Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°88) Prorogation du dispositif de soutien à la rénovation énergétique Bâtiment basse consommation (BBC) des copropriétés dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) ' Ville de demain '

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°89) Aire de grands passages de Tourville - Commune de Bordeaux - Tarification liée à des demandes d'accueils exceptionnels - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°90) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°92) ADIL 33 (Agence départementale d'information logement Gironde)- Année 2020 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°94) Association URHAJ (Union régionale habitat jeunes) Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°95) Projet de renouvellement urbain du quartier de Palmer, Saraillère, 8 mai 1945 à Cenon - Maison du projet - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°96) Renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Projet d'aménagement au regard de l'évaluation environnementale - Arrêt - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°97) Renouvellement urbain des quartiers Palmer/ Saraillère / 8 mai 45 à Cenon - Projet d'aménagement au regard de l'évaluation environnementale - Arrêt - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°98) Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Création de l'opération d'aménagement - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme MELLIER

(n°100) RER métropolitain - Etudes préliminaires d'électrification de l'axe ferroviaire Bordeaux - Saint-Mariens - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme MELLIER

(n°101) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique par Bordeaux Métropole - Projet d'aménagement de la trémie Benauges à Bordeaux - Décision - Autorisation de signature

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°104) ' Musée de la Création franche à Bègles ' - Convention co-maîtrise d'ouvrage - Validation du programme de travaux - Calendrier de la procédure - Création du jury

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI, Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°105) Forfaits de post-stationnement - Affectation des recettes 2020 aux dépenses de mobilité portées au budget annexe transports - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°107) Convention financière entre BM et l'institut Bergonié : fissures dans le parking, répartition des frais d'expertise dans le cadre de la procédure auprès du tribunal administratif - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°108) Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur LAMARQUE

Mme KISS

(n°109) VILLENAVE D'ORNON - Avenue Edouard Bourlaux - Requalification de la voie - Eclairage public - Fonds de concours -Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°110) Le Haillan/Eysines : Projet d'aménagement de la portion de la rue/avenue Jean Mermoz située entre l'avenue de Magudas et l'intersection de l'avenue de Saint-Médard et de l'avenue Pasteur - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°111) Bilan Sécurité routière 2019 - Adoption

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°112) Projet de voirie sur Ambarès et Lagrave - Itinéraires empruntant le Pont du Lyonnais - Segment de la rue Émile Combes au Point Haut rue Formont - Phase 2+ - Septembre 2020 - Confirmation de décision de faire - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°113) FLOIRAC - Réaménagement de l'espace public sur l'avenue Pasteur - (tronçon compris entre le cours Gambetta et l'avenue de la Libération) - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Décision - Convention - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°114) Programme ' Signalisation routière 2020 ' - Proposition - Adoption

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°115) VILLENAVE-D'ORNON - Subvention pour l'aménagement de cheminements en vue de l'ouverture au public de l'Espace naturel sensible de la vallée de l'Eau Blanche - Année 2020 - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°116) VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2020) - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°117) Gradignan - Parc du Moulin de Pelissey - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°118) VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche - Dispositif pédagogique - Subvention - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°119) Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2019 Inolia - Présentation

Communication effectuée

M. le Président Alain ANZIANI : Très bien. On a fait le tour. On peut poursuivre, Clément.

Affaires non regroupées :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, délibération n°1, Monsieur le Président : « Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes – Contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2014 et suivantes ».

M. ANZIANI

(n°1) Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - Contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2014 et suivants

M. le Président Alain ANZIANI présente le dossier.
Monsieur Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je n'ai pas eu mandat d'Alain JUPPÉ pour m'exprimer ici, mais je ne pense pas trahir sa pensée en m'exprimant à l'instant sur ce rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Tout d'abord, rappeler que ce rapport balaie très largement la gestion de Bordeaux Métropole depuis 2014, on est sur une période longue en termes de gouvernance, de transfert de compétences, de création des services communs, de ressources humaines, vous l'avez abordé Monsieur le Président, la fiabilité des comptes budgétaires et aussi de la situation financière. Cette situation qui est jugée favorable par la CRC (Chambre régionale des comptes) avec un encours de dettes qui est inférieur à la moyenne des 20 autres métropoles, une maîtrise de l'évolution des charges courantes entre 2014 et 2018. D'ailleurs vous le savez, nous avons respecté scrupuleusement notre contrat passé avec l'État de blocage ou d'évolution de nos dépenses de fonctionnement du budget principal bloqué à 1,35 %. Nous l'avons donc maintenu en 2018 et en 2019. Pour 2020, ce sera plus compliqué, mais pour des raisons que nous ne maîtrisons pas, nous le savons tous.

Une épargne qui est relativement importante puisque je vous rappelle que cette épargne nette est au-delà de 240 millions d'euros en 2016, en 2018, et en 2019, c'est assez confortable pour l'avenir et une capacité de désendettement, vous l'avez dit, Monsieur le Président, qui est inférieure à 3 ans. C'est vrai qu'il faut relever tout de même que nos marges de manœuvre fiscales ont déjà été pratiquement utilisées. En termes de versement de transport, nous sommes au plafond, de la même manière pour la TASCOM (TAXe sur les Surfaces COMmerciales). Nous avons relevé essentiellement nos taux de TEOM – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – en 2016, et nous avons quasiment doublé notre taux de taxe d'aménagement en 2015 et notre taux de CFE (Cotisation foncière des entreprises) qui est supérieur à la moyenne.

Tout ceci nous amène à dire que certes notre situation financière est tout à fait saine, que l'on ne peut pas aller beaucoup au-delà en termes de recettes fiscales, sauf bien sûr par voie de démographie et d'activité économique dont on a déjà pas mal parlé et nous y reviendrons dans les délibérations à venir tout à l'heure.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, la CRC formule 14 recommandations sans qu'aucune finalement ne présente de réelles critiques sur la gestion financière et administrative de notre établissement. Il s'agit essentiellement d'améliorations à apporter, vous l'avez dit. La CRC relève d'ailleurs, dans son rapport final du 3 juillet que j'ai reçu le 21 juillet en réalité, que 4 d'entre elles sont déjà en cours de mise en œuvre. Il en reste donc une dizaine.

Permettez-moi de revenir sur 4 d'entre elles parce qu'elles nous importent au plus haut point :

- La première d'ailleurs, n 1 : « Soumettre au Conseil métropolitain un bilan annuel de l'action du FIC (Fonds d'intervention communal), des CODEV (CONtrat de DÉveloppement) et des fonds de concours », vous l'avez dit, nous y tenons très spécialement également.
- La 3 : « Planifier avec les communes les transferts de toutes les infrastructures manifestement d'intérêt métropolitain ». Il est évoqué l'Opéra national de Bordeaux, la Cité du vin ou le Stade Jacques Chaban-Delmas.
- La 7 : « Renforcer significativement les dispositifs de contrôle de gestion en développant notamment des indicateurs d'efficacité et d'efficience par domaine mutualisé ».
- Et enfin, la 14 qui est très importante : « Communiquer au Conseil de Métropole, une fois par an, un compte administratif et un état des effectifs consolidés au niveau du bloc communal ». Cela veut dire tout simplement qu'il faut agréger tous les comptes administratifs des 28 communes aux comptes de la Métropole de manière à savoir vraiment si la mutualisation a été intéressante, si elle a apporté un mieux en termes de budgets, un mieux en termes de ressources humaines, et que l'on puisse savoir exactement où nous en sommes les uns ou les autres. Nous sommes très conscients, toutes les communes qui ont mutualisé d'avoir fait des économies substantielles par la dynamique de charges, il ne faudrait pas qu'à l'arrivée ce soit la Métropole qui les ait prises en compte. Mais nous savons que non, les études ont été faites, mais il faut les préciser, les étudier beaucoup plus finement. Il n'y a qu'une solution, c'est d'agréger les Comptes administratifs des 28 plus de la Métropole. Je tiens vraiment à ce que ce soit fait dans les années qui viennent, mais je ne doute pas que vous serez dans le même état d'esprit puisque nous souhaitons vraiment que les choses soient les plus transparentes possibles, que les communes ne soient pas oubliées. Rappelons tout de même que sur le plan financier, les choses sont plutôt saines et que l'avenir est plutôt souriant.

Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce rapport illustre un ensemble de thématiques illustrant les changements majeurs qu'a connus notre collectivité, ces dernières années :

- changements budgétaires, nos relations avec l'État,
- la mutualisation,
- les transferts de compétences et d'équipements,
- la gouvernance.

Ainsi, si nos ratios de gestion sont toujours globalement satisfaisants avec une capacité de désendettement inférieure à 4 ans, nous devons avoir à l'esprit que la situation financière de la Métropole est appelée à se tendre du fait de premièrement, nos engagements en matière d'investissement et deuxième du risque d'explosion de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre du budget transport en lien avec le vieillissement du réseau et de son extension.

Au sujet de la gouvernance, par ses constats et son jugement sur la cogestion, ce rapport renforce notre conviction qu'un changement de modèle de gouvernance était souhaitable. Je note, Monsieur le Président, vous-même, vous avez fait un constat tout à fait lucide qui est rappelé par les rédacteurs du rapport puisque je lis, très clairement à la page 42, : « Lors de l'entretien de fin de contrôle, le Président en exercice a reconnu que la cogestion pouvait avoir un effet expansionniste sur la dépense publique, chaque maire ayant objectivement intérêt à accepter les projets d'investissement de ses collègues en vue d'obtenir leur soutien sur ses propres demandes. » Il me semble que j'avais déjà entendu ce discours à l'intérieur de notre assemblée à plusieurs reprises, et d'ailleurs, la Chambre régionale des comptes le reconnaît.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, pour ce mandat qui s'ouvre, aboutir à une véritable cohérence métropolitaine afin d'affirmer une ambition métropolitaine forte pour le territoire qui aille au-delà des intérêts spécifiques des communes. C'est la ligne directrice que nous nous sommes donnés en accord, je dirais, avec les conclusions de la Chambre régionale des comptes.

Cette dernière pointe également les déficits en matière d'évaluation de nos services et la nécessité de mobiliser des indicateurs pour mieux mesurer l'efficacité et l'efficience des services rendus. L'évaluation de nos politiques publiques et des services rendus est, en accord avec le Président, une des priorités de ce mandat. L'évaluation a souvent fait défaut dans le passé, obérant nos capacités à aboutir à un bilan global ou de comprendre pourquoi certains de nos objectifs n'étaient pas atteints.

La mise en place d'indicateurs, bien que cela ne doit pas être le seul outil de décision et d'évaluation, fait partie des points sur lesquels nous travaillons activement. Et pour abonder dans ce sens, c'est la raison aussi pour laquelle nous avons décidé qu'il y aurait une première présidence qui serait chargée de l'évaluation du projet de transition métropolitaine. Je pense que cela va parfaitement dans le sens de ce travail, et ce devoir d'évaluation de nos politiques que nous devons avoir.

J'ajouterai que nous irons même plus loin en proposant, pendant ce mandat, la création d'un budget Climat qui est un outil d'évaluation de notre budget au regard du défi climatique. Nous l'avons fait, vous le savez, à l'initiative très insistante des élus de Bordeaux.

Aujourd'hui, de nombreuses collectivités s'engagent dans un budget Climat via par exemple la mise en place d'une comptabilité analytique permettant l'évaluation de l'impact carbone de chaque dépense, ce que fait par exemple la ville d'Oslo. Nos actions devraient d'ailleurs idéalement être définies selon une analyse de leur rapport coût/efficacité comparant, selon un raisonnement en coût global, le coût de l'action et les recettes économiques qu'elle engendre.

Le coût de l'action gagnerait à être mis au regard du coût de l'inaction établi en tenant compte de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et de ses mutations nécessaires. Or, ce coût de l'inaction n'est que rarement, pour ne pas dire jamais... Nous considérons que ce coût de l'inaction, c'est précisément ce que nous, nous appelons l'écologie punitive. Ne rien faire est punitif, c'est vraiment le sens de ce coût de l'action que nous voulons désormais pouvoir évaluer. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci. Sur ce rapport, j'avais juste deux remarques à faire en me réjouissant, comme vous, que le rapport souligne la bonne gestion de la Métropole. Il y a quand même une remarque et une interrogation.

La remarque, c'est qu'effectivement, cela pointe la question de notre gouvernance. C'est-à-dire est-ce que c'est un simple établissement public de coopération intercommunale ou est-ce qu'il faut lui donner un objectif qui va bien au-delà ? La défense de l'intérêt métropolitain. Et vous connaissez ma position sur le sujet, je pense que l'on doit aller même beaucoup plus loin dans la transformation de la gouvernance. Mais si j'en reste à l'objectif initial qui était de la coopération intercommunale, ce que je trouve surprenant dans ce rapport par ailleurs de grande qualité, c'est que nous n'arrivons pas à répondre à la question suivante : « Est-ce que la Métropole nous a permis collectivement de faire des économies ? ».

Je renvoie notamment à la remarque de Patrick BOBET soulignant : « Il faudrait que l'on puisse quand même, à un moment, consolider y compris sur les effectifs, se dire est-ce que l'on a fait collectivement, grâce à cela, faire des économies aux contribuables de la Métropole ? » Et aujourd'hui, malgré le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on ne sait pas le dire sur une mandature entière. Je pense que l'on aurait tout intérêt à engager des travaux pour savoir si oui ou non, cela permet de faire des économies. Ou alors ce n'est pas juste un établissement de coopération intercommunale et c'est autre chose et dans ces cas-là, il lui faut une autre gouvernance.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, bonjour Chers Collègues, quelques mots de mon côté sur ce rapport.

D'abord de souligner que nous n'avons pas eu finalement beaucoup de surprises en le lisant, que ce soit des surprises négatives ou des surprises positives avec l'idée que, depuis plusieurs années, on indique que la gestion de la Métropole est une gestion saine, mais que l'on s'inquiète pour l'avenir.

Finalement dans plusieurs de pages, le rapport de la CRC nous dit cela : « Aujourd'hui, tout va bien, la gestion est bonne, mais il y a des interrogations pour l'avenir. »

Par rapport aux interventions qui ont été faites, peut-être un mot à mon tour sur la question de la mutualisation qui fait partie des enjeux qui ont été montrés par la CRC.

Un petit rappel quand même de la manière dont nous avons fait la mutualisation à Bordeaux Métropole. On n'a pas commencé immédiatement au début du mandat en 2014, ce qui était tout à fait logique. On a pris le temps de la faire et surtout on a eu la volonté de faire une mutualisation à la carte, c'est-à-dire de laisser aux communes la possibilité d'y aller ou de ne pas y aller, de choisir d'y aller l'année d'après ou de ne pas y aller et, selon les domaines, qu'elles souhaitent mutualiser. Il me semble que nous faisons partie des exceptions quelque part en France sur cette façon de travailler et d'ailleurs, nous avons été pris en exemple à plusieurs reprises à ce sujet.

Forcément quand on mutualise, se posent deux questions : la question de l'efficacité des services publics par rapport à nos usagers. J'espère quand même que c'est aussi une des premières raisons pour lesquelles on a travaillé là-dessus, on parle quand même en termes de service public. Et puis en deuxième point, la question des économies.

Quand on a commencé à mutualiser, on s'est tous dit : « On sait que l'on va faire des économies, mais que l'on ne va pas les faire tout de suite ». C'était quand même relativement important, il y a plusieurs communes qui y sont allées. La ville de Bordeaux, à l'époque, a fait un choix d'y aller sur la mutualisation voire même sur de l'intégration particulièrement forte, donc tout cela prend du temps.

Du côté des communes s'est posée la question et continue à se poser la question du lien entre la commune et la Métropole, du lien entre l' élu communal et le service commun et donc son besoin, par moment aussi, d'un référent administratif au sein encore des services de sa propre commune avec les services communs des pôles territoriaux, problématique concernant également la ville de Bordeaux.

Tout cela ne s'est pas fait en claquant des doigts, il y a eu un certain nombre d'adaptations à faire.

Sur cette question d'agréger quelque part les comptes administratifs, juste un rappel : si on souhaite le faire, il faudra aussi que les communes le désirent. Bordeaux Métropole n'a ni vocation ni compétence pour entre guillemets obliger les communes à fournir leurs comptes administratifs. C'était un petit aparté, mais qui montre aussi la nécessité que l'on participe tous ensemble à cette question de voir si on peut faire des économies sur la mutualisation.

Si on arrive en à faire, honnêtement c'est normal qu'elle n'arrive que sur ce mandat et qu'elle n'ait pas été encore visible sous le mandat précédent. Nous nous sommes également battus, les uns et les autres, pour garder nos capacités à faire. En termes d'investissement, on avait souvent pointé un certain nombre d'éléments. Ce qui nous manque et ce qu'il faut mettre en place maintenant, c'est la question des indicateurs, ce n'est peut-être pas le seul élément de décision, mais quand on ne les a pas, ces indicateurs, c'est quelque chose qui n'aide pas.

Et deuxième et dernier point de mon intervention sur ce rapport, c'est la question des investissements de façon globale. Là aussi, il n'y a pas de surprise. À chaque fois que le Plan Pluriannuel d'Investissement avait été présenté, on a toujours dit que quelque part il y avait quasiment deux PPI en un et qu'à un moment, il allait falloir faire un certain nombre de choix. Le poids du transport dans les choix qui ont été faits et maintenant dans l'entretien nécessaire du réseau existant - ce que l'on savait aussi, ce n'est pas non plus un scoop - va forcément peser sur ce mandat. Il me semble que l'enjeu le plus important, ce sur quoi nous allons avoir à travailler, cela va être la question des choix à partir de ce qui est déjà engagé, les coups

parties qui forcément y sont et ce qui va rester derrière par rapport à une certaine capacité d'autofinancement et surtout par rapport à un endettement. On ne va pas se mettre une limite, mais on sait les uns et les autres que quand on se rapproche des 12 ans, cela commence à devenir compliqué, cela peut déjà être un indicateur que l'on décide de mettre en place.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Christine BOST.

Mme Christine BOST : Très rapidement, Monsieur le Président, je voulais, en réponse à l'intervention de Monsieur CAZENAVE, dire que l'on est certes dans le cadre d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, comme son nom l'indique, examine les comptes. Vous avez exclusivement parlé de la question des économies. Madame FERREIRA vient de parler de la mise en place d'indicateurs. Je pense qu'il y a aussi un autre volet à examiner quand on parle de mutualisation. Il me semble que la mutualisation, elle a d'une part pour vocation à tendre vers des économies de l'argent public, mais elle a aussi me semble-t-il pour vocation d'améliorer la qualité des services publics rendus et cela doit aussi faire partie des points à évaluer, comment les services mutualisés sont plus performants pour effectuer les services ?

Vous avez Monsieur CAZENAVE fait part, ce n'est pas la première fois, de votre intérêt pour l'intérêt métropolitain. Je suis un petit peu surprise des votes que vous venez de donner, notamment un certain nombre de délibérations pour lesquelles vous vous êtes abstenus. Ce sont des délibérations qui concernent en particulier l'urbanisme et l'aménagement urbain. Je constate que votre groupe s'est abstenu sur l'ensemble des délibérations qui concernent des projets communaux qui ne sont pas seulement des projets communaux, qui tendent vers des objectifs métropolitains de création de logements, d'acquisitions foncières, de réalisation de logements sociaux notamment. Et les seules délibérations pour lesquelles vous avez voté dans ce panel d'une vingtaine de délibérations, ce sont les seuls dossiers qui concernent les communes de Talence et du Taillan. Je suis un petit peu surprise de cette orientation. Vous votez pour les communes qui concernent votre groupe et puis, pour les autres... je vous assure, elles portent aussi l'intérêt métropolitain dans le développement des projets notamment liés à l'urbanisme.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir, comme aurait dit notre ancien collègue Max GUICHARD, mais c'est par rapport aux interventions, et notamment par rapport aux économies. C'est vrai que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes aujourd'hui porte sur la période 2014-2019, mais il n'échappera à personne et cela fait du bien un peu de s'en rappeler que notre établissement, parce que c'est un établissement, a été pendant longtemps la forme la plus aboutie d'intercommunalités. Très tôt, nous avons fait de la mutualisation. Depuis le 1^{er} janvier 1968, il n'y a plus dans les communes beaucoup de services alors que beaucoup d'agglomérations les ont eus encore pendant des décennies après nous.

Les économies d'échelle, nous les avons faites très tôt parce que la collecte des déchets ménagers, l'eau, les transports, le développement économique, les gros investissements, notamment sur des stations d'épuration ou autres, ont été faits de manière globale.

Ces économies ont été anticipées et elles sont, c'est vrai, moins visibles aujourd'hui par rapport à d'autres agglomérations qui, elles, je rappelle pour certaines... prenons celle qui

n'est pas très loin de chez nous, Toulouse. La forme d'intercommunalités à Toulouse est arrivée 30 ans après celle de Bordeaux. Cela veut dire qu'il faut comparer ce qui est comparable. C'était pour dire un petit peu cela sur les économies.

Sur l'autre chose, c'est sur la gouvernance. On va être clair. Le groupe auquel j'appartiens est clair sur le sujet. Nous sommes attachés à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, pourquoi ? Ce n'est pas une vieille lune, ce n'est pas parce que l'on s'est levé un matin en se disant : « On veut garder cela », c'est parce que si jamais demain, l'élection des conseillers métropolitains se fait au suffrage universel, cela signera automatiquement la mort de nos communes. Il faut souvent faire attention à ces beaux projets. Aujourd'hui, vous le voyez, nous sommes ici rassemblés, toutes les communes sont là, on a plein de délibérations à voir, je crois que le système d'aujourd'hui tel qu'il est avec le fléchage est clair, net et précis. Il faut le perdurer ou alors on rentrerait dans quelque chose de différent, c'est-à-dire la disparition des communes, mais je vous le dis, Monsieur le Président, ce serait sans nous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Emmanuel SALLABERY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Bonjour, merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à vous tous mes Chers Collègues. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre de choses qui ont été actées dont on avait déjà discuté sur l'état financier de notre établissement.

Vous rappeler aussi que, dans ce rapport, il est indiqué la sur-fiscalité dont on avait déjà échangé d'ailleurs avec deux de vos Vice-présidents. J'avais entendu qu'il n'était pas question de la toucher. Pourtant, et comme je le disais, la Chambre Régionale des Comptes insiste sur le fait que la fiscalité des entreprises sur notre territoire, sur le versement transport mais aussi sur la Cotisation Foncière des Entreprises est trop importante et nous invite à la baisser. J'avais entendu que l'on avait un vrai choix là-dessus et que vous n'orientez pas là-dessus. Je pense que c'est pourtant dommage, à la lumière de la santé financière de certaines de nos entreprises, notamment celles qui ne vont pas forcément très mal, mais qui sont un petit peu dans cette zone de mortes eaux.

Sur la question de la gouvernance, les chiffres jugeront. À l'aune de cette nouvelle majorité, les chiffres - et ceux-ci ont l'avantage d'être précis - font appel à un certain nombre de choses sur le fait que le désendettement est particulièrement faible avec des maîtrises de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Finalement, le seul juge sera la copie rendue dans six ans. Et si d'aventure, ces chiffres devaient être moins bons, on pourra alors considérer que le système de gouvernance qui, apparemment n'a pas que des vertus, avait au moins l'avantage de pouvoir mener à bien financièrement certains de ces établissements, et je pense que derrière le financier, ce n'est pas que des chiffres, c'est tout simplement la qualité du service public qui est rendu.

Vous faire une proposition, Monsieur le Président, puisque nous avons acté collectivement du report d'un an des CODEV, ce qui est une bonne nouvelle pour Madame la Vice-Présidente en charge des finances puisque cela va permettre d'obtenir 80 millions d'euros de respiration financière sur l'année qui arrive. Cela fait maintenant plus de six mois, à cause de la crise sanitaire, à cause du contexte électoral, que la commande publique de la Métropole tourne au ralenti et c'est bien normal, ils ne faut en blâmer personne. Aujourd'hui, les entreprises attendent de nous de participer à ce plan de relance. Vous en avez parlé tout à l'heure, vous avez parlé de quelque chose qui pourrait être cousu main. La commande publique, ce n'est pas la dépense publique à tous crins, mais la commande publique y compris métropolitaine, pourra permettre d'accompagner sur le territoire cette relance d'autant plus que l'on peut

avoir des outils dans les marchés qui nous permettent de cibler plus particulièrement l'emploi local.

Ces 80 millions d'euros du CODEV plus tout ce qui a été relancé pourraient permettre, y compris dans certains secteurs, et je pense au transport parce que finalement l'objectif des économies n'est pas forcément l'extension ou la création de nouvelles lignes, c'est surtout le chantier majeur de la maintenance qu'il va falloir régler parce qu'en termes d'euros, la maintenance va être beaucoup plus couteuse que l'ouverture ou la prolongation de certaines lignes. C'est ce qui est aussi indiqué dans ce rapport.

Je pense qu'il ne faut pas non plus stigmatiser ces extensions ou ces créations. J'aurai l'occasion tout à l'heure d'y revenir notamment au sujet du RER métropolitain.

Vous faire une proposition concrète, constructive, Monsieur le Président, c'est de mettre en place un groupe, pas une commission Théodule, mais un groupe composé de toutes les sensibilités pour voir quels sont les investissements prévus aujourd'hui. La notion de coup parti me semble être un peu à définir. J'ai cru comprendre que les coups partis, il fallait attendre que nous les fassions partir. Faire une proposition en lien avec les services ou avec une commission qui pourrait permettre de dire quels sont les investissements sur lesquels on accélère, de manière à ce que cette commande publique vienne participer à l'effort de relance qui est nécessaire. De la même façon que nous le faisons avec les associations ou en termes de fonctionnement avec les entreprises, que nous le fassions aussi en matière d'investissement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, je me permets de reprendre la parole parce que Madame BOST demande une explication de vote donc je vais la lui faire. Lui dire que la Métropole, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas la somme des projets municipaux et que vous voyez de la politique là où il n'y en a pas. Il arrive que l'on s'abstienne tout simplement parce que l'on ne connaît pas la délibération. Je n'ai aucune idée si telle opération, c'est une bonne opération ou pas. Dans le doute, on s'abstient. Et quand on peut discuter avec des élus, dans certaines communes, sur l'intérêt d'un projet, c'est comme cela que l'on essaie de travailler, on se dit « Finalement, c'est un bon projet », et on vote pour. Il y a même d'ailleurs des délibérations dans votre commune sur lesquelles on votera probablement pour. Donc ne voyez pas de la politique là où il n'y en a pas, mais peut-être une manière différente de faire de la politique : quand on n'a pas d'avis, quand on ne sait pas, on s'abstient.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, de me redonner la parole pour un petit instant simplement pour deux précisions.

La première, page 42, Pierre HURMIC a inauguré son propos avec cette phrase-là mais je voudrais quand même la reprendre, d'autant que notre quotidien bien-aimé a pris un malin plaisir de la reprendre ce matin. Il est écrit : « Lors de l'entretien de fin de contrôle, le Président en exercice a reconnu qu'elle pouvait avoir un effet expansionniste sur la dépense publique ». C'est ce terme « a reconnu » que je conteste totalement. Ce n'est pas reconnaître, il ne s'agit pas d'un aveu. Il s'agit d'une démarche et d'un acte de lucidité tout simplement et d'honnêteté intellectuelle. Il faut mieux identifier un risque pour mieux le

combattre, que faire comme s'il n'existait pas. Je voudrais quand même préciser les choses, il ne s'agit pas d'un aveu, cette formule est extrêmement malheureuse. Elle fait les choux gras de la presse et de Pierre HURMIC, amusez-vous en autant que vous voulez, mais je considère que ce n'est pas du tout un aveu. Au contraire, c'est un acte de lucidité, encore une fois, et d'honnêteté intellectuelle que vous me connaissez, je n'en doute pas un seul instant.

Deuxième précision, j'ai évoqué l'agrégation des comptes administratifs des communes et de la Métropole, je persiste, mais nous l'avons fait déjà. Nous l'avons fait, Madame la Vice-présidente en charge des finances le sait aujourd'hui bien sûr, avec les 15 communes qui ont mutualisé dès le cycle 1. Nous pouvions le faire et nous l'avons fait. Cela démontre bien une économie, j'ai les chiffres sous les yeux : entre 2014 et 2018, en euros constants par habitant, nous étions sur des dépenses - en prenant en compte les 15 communes de la Métropole - à 1270 euros et nous sommes à 1228 quatre ans plus tard. Il est bien démontré que cette mutualisation a bien apporté une économie substantielle. Ce ne sont que 15 communes, certes, Madame la Vice-Présidente, mais demain ce seront les 28, je n'en doute pas. Je voulais quand même préciser ces deux choses et surtout ne prenez pas mes propos pour un aveu, mais pour une lucidité que vous me connaissez. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers collègues, juste une réponse à Christophe DUPRAT par rapport à l'évolution de cet établissement. Je sais que les positions sont aussi très différentes. Un seul point, est-ce que par exemple à Lyon, on a oublié ou on n'a pas parlé de l'élection du Maire de Lyon ? Cela a été le principal objet des médias. Pour autant, il y a eu l'élection d'un Président de la Métropole. D'ailleurs personne ne connaît son nom à part quelques-uns que l'on connaît ici. Est-ce que la ville de Décines ou de Villeurbanne a disparu ? Non. Je pense que c'est une évolution qui me semble, à mon sens, nécessaire plus démocratique. Et d'agiter le chiffon comme quoi si on passe au suffrage universel direct, les communes vont complètement disparaître, je pense que c'est un mauvais procès et l'exemple de Lyon, en tout cas, démontre le contraire. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Merci, Monsieur le Président. Quelques remarques.

D'abord sur cette notion d'économies que chacun essaie de trouver ou en tout cas d'expliquer. Je rappelle que ce rapport met en exergue ce qui relève de la métropolisation, mais il met aussi en exergue ce qui relève de la mutualisation. Je voudrais rebondir sur les propos de Christine BOST sur le fait qu'au titre de la mutualisation, cela a été aussi une quête de réactivité, de transversalité et d'optimisation de la part de nos services, notamment sur toutes les questions d'urbanisme, d'économie, au sens développement économique, de ressources humaines. Et je voudrais rendre hommage solennellement à l'ensemble des agents de Bordeaux Métropole qu'ils soient ex-Communauté Urbaine de Bordeaux ou d'anciens dits municipaux. Je voudrais vraiment leur rendre hommage parce que cela n'a pas été évident, les premières années 2015, 2016, et cela s'est fait sur des bases objectives fixées par les élus, mais cela s'est fait sur des bases physiques d'intention très concrète de nos agents. Et je voudrais leur adresser tous nos remerciements pour avoir œuvré. Par ailleurs, si je devais en citer un, je ne peux pas citer l'ensemble des agents, dire à Monsieur ARDOUIN dont j'ai cru comprendre - même si nous n'étions pas encore arrivés en séance - que vous aviez annoncé, Monsieur le Président, que vous lui aviez demandé de quitter ses

fonctions avant le 31 décembre. De lui dire qu'il a été un ardent acteur de cette mutualisation et de cette métropolisation. Là aussi, je voudrais le dire publiquement, le remercier ainsi que l'ensemble de ses équipes.

Sur la question d'économies dites financières, rappelons-nous, enfin en tout cas, moi, je l'ai encore en mémoire, vu il y a quelques mois les fonctions que j'occupais, cette espèce de schizophrénie qui traversait les 27 maires ou les 28, qui était de se dire : « On réclame des économies à Bordeaux Métropole, mais enfin tout ce que l'on peut transférer, on le transfère ». Et d'ailleurs, cette forme de schizophrénie, et je prends toutes les précautions oratoires s'agissant de magistrats de la Cour, elle est inscrite dans ce rapport quand certes, on mentionne que les économies ne sont pas au niveau de ce que l'on aurait pu espérer par la mutualisation ou la métropolisation, mais par contre, elles nous incitent à transférer encore un peu plus les équipements municipaux vers les instances de Bordeaux Métropole. Cela m'amène à parler de la cogestion et je fais la différence entre ce qui peut être une cogestion et une gouvernance politique. Moi aussi, je pense que le sens de l'histoire, c'est le scrutin direct avec des vraies majorités. Il s'avère que jusqu'à maintenant, c'était un scrutin indirect. Chacun des habitants de sa commune désigne d'abord un maire ou une maire avant de désigner un Président de Métropole.

Je regrette, encore une fois, je l'ai exprimé ici même, que l'on n'ait pas trouvé une manière de continuer ce qui est l'esprit de Bordeaux Métropole, ce qui a été l'esprit de nos anciens, de nos aînés à la constitution de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce travail collectif, collégial. Et si je devais analyser de façon trop caricaturale - ce que je m'interdis de faire, pourtant il y aurait de quoi - les propos du nouveau Maire de Bordeaux, je serais tenté de considérer que du coup, il nous explique que pour faire des économies, on privera toutes celles et tous ceux qui ne sont pas du bon côté des investissements nécessaires. C'est un peu cela qu'il y a en creux derrière votre prise de position, en tout cas celles d'aujourd'hui comme celles qui ont été passées. Cela pourrait être, à vos yeux, une source d'économies pour l'avenir. C'est dommage, c'est regrettable. Par ailleurs, je ne sais plus qui intervenait là-dessus, je fais confiance sur les dossiers qui sont inscrits dans les autres communes à la capacité des équipes municipales à trouver opportun de les présenter, oui ou non. Après qu'il y ait un débat politique là-dessus, on peut y revenir.

Sur l'horizon budgétaire, j'écoute avec plaisir l'intervention de Madame Véronique FERREIRA. Souvenez-vous du débat qui nous avait traversés, les uns et les autres, il y a quelques années, au moment de la signature du fameux Pacte de Cahors où parmi les critères qui étaient soumis à notre signature, il y avait cette notion de capacité de désendettement. Certains ici disaient - et d'ailleurs certains qui avaient une double responsabilité dans d'autres instances et dans les nôtres - qu'il était intolérable de considérer que l'on plafonne à 1,3% l'augmentation de nos dépenses. Ce sont les mêmes qui nous expliquent aujourd'hui - je ne parle pas de Madame FERREIRA - que l'on regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'économies. Ce sont les mêmes, on peut reprendre les PV des uns et des autres qu'ils soient majorité aujourd'hui ou opposition de l'époque.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur FLORIAN, peut-être que l'on pourrait accélérer un peu.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, mais enfin... il y a un minuteur, Monsieur le Président ou pas ?

M. le Président Alain ANZIANI : Non, mais par contre, ce n'est pas le Conseil municipal de Bordeaux non plus ici.

M. Nicolas FLORIAN : D'accord, mais enfin on parle de Bordeaux Métropole. Le rapport concerne Bordeaux Métropole. Donc, pour revenir sur cette question d'horizon budgétaire, dire à Madame FERREIRA que l'horizon d'un endettement autour de 12 ans, 15 ans paraît plutôt heureux et je suis ravi que l'on puisse en convenir aujourd'hui. Voilà.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur Sébastien SAINT-PASTEUR et après Stéphane DELPEYRAT puis Clément, mais il faut que l'on termine. Je vous rappelle que l'on est au premier dossier. Si vous voulez absolument avoir le goût de 16 heures, il faut se presser.

M. Sébastien SAINT-PASTEUR : Merci Monsieur le Président, je tâcherai d'être concis.

Revenir à la nature de ce rapport qui nous permet d'avoir un regard sur la gestion passée, la mandature métropolitaine qui s'est récemment clôturée. Je vous concède que c'est particulièrement appréciable pour un nouvel entrant métropolitain. Ce rapport, il porte aussi la vertu de nous éclairer sur l'avenir qui s'ouvre à nous. Les points de critique ont été évoqués, notamment un long passage sur la gouvernance. Et, comme cela a été évoqué, en effet, dans six ans, nous verrons ce qui sera écrit et les progrès qui auront été réalisés, j'en suis persuadé.

Pour autant, il nous invite aussi à clarifier certains points sur cette nouvelle gouvernance qui s'ouvre et spécifiquement – et pardon de prendre cet exemple - sur la commune sur laquelle je suis élu, mais aussi sur des communes comme Talence ou Villenave-d'Ornon où nous avons la singularité d'avoir des élus métropolitains qui siègent dans une majorité métropolitaine, mais qui sont élus d'opposition au sein de leurs conseils municipaux. Il ne s'agit pas d'une peccadille puisque ces trois communes constituent à peu près 20% de la population métropolitaine.

Le rapport nous invite à clarifier la question de la gouvernance et acter un principe de subsidiarité sur qui fait quoi. Par exemple sur l'aménagement d'un carrefour, lorsque je suis amené à être interpellé, est-ce que je le suis en tant que Conseiller métropolitain d'une majorité, en tant qu'élus municipal d'opposition ? Je pense que cela aurait mérité - et je le dis avec beaucoup de tranquillité, le Maire de Pessac est également présent - de clarifier ce point-là pour nos concitoyens. Il faut être attentif aussi - et cela a été évoqué et j'ai confiance en Madame la Vice-présidente aux finances – à avoir plus de clarté sur les données financières parce que c'est un enjeu majeur de savoir aussi comment est utilisé l'argent public.

Nous avons parlé beaucoup de lisibilité par rapport aux aides en direction de nos entreprises. Je pense que nous devons aussi faire attention à nous appliquer à nous-mêmes cette vertu de transparence et de clarté.

Un dernier point également, et Monsieur le Premier Vice-président Pierre HURMIC en a parlé, la question du budget climat qui est peut-être un exemple presque pur et parfait de cette obligation de résultat que nous devons nous imposer par rapport aux enjeux climatiques. C'est vrai que là des marges de progrès considérables sont à réaliser. Pour avoir travaillé sur ce sujet-là assez finement, je suis à disposition pour essayer d'être utile.

En tout cas, Monsieur le Président, je voulais vous remercier pour vos propos introductifs parce que, dans le deuxième point, vous avez clairement énoncé votre volonté d'agir pour

plus de transparence, plus de lisibilité et je pense que c'est attendu par nos concitoyens et par les élus métropolitains que nous sommes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci beaucoup. Oui très rapidement, d'abord nous féliciter de la situation financière de Bordeaux Métropole. Quels que soient nos débats sur les modes de gouvernance passés, force est de constater que cette situation financière, aujourd'hui notamment, quand on regarde les ratios d'endettement et de capacité de désendettement est bonne, et je crois que tout le monde peut s'en féliciter.

Un mot rapide sur la mutualisation. Je comprends les observations de la Chambre Régionale des Comptes, mais je partage aussi l'avis de Christophe DUPRAT. Des choses ont été faites par le passé qui sont déjà extrêmement fortes en termes d'économies pour l'ensemble des communes de la Métropole, par la prise en compte de nos compétences. Et puis nous savons bien, c'est la même chose à la Région, que la mutualisation, lorsqu'il y a fusion de services en termes d'économies, met du temps à se traduire. Ce n'est jamais dans les toutes premières années que l'on a des économies. On l'a constaté à chaque fois qu'il y a eu des processus de mutualisation qu'ils soient métropolitains ou régionaux. Et donc je crois que cette observation est sans doute utile, mais mérite peut-être d'être nuancée parce que ce sera plutôt dans quelques années que nous pourrons évaluer si cette méthode de mutualisation en termes d'économies, et je ne parle pas de qualité de services, mais d'économies, aura été efficace.

Et puis sur le débat budgétaire à venir, par rapport à la question qu'a posée Monsieur CAZENAVE tout à l'heure sur le plan de relance, et puis sur les observations qui ont été faites, notamment sur les mobilités. On voit bien finalement ce qui bloque encore dans notre pays, c'est un manque de décentralisation, c'est un manque de confiance dans les acteurs locaux. Au lieu d'annoncer un plan de relance national comme cela, depuis Bercy, finalement sans qu'il y ait eu beaucoup de concertation, on voit bien que sur la question des mobilités par exemple, il aurait été tout à fait possible de contractualiser avec les métropoles ou les régions sur des grands programmes d'investissement ferroviaire, de tramway. Les collectivités connaissent et sont disponibles aujourd'hui pour porter ces projets sans qu'il soit nécessaire d'attendre très longtemps. Et donc sur cette question de la relance, si des messages peuvent être passés et je sais que le Président y est sensible aussi, allons plus loin dans la décentralisation. Arrêtons d'avoir ce modèle français. On est les seuls en Europe à fonctionner comme cela où tout arrive du Ministère des finances, et construisons des projets de relance qui partent aussi des acteurs locaux que ce soit les collectivités ou les entreprises qui, elles-mêmes, savent très bien ce qu'il faudrait aujourd'hui faire en matière d'investissement.

Enfin, et je termine par cela, je souscris à ce que disait Pierre HURMIC, c'est vrai que tout le monde parle de l'impératif écologique, il manque sa traduction financière. Je ne parle pas de subventions ou d'aides d'État, quoique ce soit nécessaire bien entendu, et qu'il y a aussi le plan de relance européen, personne n'en a parlé, mais il existe. La prise en compte des coûts futurs de l'inaction et des externalités de nos activités est essentielle. Tant que ni l'État ni les collectivités ne peuvent prendre en compte ce coût dans leur comptabilité, il y a forcément une contradiction entre les investissements nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique notamment et les ratios d'endettement à court terme. Ces ratios d'endettement en court terme s'ils sont préservés, c'est aussi parce que faute d'investissements, nous aurons des coûts à supporter demain qui seront bien plus importants. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Je vous rassure, Président, trois phrases me suffiront. Juste après l'intervention de Gérard CHAUSSET, je voudrais juste rappeler qu'actuellement, les désignations se font démocratiquement, au travers des communes pour la Métropole. Et quand il m'a rappelé que Lyon existait toujours en tant que ville, je le sais. Je voudrais juste qu'il me confirme que toutes les communes de la Métropole sont représentées au Conseil de Métropole de Lyon, ce qui n'est pas le cas. C'est cela la différence : quand on tient aux communes, elles sont représentées actuellement et elles ne le sont pas dans le futur.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Clément ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je voulais juste dire que je ne pouvais pas laisser dire que nous allons flécher les investissements en fonction du groupe politique sur les 28 communes. C'est inacceptable, ces propos, c'est un procès d'intention, et ce ne sera absolument pas le cas. Pierre HURMIC n'a absolument pas dit cela. Il a dit qu'il fallait, comme le souligne le rapport de la Cour des Comptes, sortir de ce Club des Maires où on venait, malheureusement peut-être, un peu trop troquer une ligne de tram contre un équipement public.

Nous allons prendre le dossier de la mobilité comme exemple où nous aurons à cœur une équité de l'ensemble des habitants de la Métropole pour avoir un Schéma des mobilités qui puisse répondre aux enjeux métropolitains des déplacements avec des enjeux financiers extrêmement présents. Le budget des transports, c'est un tiers du budget de la Métropole, et nous avons des enjeux gigantesques devant nous en termes d'entretien et de régénération. Donc, ce sera évidemment un point fondamental dans notre réflexion : équité de traitement de l'ensemble des habitants sur la Métropole avec des enjeux financiers conséquents. À nous de trouver les bonnes solutions collectivement.

M. le Président Alain ANZIANI : On finit avec 10 secondes pour Marc MORISSET. 10 secondes.

M. Marc MORISSET : Juste un bémol par rapport à l'imaginaire dans 6 ans, l'ancien monde va toujours compter de la même manière. Je pense qu'il faudra trouver au contraire une manière de compter différemment, comme le droit à la nature. Donc, j'abonde la proposition de Monsieur Pierre HURMIC, et je rebondis aussi sur celle de Madame FERREIRA comme quoi il faut qu'il y ait des référents dans la manière dont on compte et dont on gouverne. Aujourd'hui, par exemple, une destruction de l'eau sur la déviation du Taillan peut passer comme un plus. Je crois qu'au contraire, quand on compte différemment aujourd'hui, on est incapable de remplacer une nappe phréatique. Cela veut dire qu'à terme, on va être obligé d'aller investir jusqu'au Porge pour aller chercher de l'eau et la mutualiser avec la Métropole. Je crois qu'à un moment donné, il faut travailler sur l'intelligence collective et le droit du vivant fait partie de cela, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il faut choisir entre mourir et investir. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Alors, on termine ce débat. Moi, j'ai trois mots à dire sur la mutualisation, mais très rapidement.

Premièrement, la mutualisation a commencé par des dépenses supplémentaires. Pourquoi ? Parce qu'il fallait changer les locaux, parfois il fallait les créer. Ensuite, parce qu'il a fallu aligner les rémunérations sur le montant de la Métropole. Tout cela a pu aboutir à une

dépense supplémentaire. Troisièmement, parce qu'il y avait l'outil informatique à reconfigurer. Mais si vous lisez le dernier rapport sur la mutualisation qui a été publié, vous constaterez d'abord qu'il y a eu des économies pour les communes à hauteur de 12 millions et à la fin 2018, elles s'évaluaient à 25 millions. Donc oui, il y a eu des économies pour les communes. Et si on regarde le bloc Métropole plus les communes mutualisées, on voit aussi une dépense et une diminution des dépenses de fonctionnement. La mutualisation commence à donner déjà des résultats. J'aurais peut-être dû le dire dès le départ.

Merci, en tout cas, c'était une communication, il n'y a donc pas de vote.

Communication effectuée

Point suivant.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 2 sur les 20, Monsieur le Président : « Pacte de gouvernance. »

M. ANZIANI

(n°2) Pacte de gouvernance - Débat

M. le Président Alain ANZIANI présente le dossier.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT, Monsieur LABARDIN. Je voudrais d'abord remercier Michel LABARDIN de ce petit cadeau annuel qu'il nous fait. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, bien évidemment, nous allons nous inscrire dans ce travail de Pacte de gouvernance qui nous semble plus que jamais indispensable. Je voulais juste lire une phrase de la délibération : « Le principe d'une gouvernance équilibrée entre les communes et l'établissement de coopération y est affirmé, c'est dans cet esprit d'équilibre que la loi crée la Conférence des Maires ». Le 24 juillet, nous étions dans cette même salle, et vous avez, Monsieur le Président, cherché à rassurer les 11 maires qui ne figurent pas dans l'exécutif. Vous nous avez dit que finalement la Conférence des Maires serait l'endroit où on discuterait des sujets importants avant que cela puisse passer en Conseil de Bordeaux Métropole ou avant que cette information puisse être donnée aux élus.

Je voudrais vous citer deux exemples qui montrent que cela n'a pas fonctionné de cette manière-là.

L'encadrement des loyers a été examiné en Bureau de Bordeaux Métropole. Nous n'étions pas présents bien évidemment puisque nous n'y sommes pas conviés ni invités et nous avons eu l'information par nos services municipaux qui ont reçu un appel de Bordeaux Métropole disant : « Vite, vite, vite, il faut que le Maire réponde et vous aurez un courrier qui est arrivé avant-hier ». Voilà comment l'information s'est diffusée sur un sujet que vous qualifierez, Monsieur le Président, d'important.

Mon deuxième exemple, le sujet est encore plus important, c'est l'eau : la régie de l'eau ou pas la régie de l'eau. En ouvrant le journal SUD-OUEST de ce matin - d'ailleurs je vous propose de doter les élus d'un abonnement à SUD-OUEST parce que, finalement, c'est là que nous avons la meilleure source d'information - nous découvrons que l'on va prolonger la DSP d'un an. Nous découvrons que l'on va peut-être faire un établissement public industriel et commercial. Tout cela, sans en avoir parlé au préalable alors que nous avons eu une Conférence des Maires il y a quelques jours. Pour ne pas qu'il y ait un troisième exemple, il faut absolument travailler sur ce sujet.

Et je rebondis sur les propos de Clément ROSSIGNOL-PUECH, le dossier majeur de cette mandature est celui des mobilités. On l'a bien compris. C'est là que seront les principales dépenses. Alors s'il y a un groupe de travail qui doit être fait sur les mobilités, il faut que tout le monde y soit. On ne pourra pas, sur le dossier des mobilités, n'avoir que la Conférence des Maires et que le Conseil de Bordeaux Métropole. Ce dossier est trop important. Ce dossier marque tellement de changements ou pas de changements dans notre agglomération qu'il faudra le discuter en groupe de travail, j'ai envie de dire, ouvert, vu l'importance des décisions. C'est vrai que l'on va travailler sur ce Pacte de gouvernance. Il faut l'écrire, il faut le voter, il faut que l'on fasse en sorte que les grands dossiers ne soient pas uniquement gérés qu'en Bureau, et juste après que l'on puisse être informés en Conseil de Bordeaux Métropole.

Je vous ai cité ces deux exemples parce qu'ils sont flagrants. Je peux vous dire que lorsque l'on apprend par ses services que pour l'encadrement des loyers, il faut répondre avant le 30, vite, vite.... J'aurais aimé être un peu au courant avant, même si j'ai ma propre opinion, même si ma décision est prise depuis bien longtemps. Je rappelle que sur la précédente mandature, ce sujet avait été évoqué avec l'intégralité des Maires dans ce qui était un Bureau de cogestion.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je me félicite à mon tour et nous nous félicitons de l'ouverture de ce débat sur un Pacte de Gouvernance, et vous venez de le dire, de votre volonté d'aboutir sur un vote de Pacte de Gouvernance, sur un document qui soit engageant. C'est de bon augure.

Pour autant, nous souhaitons en connaître les modalités de fonctionnement. Le groupe de travail qui va se réunir sera chargé de regarder les modalités de fonctionnement, mais ce n'est pas suffisant. C'est le contenu qui nous intéresse. Le choix terminologique n'est pas banal. Un pacte, ce n'est pas une commission qui travaille sur des avis. Il s'agit bien de trouver un accord, d'avoir des résolutions. C'est de l'ordre du traité, du contrat, quelque chose qui soit suffisamment engageant et qui rapproche les positions. D'ailleurs, je note que cette nouveauté terminologique n'est pas une nouveauté du point de vue du contenu. Nous avions autrefois un projet métropolitain issu du rapprochement de nos projets, tous groupes politiques confondus, pour arriver à une visibilité de gouvernance métropolitaine. La question qui va se poser, Monsieur le Président, c'est de savoir ce qui est de l'ordre de la continuité et de la permanence institutionnelle ici au Conseil de Bordeaux Métropole. Est-ce que dans ce Pacte de Gouvernance vous considérez que l'on part d'une feuille blanche et le monde commence aujourd'hui ? Ou est-ce que vous allez considérer qu'au nom de la permanence institutionnelle, ce qui a été acté et travaillé - bien sûr je pense au transport, on en parle beaucoup à nouveau parce que c'est sans doute le plus impactant sur nos infrastructures - est-ce que vous allez considérer que nous partons d'une page blanche ? On nous a parlé de remise à plat. Est-ce que la remise à plat, c'est la remise en cause ? Attention au double langage sur ce sujet-là. Donc, évidemment, je plaide pour qu'il y ait une permanence institutionnelle et que l'on regarde dans le registre de cette mise à plat ce qui peut fonctionner et que vous puissiez incarner vous-même, Monsieur le Président, la continuité institutionnelle qui a prévalu dans ce lieu depuis plus de 50 ans.

Et puis, il y a les projets d'avenir sur lesquels nous aurons longuement à discuter. Vous l'avez bien compris, c'est la question du contenu qui nous intéresse dans notre capacité à travailler

auprès de vous pour tracer une perspective d'avenir. À cet égard puisque la Conférence des Maires a été évoquée à l'instant, je dois vous dire mon sentiment et notre sentiment un petit peu inachevé de cette Conférence des Maires insuffisamment charpentée. Et ce sentiment que peut-être il y aurait désormais une certaine atomisation des lieux de décision et de gouvernance qui ferait perdre véritablement l'identité de ce Pacte de Gouvernance que vous appelez de vos vœux.

Voilà ce que je souhaitais apporter au débat, notre vigilance sur le contenu et notre souhait de ne pas simplement être dans le domaine des apparences, mais dans le domaine de la contractualisation réciproque. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, deux points pour répondre toujours à Christophe DUPRAT.

Je n'ai pas le souvenir qu'en 2014, Alain JUPPÉ ait pris beaucoup de gants pour dire qu'il ne ferait pas la régie alors qu'elle avait été votée par une délibération précédente, dans la mandature précédente. On l'a appris aussi par la presse.

Cela avait été annoncé, dès le lendemain, « Il n'y aura pas de régie de l'eau ». C'est la première chose. Je ne pense pas qu'à l'époque, il y avait eu plus de gants de pris et de débats sur le sujet alors que, dans la mandature précédente, il y avait eu un vrai débat sur : régie ou pas régie ?

Deuxième point sur la mobilité, là je suis d'accord, c'est sûrement un gros débat, mais faut-il multiplier les instances alors qu'il y en a qui existe déjà ? Il y a les Commissions. Il y a la Commission Transports, il y a différentes commissions. Dans le cadre de ces Commissions, je pense que tous les groupes politiques sont représentés, la plupart des villes sont représentées. Donc, on peut tout à fait charpenter les débats et faire en sorte que, dans le cadre de ces projets, on puisse en débattre et travailler les dossiers. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Clément ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Concernant le Pacte de Gouvernance, on ne part pas d'une feuille blanche puisqu'il y a un projet métropolitain qui a été pensé et cela va permettre d'échanger à partir de ce projet, la feuille de route de l'exécutif actuel.

Concernant la mobilité qui est un des enjeux majeurs de l'agglomération, tous les Maires, je le dis et je le répète, tous les Maires seront associés aux réflexions évidemment. Vous allez recevoir Mesdames, Messieurs les Maires, un courrier qui vous proposera un calendrier sur une année, comme l'a annoncé le Président. Et également au prochain Conseil de Métropole, le Président a souhaité qu'il y ait un débat sur la mobilité. Donc, il y aura déjà un premier débat avec des documents qui vous seront proposés. Et pendant la Commission Transports, évidemment, on pourra débattre pour préparer ce Conseil. Vous serez associés, l'ensemble des Maires sera associé.

Concernant les infrastructures, les lignes d'extension qui ont été soit votées, soit étudiées, cela a été annoncé, un réexamen est en cours. Vous serez associés au niveau du réexamen en fonction du bilan socio-économique, de la valeur actualisée nette dite VAN, des enjeux

environnementaux et également émissions de gaz à effet de serre et du bilan de carbone et évidemment intérêt métropolitain et capacité de transport de l'ensemble de ces extensions aux nouvelles lignes. Il y aura un vrai débat entre nous sur l'ensemble de ces sujets.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je crois qu'il est bien nécessaire d'avoir ce Pacte de Gouvernance. J'ai écouté très attentivement tous les débats qui ont précédé à propos du rapport de la Cour des Comptes. Il y a deux choses qui sont aujourd'hui avérées : il n'y a plus de cogestion et il y a un projet de mandature. Donc, c'est ce projet de mandature que l'on va mettre en œuvre et, bien entendu, il faut absolument faire participer les 28 communes à ce projet de mandature. Il faut voir comment nous allons associer l'ensemble des communes à ce projet. C'est bien le but d'un Pacte de Gouvernance d'établir ensemble, en toute transparence, d'organiser les instances de réunion, de concertation, de décision, qui va faire quoi, comment et sous quelle temporalité ? C'est bien l'objet de ce Pacte de Gouvernance qui comprendra le projet de mandature, qui comprendra toutes les instances qui devront être saisies, comment, sous quelle périodicité, sur quelles thématiques, etc. Et évidemment, c'est ce qui vient d'être dit par Clément et par le Président, pour tous les grands sujets métropolitains, il y aura des débats avec les 28 communes. C'est absolument essentiel. Je crois que ce Pacte est important pour rassurer tout le monde. J'entends beaucoup de fantasmes, d'inquiétudes du fait de l'arrêt de la cogestion et je pense que ce Pacte de Gouvernance peut contribuer à asseoir une organisation de travail permettant, durant le mandat, à faire du bon travail. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, je prends deux secondes puisque j'ai désormais un contradicteur officiel en la personne de Gérard CHAUSSET. Je voudrais lui rappeler deux choses. Je me souviens bien comment cela s'est passé en 2014. Nous avons fait campagne dans les 27 communes de Bordeaux Métropole sur la fin de la mise en régie. Cela veut dire que tous nos candidats qui étaient présents l'ont bien dit lors de la campagne électorale et nous avons été 14 élus sur 28 sur ce projet. Et Alain JUPPÉ lorsqu'il a été élu Président, dans les tout premiers bureaux, il suffira de regarder dans les comptes-rendus, à bien informé le Bureau, constitué à l'époque de l'intégralité des Maires et même des groupes politiques, qu'il mettait fin à la régie de l'eau pour rester dans une Délégation de Service Public. Point. C'est tout. Après on accepte, on n'accepte pas le fait, ce n'est pas un problème. Dans mes propos, il ne faut pas se tromper, je dis simplement que c'est dommage d'apprendre cela par SUD-OUEST. Voilà, c'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : OK, très bien. Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais répondre à Monsieur DUPRAT et partager son regret. Je regrette moi aussi d'avoir lu dans SUD-OUEST quelque chose que je sais déjà, effectivement, comme vous le savez, puisque cela fait partie du projet de mandature et notre Président l'a déjà annoncé dès sa désignation. C'est un secret pour personne. Nous avons ce projet de passer la gestion de l'eau en régie. Un groupe de projet va être très rapidement mis en place. Vous serez conviés ainsi que

d'autres responsables des différents groupes politiques. Il n'est pas question pour nous de ne pas vous associer à cette démarche. J'aurais préféré vous le dire moi-même effectivement. C'est une situation que j'ai beaucoup connue dans la mandature précédente, figurez-vous. Donc, je peux comprendre votre désarroi.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christian BAGATE, vous avez demandé la parole ?
Christian BAGATE.

M. Christian BAGATE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne pensais pas intervenir, mais je découvre ce qu'est cette noble assemblée. Je viens d'a entendre des mots qui m'irritent. On a parlé de fantasmes et d'inquiétudes. Oui, il y a des fantasmes et de l'inquiétude quand on ne sait pas où on va. J'avais entendu les premières paroles de Monsieur le Maire de Bègles et dans les circonstances Vice-président, qui était très rassurant dans la façon de les présenter, et j'entends d'autres personnes qui ne disent pas exactement la même chose. Les mots ont des valeurs. « *Je rêve un monde idéal où ceux qui s'opposent coopèrent et où la lutte des contraires procède de la plus belle harmonie.* » Ce n'est pas de moi, c'est d'Héraclite. Je crois qu'il serait bien dans cette noble institution que l'on pense à cela. Je tenais à l'affirmer ce jour. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste un mot pour terminer.

D'abord, premièrement, clarté en toutes choses. La clarté, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous sommes un certain nombre ici à avoir fait campagne sur un certain nombre de sujets. Nous sommes un certain nombre ici à avoir acté un projet politique. Ce projet politique, on ne l'a pas caché, il n'est pas dans nos tiroirs. On l'a mis sur la table et vous en avez pris connaissance. Dans ce projet politique, il y avait l'encadrement des loyers et il y avait évidemment la régie de l'eau, comme il y avait des projets de mobilité. On aurait très bien pu ne pas en parler dans le Pacte de Gouvernance. La loi ne fait pas obligation d'en parler. Je souhaite que ce projet politique que nous avons conclu à quelques-uns, soit mis sur la table et puisse être discuté. Donc, il sera discuté. Mais ne me faites pas le procès de dire que « Oui, on découvre que vous êtes pour l'encadrement des loyers » alors que depuis des semaines et des semaines, on en avait parlé ou même chose évidemment après sur la régie de l'eau. Donc, clarté là-dessus, clarté politique de notre équipe, clarté politique de la vôtre. Vous direz ce que vous en pensez. Si vous avez des amendements, nous sommes prêts à les examiner, mais on restera, permettez-moi l'expression, droit dans nos bottes. On restera droit dans nos bottes parce que l'on a un engagement et je pense que les engagements sont faits pour être tenus.

Une fois que j'ai dit cela, l'autre principe après la clarté, c'est le principe de travailler ensemble. Je l'ai toujours dit. La dernière Conférence des Maires, oui, c'est vrai, mais elle a été un peu parasitée quand même par ce que l'on appelle un virus et que l'ordre du jour de la Conférence des Maires n'a pas pu être tout à fait respecté parce que notamment on avait Madame la Préfète et je n'allais pas lui fermer la porte au nez alors qu'elle avait des choses à nous dire. Il faut que l'on travaille ensemble. C'est l'objet même du Pacte de Gouvernance que l'on définit, mais avec des orientations précises.

Sur d'autres exemples, sur la mobilité, pour répondre à Michel LABARDIN, je redis ce que j'ai toujours dit : bien sûr qu'il faut une continuité institutionnelle. Il faut aussi une continuité institutionnelle budgétaire, et j'ai l'impression, moi, qu'aujourd'hui on a empilé projets sur projets en matière de mobilité sans trop regarder où on allait financièrement.

D'ailleurs je crois, ce n'est pas une grande confiance, que beaucoup sur tous les rangs, étaient inquiets de cet empilement de projets, cet empilement de millions, cet empilement de centaines de millions sans savoir comment on allait les financer. Je pense que le moment est venu. En toute chose, il y a des moments, mais au début d'une mandature, le moment est venu de tout remettre à plat. Oui, une remise à plat, cela peut être évidemment une remise en cause. Et de regarder par rapport à nos possibilités budgétaires, par rapport à nos priorités que Clément a rappelées tout à l'heure, ce que nous allons faire. On n'a pas d'exclusif, mais en même temps, on a aussi une vision très, très précise de ce que l'on doit faire, de ce que l'on peut faire, mais tout cela fera l'objet d'un débat. Je rappelle que la délibération suivante est justement sur la stratégie des mobilités.

Sur ce premier dossier, qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Pas davantage ? Unanimité, je vous en remercie.

**Unanimité
Débat effectué**

M. ANZIANI

(n°6) Subvention exceptionnelle à l'association Médecins Sans Frontières pour les populations touchées par la double explosion survenue le 4 août 2020 sur le port de Beyrouth (Liban) - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI présente le dossier. Qui souhaite intervenir ? Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est une véritable tragédie qui a frappé Beyrouth en ce 4 août 2020. Au total, ce sont plus de 160 personnes qui ont perdu la vie. Plus de 6 000 personnes également ont été blessées. En tout également, plus de 300 000 habitants de la capitale, soit plus que la ville de Bordeaux, n'ont plus de maison. Dans un contexte de crise économique sans précédent, cette double explosion a révélé également la défaillance de l'État libanais. Autrefois surnommé « la Suisse du Proche Orient », ce petit pays se retrouve en défaut de paiement. 50% des Libanais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Beaucoup d'hôpitaux sont détruits et cette aide de 50 000 euros vient à point nommé pour assurer sur place une aide aux populations sinistrées. Je fais également moi-même voter, lundi en Conseil municipal, une aide exceptionnelle pour le Liban. Nous aurions cependant préféré que cette aide aille à Alliance Urgences qui regroupe notamment 6 ONG (Organisation non gouvernementale) dont Médecins sans frontières, Action contre la faim, Care France, Handicap International, Médecins du Monde. Ce n'est pas votre choix, cependant, notre groupe votera cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci bien Monsieur ALCALA. C'était le même choix qui avait été effectué avec Haïti et c'était Médecins sans frontières à l'époque aussi.

Qui veut intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous sommes évidemment pour que se concrétise une solidarité envers la population de Beyrouth, suite à ce qui s'est passé.

Sur cette délibération, on s'abstiendra puisque l'on a eu connaissance par la presse d'une affaire ou d'un scandale de racisme institutionnel au sein de MSF (Médecins sans frontières).

C'est un millier de salariés qui avaient communiqué sur un racisme ambiant, y compris d'une vision néocoloniale ou de la supériorité de la race blanche, etc. Il y a pas mal de choses qui n'étaient pas bonnes à notre avis. On ne sait pas où cela en est parce que cela date de juillet dernier. C'étaient des dépêches, notamment le HUFFINGTON POST qui avait bien détaillé l'histoire. Pour cette raison-là, on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Évidemment, il faut aider évidemment tous ces peuples en souffrance. Mais je suis dans la logique de ce que j'avais déjà évoqué lors des précédents conseils, dans la logique de me dire qu'il faut être dans une politique préventive et pas curative.

À ce titre, je tiens à souligner qu'une entreprise qui s'appelle YARA, située au niveau du Bec d'Ambès, peut être un danger immédiat pour une Métropole, donc tout un environnement majeur avec, d'après les Amis de la terre, une quantité temporaire de plus de 20 000 tonnes du même produit qui a explosé à Beyrouth. Donc, il me semble important, par exemple, d'essayer d'estimer ce danger de la Centrale nucléaire du Blayais qui est exposée à sept fois plus de quantité d'explosif que ne l'ont été, effectivement, les maisons situées à 25 km autour de Beyrouth.

Je pense que cela fait partie aussi du débat de travailler sur ce fameux progrès. Il me semble qu'Aristote soulignait « qu'il ne vaut que s'il est dans l'intérêt de tous. »

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Céline PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Juste quelques éléments de réponse suite aux différentes interventions.

Concernant le choix de MSF, comme l'a indiqué Monsieur le Président, MSF est une ONG (Organisation non gouvernementale) avec laquelle nous avons déjà eu l'occasion de collaborer. C'est une ONG implantée au sein du territoire métropolitain. C'est une ONG également implantée au Liban depuis 2008, parfaitement au fait de la situation locale.

En ce qui concerne les remarques de Monsieur POUTOU, votre groupe avait fait état de cette question lors d'une commission municipale à la ville de Bordeaux. Suite à votre interrogation, j'ai écrit au Président du MSF pour lui demander les mesures qui étaient mises en place en interne sur cette question, puisqu'il y avait eu un certain nombre d'allégations dans la presse. J'ai eu la réponse du Président du MSF hier. Une réponse particulièrement détaillée et argumentée que je pourrais vous communiquer sans souci et qui manifeste la préoccupation de l'ONG sur cette question et un certain nombre de dispositifs mis en place en interne, à la fois pour augmenter la part de personnel local dans les encadrants de l'ONG, et également lutter contre toute forme de racisme que ce soit au niveau individuel ou au niveau des pratiques collectives d'encadrement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Céline de ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. Qui vote contre ? Personne. Merci de ce vote.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n°21 que je vais rapporter. Elle concerne la convention avec la Société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public aéroportuaire pour la réalisation des travaux d'amélioration de la desserte en transport en commun de ladite zone.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°21) Convention avec la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM) portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public aéroportuaire pour la réalisation des travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac - Décision - Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : C'est pour dire que l'on s'abstient sur cette délibération parce que l'on n'est pas convaincu de l'utilité de prolonger le tram. On est sceptique sur cela parce que l'on sait qu'il y a une ligne de bus, la Une, et puis on sait qu'il y a d'autres lignes de bus. Vu les frais engagés, vu les problèmes que cela pose quand on prolonge un petit peu le tram, on n'est pas convaincu de l'utilité. C'est la raison par laquelle l'on s'abstient.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, une suggestion Monsieur le Président, puisque ce sujet est abordé : pourriez-vous éventuellement mettre à l'ordre du jour de notre prochain Conseil une motion de soutien à la ligne aérienne Bordeaux Orly ? J'ai bien dit une ligne aérienne et non pas une navette puisque l'on a bien compris que les 10 allers-retours étaient certainement excessifs, mais je pense qu'aux heures d'embauche et de débauche, elle serait, à mon avis, très nécessaire d'abord pour le milieu industriel qui est juste à côté. Il y a des correspondances qui se font dans le hub d'Orly et non pas dans le hub de Roissy Charles-de-Gaule. Je pense qu'une mobilisation, en plus dans cette période de complication économique, nous serions bien inspirés de porter un soutien des élus à cette liaison aérienne avant que des décisions définitives graves soient prises alors que nous avons encore un petit peu de temps pour prendre cette décision.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste sur ce point, si tu me permets Clément, je vois bien avec beaucoup de malice la suggestion de Monsieur DUPRAT. On peut voter des motions ou on peut travailler. Moi, je travaille. Sur cette question-là, rien n'est acquis, rien n'est terminé. J'ai relancé le Premier Ministre qui a été nommé récemment pour lui rappeler qu'il y avait eu des engagements pris par Monsieur DJEBARRI en matière de concertation. D'ailleurs, je m'adresse à ceux qui ont des liens ici avec le Gouvernement, c'est quand même inimaginable qu'à deux reprises un Secrétaire d'État aux transports nous dise : « On va concerter » et que l'on attend toujours. Et à la fin, c'est du mépris pour ceux qui ont interpellé le Gouvernement sur ce point. Et ceux qui ont interpellé, je rappelle que c'est quand même le Président de la Région, c'est le Président de la Métropole qui était à l'œuvre à l'époque, le Maire de Mérignac, le Maire de Bordeaux et le Président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie), ce n'est pas rien non plus. Et pourtant, c'est le grand silence. Cela n'est pas

admissible dans une République paraît-il décentralisée. Je ne comprends pas que cela puisse fonctionner. Sur la méthode, tout cela évidemment est très mauvais et je le dis et je le redirai.

Pour le reste, je répète, je pense qu'il y a du travail qui s'effectue pour trouver des solutions, et je ne crois pas que ce soit un feuilleton terminé. Je suis comme le Maire de Bordeaux qui l'a déclaré d'ailleurs d'une façon très précise et je l'en remercie, je suis pour que l'on diminue le nombre de navettes, que l'on prenne en compte aussi les nuisances sonores qui sont aujourd'hui inacceptables, que l'on réduise, que l'on interdise les vols de nuit, que l'on module tout ce qui est *low-cost*. Donc, il y a un gros travail à faire.

Je l'ai répété, avant le dernier de Conseil de surveillance, à Madame la Présidente du Conseil de surveillance, le plan d'orientations stratégiques qui a été adopté en décembre dernier est fait pour être respecté. La première priorité de ce plan est un aéroport éco-responsable. Et je le redis aussi, je regrette que l'aéroport ne communique pas sur du positif. L'aéroport fait beaucoup de choses positives, des choses qui le sont moins, mais quand on prend une orientation d'aéroport éco-responsable, on le dit et on le redit. Il faut que ce soit dit. C'est pour cela que je m'en occupe personnellement.

Est-ce qu'il y a d'autres éléments, sinon Clément, tu peux répondre ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : On a eu un débat long lors de la dernière mandature sur l'intérêt d'avoir une liaison directe tramway et BNSP (Bus d'un niveau de service performant) de desserte de l'aéroport, mais également de la zone aéroportuaire où il y a de très nombreux emplois. Ce n'est pas simplement que les voyageurs qui prennent l'avion, mais c'est aussi un bassin d'emploi majeur pour notre agglomération. Donc, c'est important qu'il y ait une liaison directe.

Après, sur le débat sur l'avenir de l'aéroport, en effet, nous devons l'avoir. L'aéroport doit être exemplaire en termes d'écologie et d'environnement. Il doit avoir un schéma directeur de transition écologique, mais il faut aussi que l'on se pose la question du développement du nombre de voyageurs. On est un certain nombre ici à penser qu'il faut limiter la croissance du trafic aérien international et national. Et quand il y a des alternatives compétitives par le train, il faut plutôt privilégier le train plutôt que l'avion pour les transports nationaux. Je pense que l'on en tous d'accord.

M. le Président Alain ANZIANI : D'autres interventions ? Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci. Monsieur le Président, pour vous dire combien je partage ce que vous venez de dire. J'avais eu l'occasion de l'évoquer avec le Ministre des transports. C'est vrai qu'il n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas de réponse par rapport aux demandes faites par le Président de la Région, le Président de la Métropole et le Président du Département. En effet, lorsque l'on nous avance simplement l'argument de dire : « Il y a un train qui met deux heures », je rappelle qu'un Parisien qui arrive travailler ici, arrive à la gare au bout de 2 heures 04 quand tout va bien. Après, il faut qu'il aille jusqu'à l'aéroport, ce qui représente au minimum une heure de plus. Donc, c'est en réalité trois heures de déplacement matin et soir. Le fait de pouvoir demander, comme vous l'avez fait, deux navettes le matin et deux navettes le soir m'apparaît un élément tout à fait convenable.

Je rappelle qu'en termes de pollution, parce que c'est vrai que l'avion pollue, l'ensemble des avions du monde entier représente 2,80 % de CO₂ rejeté dans le monde. À titre d'exemple,

ceci c'est 4 %. Donc ils polluent, mais c'est aussi un élément important de développement. Donc, soyons attentifs au développement notamment de la zone aéroportuaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Clément, tu veux ajouter un mot ? Non.

Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU s'abstient. Qui vote contre ? Personne. Je vous remercie de cette approbation.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délibération suivante, n° 24 : « Stationnement vélo – Lancement d'un dispositif de stationnement vélo sécurisé. »

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°24) Stationnement vélo - Lancement du dispositif - Contrat de prêt - tarifs - Décision - Autorisation

Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : C'est ma journée de propositions aujourd'hui. Bien évidemment nous voterons cette délibération qui va bien sûr dans le bon sens. Cela fait maintenant plusieurs années que j'essaie, et on va peut-être finir par y arriver, de faire en sorte qu'il n'y ait qu'une seule carte pour tous les utilisateurs de vélo. On voit le Vélobox, les abris vélos, l'un qui est à 30 euros, l'autre est à 22 euros. Je pense que l'intérêt, aujourd'hui, sur notre agglomération, maintenant que la billettique sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) fonctionne, c'est d'avoir une carte unique pour tous les utilisateurs de vélo. Le Président de MetPark que je suis est prêt à mettre tous les parkings vélos de MetPark dans cette carte. Il faut que l'on travaille sur ce sujet rapidement parce que les utilisateurs de vélo ne comprennent pas qu'il faut une carte à tel endroit, une carte à tel endroit. Vous arrivez à la gare, vous descendez du train, si vous n'êtes pas abonné à TBM, vous ne pouvez pas poser votre vélo que vous aviez dans le train, etc. Je pense que, pour aller plus loin et faciliter l'utilisation, il faut que l'on arrive sur ce sujet-là. Je sais que la Région est tout à fait prête à nous accompagner sur les garages à vélo d'ailleurs qu'elle nous redonne en gestion. On vient d'en ouvrir deux sur Pessac. Elle nous a dit : « Il vaut mieux que cela soit vous qui les gérez parce qu'ils sont à deux pas en correspondance avec le tram et les bus. », ce qui est logique, et il ne faut pas discuter là-dessus. Mais, je refais cette proposition. Il faut que l'on y travaille, si on pouvait lancer cela assez rapidement, d'une carte unique pour les utilisateurs de vélo avec un abonnement. 30 euros me semble très bien sur l'année, et puis qu'ils puissent utiliser les vélos de cette manière-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, pour reposer la question à Madame Brigitte TERRAZA, Madame la Vice-présidente, sur la

pérennité des coronapistes. On a fait près de 70 km sur la Métropole de ces pistes temporaires, nous en avons parlé lors de la fameuse Conférence des Maires.

Pour ce qui concerne la Ville de Talence, mais je sais que d'autres villes vont le faire, il y a maintenant une question de pérennisation qui doit être abordée. La pérennisation doit être accompagnée, on l'a su dans le cadre des CODEV (Contrat de développement), par éventuellement une prise en charge. Nous n'avons pas, dans les pôles territoriaux et dans les villes, la précision sur l'intervention de Bordeaux Métropole sur cette pérennisation.

Quand il s'agit de peinture, la dépense peut être absorbée sans qu'il y ait de grands débats. En revanche, quand il s'agit d'équipements notamment, je pense aux séparateurs centraux, je pense aussi à des choses qui pourraient être végétalisées, nos équipes nous disent pour l'instant que nous l'orientons vers le FIC (Fonds d'intérêt communal). Je crois que si jamais on veut effectivement avoir en plus un aspect positif sur ces pistes, on aura tout intérêt à ce que la Métropole intervienne financièrement. Or, les décisions seront prises au mois d'octobre, en tout cas, pour un certain nombre de villes dont je fais partie. Si nous n'avons pas cette information-là, on ne pourra pas aller beaucoup plus loin parce que quelques dizaines de milliers d'euros de FIC, ce sont des projets que l'on fera en moins. Je crois qu'à une période où on ne veut pas opposer les utilisateurs les uns aux autres, ce serait bien que l'on puisse avoir une réponse claire et nette et précise, s'il vous plaît.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui veut intervenir ? Oui, Brigitte.

Mme Brigitte TERRAZA : Merci Président de me donner la parole. Pour tout le réseau cyclable qui a été fait à l'issue du confinement pour favoriser l'utilisation du vélo dans toute la Métropole, il était bien acté que c'était des aménagements provisoires qui avaient vocation, à l'issue d'une période de test qui semble d'ailleurs favorable à Talence puisque Monsieur le Maire en demande maintenant la pérennisation, à être pérennisés. Cela fait partie typiquement des actions qui vont pouvoir être intégrées par avenant dans le cadre du CODEV 4 puisque l'on en avait parlé même si, comme en 2014 plus la période du Covid, on demande un report du CODEV 5 pour pouvoir bien travailler dessus, il y a des actions en effet qui ne vont pas pouvoir attendre. Et, bien entendu, toutes les actions favorisant les mobilités douces font partie des actions qui sont éligibles à la prorogation des CODEV 4 et des nouvelles actions qui peuvent être mises en œuvre. Donc, oui, on va l'étudier sans difficulté.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Patrick PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je me réjouis bien sûr des avancées présentées à l'instant par Clément ROSSIGNOL en matière de stationnement vélo. Pour autant, dans une commune, avant de savoir comment stationnent les vélos, on se soucie surtout de disposer tout d'abord des infrastructures qui encouragent les habitants à se servir du vélo comme moyen de déplacement possible.

De façon très concrète, Monsieur le Président, je vous ai adressé un courrier, il y a deux mois, qui évoquait les projets structurants de Villenave-d'Ornon qui avaient un rapport avec les compétences de la Métropole. Il était donc question entre autres des déplacements intégrant bien évidemment les déplacements doux. À ce jour, vous n'avez pas encore accusé réception de ce courrier et par là même je n'ai eu aucune réponse. N'étant pas de nature à attendre sans rien essayer, j'ai écrit directement il y a quelques jours à Monsieur Clément ROSSIGNOL, Vice-président en charge des mobilités douces, actives et alternatives, parce

que j'aimerais pouvoir donner aux Villenavais une visibilité et un agenda de travail sur ces sujets. Il y a bien entendu d'abord la problématique de la Route de Toulouse que vous connaissez bien, Monsieur le Vice-Président, qui est un axe majeur d'entrée Sud de l'agglomération, axe saturé par le flot de véhicules venant rejoindre ou provenant des boulevards bordelais. Sur cet axe, la question ne se limite pas aux déplacements doux, mais la thématique s'y trouve obligatoirement intégrée d'une manière forte et totalement incontournable.

Il nous faut enfin avancer sur ce dossier notamment pour déclencher des capacités de déplacement en vélo, à pied, mais aussi des transports en commun en site propre tout en prenant en compte, bien évidemment, les besoins de stationnement. Cela suppose des décisions fortes et équilibrées qui ne sont pas forcément simples à mettre en œuvre. Mais maintenant il faut trouver des solutions et agir en concertation avec les populations concernées dans les meilleurs délais.

Si rien ne permet de relier les communes de la seconde couronne comme Villenave-d'Ornon à la ville centre, nous allons connaître un vrai problème de déséquilibre. L'aménagement du territoire métropolitain est ainsi fait que les sites d'emploi sont largement localisés sur trois voire quatre communes entraînant par là même les flux de circulation vers ces sites via les axes principaux rocade et boulevards déjà largement saturés. Les développements futurs laissent apparaître qu'il n'y aura pas beaucoup de changements à espérer dans les prochains temps dans cette politique de recoupement/regroupement des emplois et donc pas davantage à espérer un ralentissement des besoins de déplacement de plus en plus longs en distance et en temps. J'aimerais bien pouvoir me tromper.

Il est donc essentiel de pouvoir amplifier les efforts sur des déplacements cyclistes pour autant qu'il y ait l'espace pour intégrer des pistes ou des bandes cyclables adaptées. J'ai déjà interpellé les services métropolitains à ce sujet, mais les solutions tardent à se dessiner. Comment faire pour rejoindre, par exemple, le bourg historique de Villenave-d'Ornon, par l'axe majeur de déplacement que sont l'Avenue des Pyrénées et la Route de Toulouse ? Il faut en effet traverser dans tous les cas des infrastructures importantes : autoroute, rocade, voie ferrée, gare de triage.

J'ai entendu la proposition que vous avez faites, Monsieur le Vice-président, consistant à la mise en œuvre d'une piste en encorbellement sur le Pont François Mitterrand. Une solution identique permettrait de franchir les obstacles précédemment cités pour faciliter les liaisons entre le bourg et l'Avenue des Pyrénées et la Route de Toulouse. Je sais que ces aménagements cyclables vont être très onéreux, mais si nous voulons espérer une amélioration sur les déplacements sur notre territoire, cela fait partie de la solution. Je pense que d'autres territoires sont dans la même situation, il est donc important que le Plan vélo bénéficie de moyens financiers supplémentaires afin d'accélérer sa mise en œuvre. Ce sera aussi l'occasion de penser à mettre en service des stations vélos en libre-service et notamment électriques. Il n'y a pas beaucoup de sens à réserver ces derniers à la ville-centre au détriment des communes périphériques éloignées du centre et dont les usagers sont amenés à parcourir plus de kilomètres.

De plus, il serait bien que l'on s'aperçoive que la rocade n'est pas la limite extérieure de la Métropole et que de nombreuses villes ont tout ou partie de leur territoire située en extra-rocade.

Espérant être entendu au bénéfice des usagers qui aimeraient pouvoir se déplacer en vélo d'une manière sécurisée, j'ai sûrement été beaucoup trop long, mais c'est un sujet important.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles sont les décisions concernant la Route de Toulouse vis-à-vis de la mise en place de pistes cyclables ?
- Puis-je compter sur votre accord de principe sous la réserve bien entendu des études techniques quant à la mise en place de pistes vélo en encorbellement au niveau des franchissements quels qu'ils soient ?
- Et pouvons-nous espérer avoir des stations en libre-service avec des vélos électriques en extra-rocade ? »

Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Très rapidement. Juste une explication de vote, on va s'abstenir. On est évidemment pour qu'il y ait des dispositifs qui se mettent en place, mais on est pour un service gratuit. Donc, on s'abstient pour cette raison.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Oui, bonjour à tous et à toutes. Merci Monsieur le Président. Pour aller un petit peu dans le sens de notre collègue Christophe DUPRAT, je vous propose de développer ce qui existe et ce qui fonctionne à la Gare Saint Jean, notamment sur ces fameux vélobox où n'importe qui peut mettre son vélo à condition d'avoir un abonnement TBM. N'importe quelle vélobox fonctionne comme cela. Seulement la particularité de la gare Saint Jean, c'est qu'elles fonctionnent aussi avec l'abonnement Modalis. Or, on a eu la chance, il y a plusieurs mois, de faire le tour des quatre gares de la Presqu'île, les gares SNCF et on a constaté sur les quatre gares qu'il y avait un problème de stationnement. Certaines ont des projets structurants de réhabilitation de parking. Je pense notamment à celle d'Ambarès et de Bassens. D'autres, en revanche, sont un petit peu le parent pauvre, celle de Carbon-Blanc, de Sainte-Eulalie, et systématiquement quand il y avait une vélobox, elle était vide. Il y avait un vélo au mieux à l'intérieur. Les personnes qui empruntent la voie SNCF via notre RER et demain le RER métropolitain nous expliquent qu'il n'y a pas d'intérêt pour eux de prendre un abonnement TBM, étant donné qu'ils vont payer x euros ou dizaine d'euros ou centaine d'euros par an pour simplement garer leur vélo. Parfois, ils habitent à quelques centaines de mètres et ils prennent leur véhicule. Quand on a un temps radieux comme celui d'aujourd'hui, on a plutôt tendance à prendre son véhicule, alors que faire 150 ou 500 m ou 1 km en vélo, c'est bien plus simple.

On a cet outil, aujourd'hui, qui fonctionne sur la gare Saint-Jean. Je vous propose de le développer sur l'intégralité des vélobox de la Métropole et de ne plus concentrer la recherche et développement sur un lieu unique, mais d'essayer quand il fonctionne de le déployer le plus rapidement possible sur les autres territoires.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres prises de parole ? Clément.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Concernant la carte unique, en effet, c'est un objectif parce que c'est compliqué d'avoir des abris vélos qui fonctionnent en intermodalité avec TBM. On a cité la gare Saint Jean, mais il y a dix autres abris vélos de 140 places sur l'ensemble de l'agglomération, et il y en a d'autres qui vont probablement être déployés. Il y a également

1 700 places dans les parkings P+R. Il faut un peu rationaliser, simplifier surtout, avoir une meilleure lisibilité, cela peut être la carte Modalis, pourquoi pas ? Je suis favorable à développer la carte Modalis, la carte unique pour l'ensemble des modes de mobilités. Ce sera une réflexion également à avoir avec le Syndicat mixte de Nouvelle-Aquitaine de mobilités et également dans le cadre de la prochaine DSP (Délégation de service public) transports que pilote Béatrice DE FRANÇOIS. Je pense que c'est un objectif important : simplifier la vie des cyclistes, avoir une seule carte.

Concernant l'intervention du Maire de Villenave-d'Ornon, je suis désolé, je n'ai pas vu ton courrier Patrick. Il est peut-être arrivé sur mon bureau entre temps.

Concernant la Route de Toulouse, je suis d'accord, nous sommes tous d'accord, c'est une priorité pour l'agglomération. Il y a deux temps un peu différents. Le premier temps, c'est qu'il y a un projet, je crois que les quatre maires concernés de Talence, Bordeaux, Bègles et Villenave sont d'accord. On peut mettre en place des coronapistes, des aménagements cyclables temporaires. Je crois que les arrêtés sont sur vos bureaux. Si vous les signez, les travaux peuvent commencer. Et puis à moyen terme, mais il faut commencer de suite, il faut relancer la concertation sur la Route de Toulouse. Il y avait un dossier qui était prêt, il y a quelques mois, avant les élections municipales et avant le confinement. Il faut refaire le tour des quatre maires, voir si tout le monde est d'accord et puis lancer cette concertation en tenant compte de quelques modifications mineures entre autres, par exemple les coronapistes à venir.

Après les VCub électriques extra-rocade, là, c'est clairement la DSP transports, donc c'est Béatrice DE FRANÇOIS qui peut répondre. En tout cas, je sais que le vélo libre-service sera dans la prochaine DSP transports parce qu'elle sera fortement multimodale.

Concernant les franchissements vélos sécurisés des coupures urbaines comme la rocade, c'est une priorité. Il y a des financements spécifiques. Il y a même des financements spécifiques dans le plan de relance de Gouvernement. Donc, on va aller les chercher.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. C'est adopté. Je vous remercie pour toutes ces propositions constructives qui nous conduiront certainement à augmenter d'une façon significative le budget vélo de la Métropole. Donc, on va faire des arbitrages à l'intérieur du budget des mobilités.

M. Philippe POUTOU : Je précise que je m'abstiens.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, pardon, excusez-moi Monsieur POUTOU. J'ai des excuses aussi à présenter à Patrick PUJOL, deux mois pour une réponse même si c'est deux mois d'été, c'est trop long. Je suis tout à fait d'accord. Mais dans toutes nos collectivités, on connaît ces questions de gestion du courrier, c'est toujours difficile à régler.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président. Il faudra augmenter le budget et aussi les capacités à faire. Il y a aussi un enjeu après, une fois que l'on a voté les aménagements, de capacités à faire et donc les moyens humains.

Monsieur DELPEYRAT, délibération n° 27 : Aérospatiale Valley – Subvention pour une action spécifique – Projet Formaéro 2020.

M. DELPEYRAT

(n°27) AEROSPACE VALLEY subvention pour action spécifique - projet Formaero 2020 - Convention - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, concernant cette délibération en lien avec AEROSPACE VALLEY, vous le savez depuis 2005, notre groupe vote contre toutes les subventions en faveur des pôles de compétitivités, et ce pour la raison même que ces pôles structurent le fléchage de l'argent vers les besoins des grands groupes, organisent de manière à peine voilée la dépendance et la soumission des PME et des TPE aux grands donneurs d'ordres et à leurs critères de rentabilité.

Cette délibération n'échappe pas à cette logique, même si face au carnage qui s'annonce pour l'emploi des salariés, elle essaie de faire la démonstration, de la pertinence de la formation dans une telle situation. C'est un objectif, la formation, que nous partageons et qui nous paraît pertinent, mais cela se fait ici sans contraintes pour les employeurs. Il est à craindre que dans ces circonstances, ces bonnes intentions soient sans effet pour les salariés. De plus, la formation ne peut pas être valorisée uniquement dans les circonstances de crises et de destruction d'emplois. Au contraire, celle-ci doit être un moment choisi pour les salariés qui s'inscrivent dans l'évolution de leur carrière et leur choix de vie. Nous voterons donc contre cette délibération.

Je parlais tout à l'heure de carnage en matière d'emploi, et je voudrais profiter d'avoir la parole pour évoquer de nouveau ici la situation de GETRAG où le carnage justement semble annoncé par les nouveaux patrons de l'usine que FORD a, une fois de plus, lâchement abandonnés après s'être débarrassé de FAI (Ford Aquitaine Industries) juste à côté. Nous avons rencontré les salariés de GETRAG hier encore. Ils sont très inquiets sur leur avenir proche. Nous avons ainsi aujourd'hui l'entreprise MAGNA qui vient de racheter les parts que détenait FORD dans l'entreprise GETRAG et qui propose comme projet industriel de délocaliser, dans un premier temps, des lignes de production en Chine dès 2021. Ils proposent de réduire les effectifs de moitié à l'horizon 2023 avec, dans un premier temps, des départs volontaires et avec pour seul projet d'espérer qu'un client arrive et s'arrête d'ici 3 à 4 ans à Blanquefort. Nous avons face à nous une entreprise qui s'est moquée ouvertement de nos collectivités en prétendant dans la presse, en réponse au courrier commun des collectivités, que rien ne se tramait à GETRAG, et que nous étions des menteurs. Trente jours après, on nous annonce le départ de FORD. Nous avons là une entreprise qui, aujourd'hui, touche encore des millions d'aides publiques de l'État – CICE (Crédit d'impôt pour compétitivité et l'emploi) et crédits impôts recherche – alors qu'ils ne font pas d'ailleurs de recherche sur le site de Blanquefort, et qui ont comme seul projet, de planifier la fin de l'activité industrielle sur Blanquefort.

Il faut donc réagir très fortement et fermement pour dénoncer les agissements de FORD tout comme ceux de MAGNA qui sont complices de la destruction d'emploi et des savoir-faire industriels sur ce site. FORD et MAGNA doivent rendre des comptes. Nous appelons donc à une table ronde en Préfecture au plus vite. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Personne d'autre. Stéphane, tu veux ajouter un mot ?

M. Stéphane DELPEYRAT : Sur le premier point, je suis un peu surpris, Chers Collègues, par cette interprétation de cette proposition de formation. D'une part parce que je ne vois pas dans la convention qu'elle serait réservée à tel ou tel groupe. En réalité, au contraire, le souhait de la Région, comme celui du Président de la Métropole, c'est justement d'avoir une attention toute particulière envers tous les sous-traitants de la filière et de l'aéronautique notamment et notamment les sous-traitants qui sont aujourd'hui en grande difficulté. On ne peut pas constater qu'il y a aujourd'hui une inquiétude sur le devenir de ce secteur et ne pas anticiper notamment en matière de formation, ce que peut être le devenir des salariés. Nous savons que cette filière va être impactée durablement par la crise du coronavirus. Nous savons également qu'il y a des débats nécessaires sur la transition et l'évolution de ce secteur vers une économie plus bas carbone qu'actuellement, vers un autre modèle, mais cela suppose effectivement, alors cette action est certes modeste, d'avoir un état des lieux en matière de besoin de formation dans les entreprises à la fois pour prévenir et éviter si nous le pouvons des licenciements, et puis aussi pour préparer l'avenir de ces filières. Donc, je crois que c'est extrêmement important. En tout cas, je peux vous assurer que la Région est extrêmement vigilante également au sein du pôle des compétitivités sur la question que vous évoquez des grands groupes et de la sous-traitance.

Quant au financement des formations, à ce stade, il n'est pas encore défini. Nous verrons bien, mais il obéit à des règles nationales. Il y a une révision récente malheureusement d'ailleurs qui a recentralisé la formation professionnelle, mais il y a un cadre législatif qui est ce qu'il est. Nous travaillerons avec la Région pour qu'il soit le plus soucieux de l'intérêt à la fois des salariés des entreprises, mais aussi des deniers publics et de leur utilisation.

Sur l'aspect FORD, ce n'est pas à l'ordre du jour. Je pense que le Président travaille sur ce dossier. Cela suppose une première phase d'évaluation approfondie des propositions qui ont été faites. Il y a eu des réunions avec le Conseiller régional. Je ne pense pas ce soit l'heure tout à fait de communiquer là-dessus, mais on a vu également ce que pouvaient donner des tables rondes à la Préfecture sur le sujet dans le passé. En tout cas, sachez que nous sommes extrêmement vigilants, comme vous l'avez dit, sur le processus en cours qui, à ce stade, n'apporte pas à notre sens toutes les garanties que nous sommes en droit d'attendre, mais je pense qu'il faut que nous soyons un petit peu prudents à ce stade, et que nous prenions bien la mesure du projet qui a été présenté par l'entreprise FORD et donc les Canadiens.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Un mot de Madame le Maire de Blanquefort ?

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, quelques mots très, très rapides. Attention, à ne pas tout confondre entre FORD et MAGNA puisque maintenant nous avons un nouveau propriétaire du site de Blanquefort. Je vais laisser tomber totalement l'aspect FAI parce que c'est encore autre chose. Simplement pour dire que si on a écrit, il y a plusieurs semaines maintenant, à Monsieur le Ministre pour un petit peu l'alerter, parce qu'effectivement on se posait des questions. Pour moi, il y avait une question, mais elle a eu une réponse de manière très rapide. On se disait que la joint-venture entre MAGNA et FORD n'allait pas durer longtemps. La réponse, on l'a eue effectivement puisque MAGNA et FORD se sont plus ou moins réparti les usines européennes parce que l'on parle de Blanquefort, mais FORD a gardé Cologne. Il y a toute une répartition qui s'est faite. Nous avons

aujourd'hui un nouvel interlocuteur. Je pense que notre premier enjeu d'abord est, un, d'avoir le bon d'interlocuteur. Il y a eu une rencontre avec Monsieur le Président de Région, et je pense que l'on peut aller sur les dirigeants de MAGNA eux-mêmes pour voir pourquoi est-ce qu'ils ont choisi de garder ce site de Blanquefort, et donc leur poser pour moi la question qui est absolument essentielle : « Aujourd'hui, vous avez un mono client, vous avez un business plan qui va montrer qu'au bout d'un certain temps, la MX65 que vous êtes en train de fabriquer sur place est plutôt en décroissance, cela vous le savez, tout le monde le sait. Quelles sont vos actions commerciales, quelles sont vos actions de recherche et de développement que vous comptez mettre en place pour monter ce site de Blanquefort ? » Je pense que notre premier élément va être d'abord de trouver le bon interlocuteur pour pouvoir lui poser cette question-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Monsieur le Président, une intervention du groupe Écologie Démocratie et Solidarité. Je vais être rapide. Il est vrai que les écologistes et le groupe écologiste ont habituellement voté contre les délibérations et les subventions à l'Aerospace Valley. Ce qui nous intéresse dans cette délibération, c'est que l'on entame un processus de transformation de la filière, de réinvention des métiers et de sauvegarde de l'emploi. On sait que la filière, aujourd'hui, est mise en difficulté et on va soutenir une étude qui vise à développer les métiers, la formation vers la valorisation des déchets issus de la destruction des avions, etc. Donc, de ce principe là et parce qu'il y a une transformation de la filière, et aussi parce que, point important, les écoles d'ingénieurs sont impliquées dans ce dossier alors que l'on a tendance à ne pas suffisamment parler de réemploi, de recyclage, de valorisation dans les écoles d'ingénieurs, le groupe Écologie et Solidarité votera pour cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : En fait, j'avais levé la main pour voter contre parce que vous aviez posé la question, mais ce n'était pas pour intervenir même si je suis en direct de la politique de FORD, FAI et compagnie. J'aurai l'occasion peut-être plus tard d'en parler.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Juste pour apporter un complément d'information sur GETRAG. On avait évoqué ici le droit d'alerte lancé par l'intersyndicale et le CSE (Comité social économique). Les 49 réponses aux 49 questions sont arrivées et vous disiez, Madame FERREIRA, qu'il faut avoir un bon interlocuteur. Cet interlocuteur-là côté MAGNA dit très clairement qu'à partir de 2023, s'il n'y a pas d'autres clients, l'activité chute. Le seul espoir qui est donné par MAGNA, c'est de dire : « On va essayer de trouver un autre client ». Qui va venir sur Blanquefort ? Je ne sais pas. Les salariés sont suspendus à cette interrogation. Je pense qu'il faut vraiment travailler à un avenir sur le site, travailler une filière locale et pas se contenter de MAGNA qui va nous dire – c'est ce que MAGNA va vous dire - « On espère avoir un client en 2023-2024 ». Aujourd'hui, ce n'est pas une solution suffisante pour assurer la pérennité des 800 emplois sur ce site. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non, je n'en vois pas.

Vote contre ? Non. Monsieur POUTOU, c'est contre ou abstention ?

M. Philippe POUTOU : Contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS ? Vote contre également. Les autres, pour. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délégation de Monsieur DELPEYRAT, délibération n 28 : « Offre de service emploi aux entreprises – Maison de l'emploi de Bordeaux – Association pour le développement local et l'emploi – Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest – Année 2020. »

M. DELPEYRAT

(n°28) Offre de service emploi aux entreprises - Maison de l'emploi de Bordeaux - Association pour le développement local et l'emploi - Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest - Année 2020 - Subventions pour action spécifique - Conventions - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'avais prévu d'intervenir sur cette délibération pour dire que l'on voterait contre. Ce n'est pas que l'on soit insensible à la question du chômage, nous sommes nombreux à être concernés et moi directement, mais on pense que ce qui est important, c'est un véritable service public de l'emploi, c'est-à-dire donner des moyens à Pôle emploi. Là, on assiste plutôt à une sorte de sous-traitance de ces questions-là, et on pense que ce n'est pas du tout efficace. On n'a rien contre évidemment les associations qui sont concernées par cette délibération, mais on ne croit pas du tout à ce genre de dispositif. On pense qu'il faut au contraire renforcer les moyens publics directement et que l'État et les collectivités territoriales prennent en charge ces questions-là directement. C'est pour cela que l'on vote contre.

Et puis juste quelques mots par rapport à ce qui a été dit sur FORD ou MAGNA. Ce qui se passe aujourd'hui à GFT (GETRAG FORD TRANSMISSIONS), c'est la suite directe de ce qui s'est passé à FORD et à FAI l'année dernière. Suite directe parce que FORD est le seul client de l'entreprise. Suite directe aussi parce que la capitulation des pouvoirs publics, l'année dernière, ne peut qu'encourager FORD à aller au bout de sa démarche de départ et de destruction. C'est ce qu'il se passe aujourd'hui, FORD sait qu'ils ont les coudées franches et FORD va aller au bout. Le pire à craindre, c'est que MAGNA soit le sous-traitant de la fermeture de FORD. C'est que ce soit lui qui accepte de fermer l'usine à la place de FORD, et qu'il y ait un deal entre eux. En tout cas, on va droit vers cela. C'est ce qu'il y a le plus à

craindre sans annoncer une catastrophe à l'avance. Mais en tout cas, on va vers cela. FORD avait très bien dit qu'ils se moquaient complètement de l'avenir du site et de tout le site. À un moment donné, les pouvoirs publics n'ont pas joué le rôle qu'ils auraient pu jouer, forcer la main à FORD, réquisitionner le site, récupérer l'argent qui avait été donné à tort pendant des années. Ce sont des problèmes politiques que l'on paie aujourd'hui. On sait qu'il y a MAGNA, FORD et puis d'autres derrière. C'est tout le problème d'une politique à tous les niveaux. Ce n'est pas juste par rapport à la délibération, ce n'est pas juste récupérer des miettes ou essayer d'aider ou d'accompagner des chômeurs, c'est déjà en premier lieu de savoir comment on empêche les licenciements, comment on empêche les fermetures d'usine, les suppressions d'emploi. Cela pose le problème, à un moment donné, de la responsabilité de l'État et des pouvoirs publics. En fait, il faut un dispositif légal et juridique qui interdise le licenciement et qui interdise ce genre de choses-là plutôt qu'après de pleurer, de se plaindre des trahisons des uns et des autres ou du non-respect des promesses des uns et des autres. Cela fait des années que cela dure, et c'est parti pour continuer. On le voit aujourd'hui dans l'actualité nationale, une multinationale n'a aucun problème pour fermer une usine aujourd'hui. La question de la lutte contre le chômage, c'est aussi tous ces problèmes-là qui sont posés.

M. le Président Alain ANZIANI : Ok, mais nous sommes en désaccord là-dessus. Les pouvoirs publics ont beaucoup agi et passent beaucoup de temps dans le cadre légal qui est le nôtre aujourd'hui. La divergence, c'est le cadre légal actuel. Est-ce qu'il pourra évoluer ou pas ? Mais dans le cadre légal aujourd'hui, je peux vous assurer que la Mairie de Blanquefort, le Département, la Région, la Métropole, et l'État aussi, il y a eu quand même des actions communes avec l'État, ont tout fait pour se bagarrer. Parfois, la bagarre ne suffit pas, mais cela vous le savez.

M. Stéphane DELPEYRAT : Oui Monsieur POUTOU, sur le dernier point que vous évoquez, nous sommes conscients bien entendu et nous ne sommes pas dupes de ce qui est en train de se passer, mais nous ne voulons pas anticiper, sans avoir toutes les informations et être nous-mêmes finalement une sorte de prophétie auto-réalisatrice tant que nous n'avons pas d'éléments précis, anticiper une catastrophe.

Mais tout ce qui a été souligné, également par Monsieur ESCOTS, je peux vous assurer que nous avons rencontré MAGNA avec Véronique FERREIRA, Christine BOST et Alain ROUSSET il y a peu. Toutes ces questions ont été posées et toutes ces questions, nous les avons en tête. J'espère que ce ne sera pas un temps trop long, mais pour préciser réellement les intentions des uns et des autres pour ne pas faire d'erreur, même si nous partageons ce qui a été dit.

Sur la Maison de l'emploi, juste un mot, enfin sur l'action pour l'emploi, on peut partager l'avis, et je le partage, qu'il faudrait plus de moyens publics au niveau national, mais la question qui nous est posée à nous, c'est « En attendant que faisons-nous ? ». Donc, je crois que c'est utile aussi qu'il y ait des initiatives locales.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste pour répondre rapidement à cette idée, toujours ce truc que l'on entend : l'impuissance de l'État ou des pouvoirs publics qui ne feraient que ce qu'ils pourraient en fonction des lois qui existent. Vous avez vu que le Tribunal s'est déclaré incompétent pour juger de la légitimité ou pas des licenciements. Ce qui est un peu fort quand

même. Personne finalement n'est en capacité de savoir si c'était légitime ou pas. Ce n'est pas qu'à FORD que cela arrive. Comment cela se fait que l'État a les moyens d'expulser des squats, d'expulser des gens qui essaient de vivre dignement, de se loger, d'expulser des gens qui ne peuvent plus payer leur loyer ? Tout cela c'est possible. C'est toujours possible de réprimer, d'attaquer. Par contre, quand c'est une multinationale qui prend de l'argent sans respecter ses promesses, quand c'est une multinationale qui fait des profits énormes qui se permet de détruire un site et des milliers d'emplois induits, là comme par hasard, il n'y a plus de moyens d'agir. Et, cela, on n'y croit pas. Ce sont des choix politiques. Ce n'est pas possible. L'État n'est pas démuné. Il a les moyens d'intervenir. Des droits de réquisition, des droits de délégitimer des licenciements, cela existe dans le droit. Après, il suffit d'avoir le courage politique de le faire, même pas que les pouvoirs politiques d'ailleurs, mais aussi la justice. Pourquoi ce n'est jamais possible ? Pourquoi cela n'intervient jamais sur ces questions-là ? Ce discours de l'impuissance ne peut pas être tenu comme cela. À un moment donné, il faut se confronter. Ce sont des priorités, soit on se dit : « Oui, les emplois, ils vont être sauvegardés et il est hors de question de jeter ces gens à la rue », soit, on dit : « On va récupérer les miettes. On va faire une délibération pour justement faire une Maison d'emploi et essayer d'accompagner ce que l'on n'a pas pu empêcher. C'est quelque chose aussi qu'il faut vraiment discuter à fond.

M. Stéphane DELPEYRAT : Je suis prêt à en discuter avec vous. Ce n'est pas un discours de l'impuissance, c'est simplement rappeler qu'il y a des décisions qui ne relèvent pas aujourd'hui d'un Conseil de Bordeaux Métropole, mais il y a d'autres combats à mener à d'autres échelles, et j'espère que l'on pourra s'y croiser et travailler ensemble là-dessus.

M. le Président Alain ANZIANI : En tout cas, ce n'est pas un discours de l'impuissance. C'est un discours de la volonté et on aimerait bien que cette volonté soit très partagée.

Sur la délibération elle-même, Monsieur POUTOU, vous votez contre, c'est cela ? Est-ce qu'il y a d'autres votes différents ou des absentions ? Olivier ? Ton vote. Pour ? La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Délégation de Madame FERREIRA, délibération n° 54 : « Taxe de séjour – Tarifs – Décision ».

Mme FERREIRA
(n°54) Taxe de séjour - Tarifs - Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Non. Il n'y a pas d'intervention ? Fabien ROBERT, tu as la parole.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous nous proposez une évolution à la marge de la taxe de séjour. C'est une mesure qui s'inscrivait dans le plan de

soutien aux acteurs historiques traditionnels du tourisme et de l'hôtellerie notamment, une mesure que nous avons nous-mêmes envisagée à votre place et qui, je crois, fera consensus. Nous allons voter cette délibération. Cependant, nous voulons, au nom de notre groupe ici, rappeler, manifester et porter aussi la parole de tous ces acteurs du tourisme qui sont aujourd'hui dans une très, très grande inquiétude. Notre établissement s'est mobilisé, dès le démarrage de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques. Nous avons collectivement adopté un plan amenant à plus d'un million et demi de dépenses ou de non-recettes pour soutenir ces établissements. Je ne vais pas rappeler ici la liste de tout ce qui a été fait. Vous avez, Madame la Vice-Présidente, cité certaines de ces mesures comme le décalage de versement de la taxe, mais aussi un certain nombre d'exonérations, de tarifs modérés, bien sûr le refinancement, si j'ose dire, de nos grands partenaires - comme l'Office métropolitain de tourisme - qui n'ont plus les mêmes recettes. C'était évidemment une première étape car aujourd'hui, à la fois la poursuite de ce contexte sanitaire, mais aussi les nouvelles annonces de l'État soit de Madame la Préfète, soit du Ministre de la santé viennent encore non seulement impacter le moral de ces acteurs majeurs, mais en plus les contraindre. Et les annulations en cascade se multiplient encore ces derniers jours.

Beaucoup d'entre eux, quasiment tous, font preuve d'un grand sens des responsabilités. Il y a de la colère. Il y a même parfois de la révolte face à certaines mesures annoncées par l'État, mais il y a aussi un grand sens des responsabilités. Beaucoup jouent le jeu et néanmoins un certain nombre d'opérateurs... Je pense à un hôtelier qui m'a contacté m'expliquant qu'après les dernières annonces, il avait eu près de 400 nuitées annulées... et ces types d'exemples sont extrêmement nombreux.

Il va donc falloir aller vers une deuxième étape de soutien, une série d'actions supplémentaires qui vont devoir être entreprises pour aider nos partenaires, pour envoyer des signaux aussi positifs à l'égard de tous ces opérateurs du tourisme. C'est le sens du travail qui va être initié par Brigitte BLOCH à cette délégation et auquel nous voulons pleinement participer. Le tourisme est un atout pour Bordeaux. Pas n'importe quel tourisme, un tourisme de contenu, un tourisme respectueux du territoire, des habitants. Je crois que, de ce point de vue-là, comme nous l'avons été par le passé autour de Stéphan DELAUX relativement d'accord, j'oserai dire parfois même unanimes, il va falloir poursuivre en ce sens avec une deuxième feuille de route. C'est ce que souhaite Madame la Vice-présidente pour soutenir ces opérateurs qui sont vraiment en attente au-delà de ce symbole sur cette augmentation de la taxe de séjour vers un certain nombre de locations meublées, au-delà de ce symbole, nous sommes extrêmement attendus en lien notamment avec les toutes dernières annonces qui viennent particulièrement affaiblir encore ce secteur majeur de Bordeaux.

Voilà Monsieur le Président ce que nous voulions dire et saluer au passage l'ouverture d'esprit de Madame la Présidente de l'Office de tourisme qui a rétabli une forme d'équilibre de cogestion à l'intérieur de l'Office en nous proposant d'avoir le secrétariat général. Nous en sommes reconnaissants et nous participerons pleinement à ces travaux dans l'intérêt de notre territoire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Brigitte BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Merci de me passer la parole. Juste quelques commentaires par rapport à ce qui a été dit. Bien sûr le plan d'urgence qui a été voté ici à la Métropole est toujours en cours. Toutes les démarches que l'on a lancées sont des démarches de long terme avec des moyens conséquents. Vous le rappeliez tout à l'heure Fabien ROBERT, ce sont des moyens conséquents qui nous permettent d'accompagner encore aujourd'hui les professionnels.

Je voulais juste vous indiquer que nous avons aussi choisi, comme on l'a évoqué à l'Office de tourisme, d'accompagner une profession qui est celle des guides parce qu'ils sont extrêmement touchés par la crise puisque beaucoup des touristes qui, normalement, font appel aux guides ne sont pas venus cette année. Donc, on prépare une opération pendant les vacances scolaires de la Toussaint, une semaine et pendant les vacances de printemps, pour ouvrir les portes de la ville, s'appuyer sur l'ensemble des guides professionnels et des associations qui font aussi des visites guidées y compris de la Métropole et des entreprises pour offrir des visites guidées sur réservation. Il y aura pendant toute cette semaine une centaine de visites offertes sur réservation par l'Office de tourisme, bien sûr, en rémunérant les guides.

Deuxièmement, je pense que les professionnels du tourisme, aujourd'hui, qui sont dans une grande souffrance ont besoin d'un soutien moral. Je pense que c'est important de les écouter et de les accompagner. On a prévu avec eux une réunion, début octobre, pour maintenir cet échange parce qu'ils ont bien conscience que ce qui se passe aujourd'hui dépasse les élus que nous sommes. La question de cette crise nous oblige à réagir, mais bien sûr nous ne maîtrisons pas la totalité des conséquences qui sont imposées par le Covid.

Le troisième élément que je voulais dire c'est que l'économie touristique est une économie résiliente. Je trouve très intéressant, comme vous le disiez d'ailleurs tout à l'heure, Monsieur le Président, de voir à quel point certaines entreprises profitent de la crise qu'elles vivent, aujourd'hui, pour évoluer, pour changer, pour s'adapter. Bien sûr le tourisme va avoir des conséquences de la crise que l'on vit aujourd'hui. Une évolution fondamentale des consommations, de l'envie aussi des clients va avoir lieu avec la crise que l'on subit. Nos entreprises s'adaptent, et je pense que certaines d'entre elles rentreront dans le dispositif que vous avez évoqué en début de réunion d'accompagnement économique et d'accompagnement à la transformation. Je pense que parmi les points forts de notre souhait, c'est cette transformation écologique des entreprises du tourisme et environnementale que nous allons mettre en œuvre et sur laquelle il faudra les accompagner.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de toutes ces précisions. En tout cas, oui, dans mon propos liminaire, je n'ai pas parlé du tourisme, mais évidemment que le tourisme sera concerné aussi par le soutien de la Métropole.

Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU, mais là, vous m'avez trompé, vous êtes passé à droite.
Qui vote contre ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°62) Plan d'action pour le commerce - Partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - subvention et convention 2020 - Décision - Autorisation

Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Merci de me donner la parole.

D'abord bien sûr nous réjouissons tous de cette délibération parce qu'elle montre bien l'excellent partenariat que nous avons avec la CCI Bordeaux Gironde. Ce partenariat s'est d'ailleurs parfaitement exprimé lors de la mise en place de notre fonds d'aide d'urgence aux entreprises, vous l'avez dit en début de séance, de 15,2 millions. J'en étais resté au dernier chiffre au 19 juin qui faisait état d'une aide et d'une dépense de 6 millions. Vous avez confirmé certains chiffres que vous avez apportés là tout à l'heure. Je regrette simplement que l'on ait dû attendre trois mois pour avoir ces chiffres. Nous sommes questionnés régulièrement par le monde économique, les commerçants, les artisans, les entreprises, nous aussi dans nos villes, dans nos mairies. Donc, j'aurais souhaité avoir des chiffres plus régulièrement, comme vous l'aviez vous-même demandé à l'époque. Souvenez-vous, nous avons des comptes-rendus au minimum à quinzaine quand ce n'est pas à huitaine. J'aimerais que nous ayons à peu près le même traitement. Ce n'est pas pour nous, c'est pour nos entreprises, commerçants et artisans qui nous interrogent régulièrement.

Je suis heureux de voir à quel point ces choses évoluent. Vous le savez, vous nous trouverez toujours avec vous dans ce combat pour les entreprises, pour l'action économique parce que cette urgence de la situation économique mérite vraiment que l'on s'y attèle tous ensemble. J'espère que la commission adéquate en quelque sorte, que je vais intégrer dans quelques semaines à ma demande sera tout à fait à la hauteur de ce que l'on attend.

Nous avons mis en place, depuis des années, une feuille de route qui s'est appuyée sur le schéma régional de développement économique. J'espère que nous allons travailler de concert avec la Région. Pas de laisser faire la Région toute seule, mais que nous nous inscrivions, nous la Métropole, à égalité avec la Région dans ce partenariat et dans cette prise en compte de nos acteurs économiques.

Voilà ce que je voulais vous dire en espérant que cette commission sera tout à fait active et dynamique. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour dire que nous allons voter contre, je vais voter contre cette délibération parce que l'on a l'impression que c'est vraiment un truc de droite, c'est-à-dire en aidant les gros commerçants et puis les petits n'ont quasiment rien. La preuve dans le bilan, cet axe 3 « Soutenir la vitalité des commerces de proximité », finalement, cela n'a pas été mis en œuvre. Là, eux-mêmes font le bilan par rapport aux commerces de proximité, aux petits commerces. Donc, nous, on est un peu en porte-parole de tous ces gens qui en ont un peu ras-le-bol, ces petits commerçants qui ne se sentent pas aidés et qui trinquent par rapport à la crise, mais aussi par rapport à la situation de crise sanitaire. On voulait intervenir en leur nom pour dire qu'en fait, il y avait certainement des solutions pour les aider. Là, par exemple, il y a des revendications comme le stationnement gratuit dans certains quartiers, une heure ou deux heures, pour faciliter la venue des clients. Voilà des choses comme cela. Du coup, nous, on est contre la façon dont cela se passe et on est pour l'idée des systèmes de soutien aux petits commerçants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres interventions ? Alain GARNIER, tu veux intervenir ? Tu réponds ?

M. Alain GARNIER : Vous faisiez allusion, Monsieur POUTOU, aux annulations des journées Bordeaux Visio Commerce, c'est bien cela ? Effectivement, il y a des actions qui ont été annulées, cette année, en raison de la crise sanitaire. Nous prenons note de vos propositions pour l'avenir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Pas d'autres. Délibération adoptée. Merci.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER

M. Stéphane DELPEYRAT : Monsieur GARNIER, délibération 63 : « Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire. »

M. GARNIER

(n°63) Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et Restaurants du cœur de la Gironde - Aides en fonctionnement 2020 - Conventions - Décision - Autorisation

Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur le Président, c'est surtout une précision que je souhaite avoir de votre part. Le Bureau du 2 avril avait pris une décision d'une subvention exceptionnelle pour certains organismes dont la Banque alimentaire en particulier. J'ai pris un arrêté le 4 mai par la loi d'urgence que vous connaissez, à l'époque du confinement et de la sortie de ce confinement. J'aimerais comprendre ce qui se passe vraiment. Je ne voudrais pas que ceux qui vont recevoir ces subventions aient mal compris ce que nous faisons. Moi, je pensais, très sincèrement à l'époque quand on a voté cette subvention qu'elle était exceptionnelle, qu'elle venait donc en plus de la subvention annuelle. Je vous rappelle les conditions de cette époque : des ONG qui étaient extrêmement sollicitées par certaines populations, par les étudiants notamment sur les campus qui étaient en grande difficulté. Ces organisations ont quand même dépensé beaucoup d'argent. J'espère qu'elles ont bien compris parce que c'est ce que semble dire la délibération, que ce que nous votons là vient en déduction de la somme qui a déjà été allouée à cette époque-là. Si c'est le cas, je voterai contre parce que je souhaite que ce soit les deux subventions qui soient cumulées.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, vous voulez intervenir ?

M. Philippe POUTOU : C'est pour dire que l'on vote pour cette délibération. On a quelques remarques à faire. On a rencontré, il n'y a pas longtemps, des associations qui s'occupent des maraudes, enfin tout ce qui peut concerner l'aide alimentaire au quotidien. On a rédigé

une petite note et je la lis pour ne pas oublier. « La Banque alimentaire et les Restos du cœur sont devenus des partenaires indispensables. En tout, 7 000 tonnes de denrées récoltées, plusieurs millions de repas distribués, pour les seuls Restos du cœur qui note une augmentation de quasi 10 % en un an. Nous savons que cette aide reste insuffisante, que certaines personnes en grande précarité n'osent pas aller aux Restos du cœur, ils n'ont pas envie de passer pour « des profiteurs », difficulté à assumer aussi cette position sociale de précaire et d'isolement. Si on ne peut pas s'opposer au soutien à la Banque alimentaire et aux Restos du cœur, cette solidarité métropolitaine n'a de sens que si elle s'accompagne d'une volonté politique de lutter réellement contre la pauvreté et le chômage et les inégalités sociales. Au lieu de cela, les pouvoirs publics subventionnent des entreprises qui licencient, comme FORD - ce n'est pas moi qui l'ai écrit, ce n'est pas une obsession - et qui criminalisent la pauvreté : répression des Gilets jaunes, par exemple. Ce que l'on donne d'un côté, on le reprend de l'autre et, au final, on force à l'assistanat de personnes en capacité de travailler et qui ont la volonté de s'assumer et de vivre dignement.

De plus, nous réitérons notre demande faite auprès de la Mairie de Bordeaux et qui concerne la Métropole d'un plus grand soutien financier et logistique aux maraudes. Nous demandons la fin des expulsions locatives et des squats qui jettent des centaines de personnes à la rue. Ces personnes fragilisées s'ajoutent chaque année au nombre des bénéficiaires des Restos du cœur et autres. Ces associations deviennent indispensables alors que l'on devrait tout mettre en œuvre pour qu'elles disparaissent par une politique résolue à lutter contre la pauvreté plutôt que de se résoudre à un assistanat insuffisant. »

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Monsieur GARNIER.

M. Alain GARNIER : Je veux répondre à **Monsieur BOBET**. C'est bien en plus. La subvention qui était en 2019 de 25 000 euros passe à 35 000 euros. C'est peut-être l'article 20 qui vous dérange, mais c'est bien une augmentation de la subvention qui était de 25 000 euros en 2019, que vous aviez prévu de porter à 30 000 et qui est cette fois-ci à 35 000 euros.

M. le Président Alain ANZIANI : On va voter la délibération parce que c'est vraiment indispensable, mais avec **Monsieur GARNIER** on va regarder. S'il y a des besoins supplémentaires, on couvrira ces besoins supplémentaires. On ne va pas se montrer chiche dans une période comme celle-ci. **Alain**, tu es d'accord ? Puisque là, c'est libellé de telle façon que l'on peut avoir un doute.

Donc, on vote là, et s'il faut y revenir, on y reviendra. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Pas davantage. Merci.

Unanimité

M. Stéphane DELPEYRAT : La délibération 77 a été regroupée.

Délibération 81, **Madame BICHET** : Contrat de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur de Mérignac Centre.

Mme BICHET

(n°81) Contrat de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur de Mérignac centre- Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession - Décision

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, en tant qu'acteur dans les négociations qui ont amené à l'unanimité des commissaires pour le choix du lauréat de ce réseau de chaleur, je veux par mon intervention préciser à la fois la position de mon groupe et mon rôle dans le comité de pilotage lors de l'analyse des offres. En effet, chacun connaît dans notre assemblée la volonté des élus communistes de vouloir privilégier la gestion publique en régie aux différentes concessions qui permettent au secteur privé une rente plus ou moins forte suivant le sujet traité. Or, la majorité du Conseil jusqu'à ce jour s'est toujours prononcée très largement pour des délégations de service public. Le vote du groupe communiste a donc toujours été une opposition.

Mais le rôle de chaque commissaire est de rechercher, durant toute l'étude des analyses d'un dossier de délégation, l'intérêt premier des usagers, et en conséquence les avantages tant techniques que financiers pour la Métropole. Donc dans mon groupe, il n'y a pas de contradiction entre les votes qui peuvent apparaître différents entre celui émis lors d'une négociation pour le choix d'un lauréat et la décision finale formulée en Conseil. Ces remarques et précisions étant formulées, nous voterons pour cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci pour ce pragmatisme. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Non. Donc, abstention ? Si, Monsieur POUTOU. Vous voulez la parole ?

M. Philippe POUTOU : C'était pour dire que je votais contre.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

M. Stéphane DELPEYRAT : Délibération 82, Madame BICHET : Subvention à l'association Impact Summit.

Mme BICHET

(n°82) Subvention à l'association Impact Summit pour l'organisation du World Impact Summit, sommet international des solutions pour la planète - Décision - Autorisation

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Intervention ? Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Unanimité ? **Monsieur POUTOU** ?

M. Philippe POUTOU : Vote contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Un vote contre. Pas d'autres votes contre ? La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

M. Stéphane DELPEYRAT : Délibération n° 83, **Monsieur PUYOBRAU** : Renouvellement urbain du quartier de Dravemont à Floirac.

M. PUYOBRAU

(n°83) Floirac - Renouvellement urbain du quartier de Dravemont - Signature de la Convention de partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en vue du soutien à un projet de construction d'un nouveau centre commercial - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

Mme Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ? Il y avait une demande de regroupement de **Monsieur POUTOU** ?

M. Philippe POUTOU : Oui, c'est pour dire que l'on s'abstient sur la délibération, mais je vais lire une petite note.

« Le PNRU (Programme national pour la rénovation urbaine) qui inclut le quartier de Dravemont est une bonne chose pour réhabiliter ce quartier que l'on a laissé se dégrader. Mais il y a des équipements publics nombreux, établissements scolaires, écoles publiques, centres culturels, médiathèques et on aurait dû surtout assurer un impeccable entretien de ces bâtiments communs. On a délaissé, par exemple, Roland-Barthes, un bâtiment de bonne facture architecturale que l'on n'a pas su entretenir. On en est venu à abandonner le logement de fonction au premier étage de l'ancien château et un simple coup d'œil aux extérieurs du centre communal et aux grilles du jardin permet de se rendre compte de l'incurie. Néanmoins, la philosophie de ce projet et les différents objectifs qui le composent permettront peut-être de refaire de Dravemont un quartier attractif et vivant, agréable pour ses habitants et les utilisateurs de nombreux équipements et services, à condition de ne pas le voir uniquement comme un projet commercial. En effet, on note dans ce projet la disparition de certains lieux comme la pharmacie, la maison des services publics, l'auto-école et l'apparition de nouvelles caméras de surveillance alors que celles déjà en place n'ont jamais prouvé leur efficacité. Il serait préférable d'y installer un service d'accueil de proximité, de médiation et de prévention.

Une attention particulière doit également être apportée à l'intégration du quartier dans l'ensemble urbain qui l'entoure. L'impact de la pénétrante Est qui le sépare du reste de

Floirac en créant une césure importante n'est, pour le moment, pas étudié dans ce projet. Il faudra envisager des liaisons propres à atténuer cette coupure et favoriser les déplacements doux pour les piétons et les vélos en particulier. N'apparaît pas non plus le pourcentage de réduction d'espaces verts compte tenu de la construction de nouveaux bâtiments.

Il conviendrait également d'être attentif dans le projet envisagé à réduire l'impact écologique et environnemental des travaux en privilégiant la rénovation de l'existant et la réhabilitation plutôt que la destruction reconstruction. Les équipements comme l'École de musique et l'Auditorium, le Centre social pourraient être réhabilités ; l'Auditorium en particulier, équipement récent, inauguré il y a environ 15 ans à peine.

La possibilité d'extension de la ligne A du tram au-delà du terminus doit également être préservée. Il conviendra d'être vigilant à ne pas rendre cette option impossible par l'installation, face au terminus, de commerces. Déjà il n'y a que deux branches de tram Rive Droite contre huit Rive Gauche. Par ailleurs, bien que proche de la rocade, ce terminus de tram ne permet pas, faute de stationnement et de départs de lignes un peu plus réguliers, l'optimisation pour les habitants de la Rive Droite qui continuent à se rendre à Galin ou à la Butinière.

Une réflexion concernant le renouvellement de ce quartier est à poursuivre en intégrant des critères écologiques et sociaux qui nous semblent très importants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je voudrais apporter une réponse à Monsieur POUTOU, Monsieur le Président. J'ai l'impression, Monsieur POUTOU, alors c'est très désagréable parce que je ne vous vois pas. J'ai l'impression que vous ne connaissez pas le quartier et que vous rapportez là des éléments qui ont été portés avec un petit manque d'objectivité à votre connaissance. Vous savez que les processus de rénovation urbaine sont des processus longs qui prennent des années, que nous travaillons, bien entendu, avec la Métropole dans le cadre de sa délégation Politique de la ville, avec les Conseils de quartier, avec les Conseils citoyens, avec une participation la plus large possible.

Lorsque je vous entends, il me vient en résonnance quelques éléments de la campagne électorale qui s'est terminée au mois de juin, le procès qui viendrait pour dire que l'école de musique, l'auditorium devraient être simplement réhabilités. Je pense que, dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, il faut avoir une vision beaucoup plus globale des choses, et regarder de quoi on parle. Cet auditorium est une véritable passoire thermique dont nous avons là l'opportunité en nous servant positivement de ce processus de rénovation urbaine, de proposer une nouvelle offre, et de ne pas nous contenter de poser des rustines là où il faut revoir de fond en comble certains équipements.

Les espaces verts sont conservés dans le cadre de la réhabilitation. C'est un programme où il y a une quarantaine de démolitions, et donc de propositions de relogement de ces personnes sur le quartier, bien entendu. La participation citoyenne a été accrue puisque nous avons mis en place un dispositif, une maison, une fabrique citoyenne qui permet à tout un chacun de pouvoir s'intéresser au projet et à venir l'alimenter dans le cadre de l'élaboration du plan-guide qui a été validé par l'Agence nationale de rénovation urbaine, il y a maintenant quelques mois, et qui s'est ponctué par la signature d'une convention.

Il n'en demeure pas moins que nous restons prudents et qu'il est absolument nécessaire que l'Agence nationale de cohésion des territoires vienne nous accompagner dans le cadre de la requalification du commerce qui est un élément important pour toutes celles et ceux qui vivent sur le quartier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste une petite remarque. Je ne connais effectivement pas le quartier, c'est pour cela que j'ai lu une note de la part d'un militant qui vit dans ce quartier-là. Vous pouvez très bien considérer ce point de vue là comme n'ayant aucune valeur. Nous, on a fait remonter en tout cas la vision de certains habitants. Et en ce qui concerne le long processus de rénovation des quartiers populaires, les habitants concernés le mesurent très, très bien, c'est peut-être même trop long et il y a des années que les choses devraient évoluer. C'est un peu cela que l'on essaye de dire dans cette note.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Quel est votre vote Monsieur POUTOU ? Abstention ? Abstention.

Monsieur BAGATE.

M. Christian BAGATE : Merci. Je voudrais dire à mes Chers Collègues, pour vivre dans le quartier de Floirac et mes enfants y vivant, que c'est tout à fait en évolution et que cela va dans le bon sens. Je suis d'autant plus à l'aise, que je suis opposé à notre ami Jean-Jacques, mais dans la circonstance, je le soutiens. Et ce projet mérite d'être voté. C'est pourquoi nous voterons pour.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité moins l'abstention de Monsieur POUTOU. C'est bien cela ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Stéphane DELPEYRAT : Délibération n° 85, 3 : « Programmation prévisionnelle 2020 des logements agréés au titre de l'aide à la pierre ».

M. PUYOBRAU

(n°85) Programmation prévisionnelle 2020 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous sommes tous attachés à maintenir l'effort de production de logements locatifs sociaux notamment sur les secteurs déficitaires. Je voudrais quand même souligner qu'il ne faut pas non plus fléchir en matière d'accession sociale à la propriété de logements intermédiaires. Je pense que l'accession sociale à la propriété est un élément d'autonomisation et de fixation dans la durée des ménages qui, ainsi, en ayant un premier patrimoine acquis, peuvent bâtir des parcours résidentiels dans les communes qu'ils ont choisies. Il y a, cela a été souligné et c'est déjà le cas, un risque de fléchissement de cet effort. Je reprends à mon compte la question de la politique foncière parce que le coût d'accès des terrains disponibles est élevé. Donc, il faut voir sur le long terme et constituer des réserves qui pourront être mobilisées.

Travailler sur les servitudes de mixité sociale lors des modifications/révisions du PLU (Plan local d'urbanisme), et je pense par rapport à ce que vient de dire le Vice-président qu'il serait préférable pour des questions d'équilibrage dans les quartiers des villes d'avoir plutôt une politique de servitude mixité sociale que de relever mécaniquement le taux de 50 % de logements locatifs sociaux dans les opérations.

Je pense aussi qu'il faut veiller à ce que nos communes puissent obtenir une meilleure qualité de réalisation qui nous pénalise aujourd'hui. Je crois que dans le rapport, il y a deux exemples. Aujourd'hui sont classées en PLS les résidences autonomie et les résidences universitaires alors qu'en réalité beaucoup d'étudiants, par exemple, sont en-dessous du plafond PLS (Prêt locatif social) et relèveraient plutôt du PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) ou de PLUS (Prêt locatif à usage social). C'est mon cas, mais il y a d'autres communes, bien qu'ayant atteint les objectifs, se trouvent ensuite en commission SRU (Solidarité et renouvellement urbain) à la Préfecture parce que nous avons fait trop de PLS, alors qu'en réalité ces résidences s'adressent à des publics qui sont en-dessous des plafonds PLS.

Enfin, sur l'affectation des logements, je crois qu'il ne faut pas se voiler la face, il y a une certaine amertume des habitants dans nos communes qui n'ont pas accès aux nouveaux programmes qui se construisent. Tout simplement parce que la part communale d'attribution, vous le savez, de l'ordre de 10 %, est très faible, et qu'un certain nombre de concitoyens qui choisissent une commune d'élection ne peuvent pas évoluer parce que s'ils sont dans des entreprises de moins de 10 salariés, la commune ne peut pas leur proposer de logements. Donc, il y a une bonne gestion quantitative, mais il y a une gestion qualitative qui est défectueuse. On connaît le procès en favoritisme qui est fait aux élus. Je trouve que c'est parfaitement inacceptable. On devrait avoir une meilleure prise sur l'affectation des logements pour que les résidents d'une commune qui souhaitent y rester et puissent continuer à faire évoluer leur modalité d'accueil.

Je pense aussi qu'il est important que l'on travaille sur les typologies de logements. On l'a dit dernièrement lors de l'installation de la FAB (Fabrique de Bordeaux Métropole), le logement familial est en défaut. Souvent, on est plutôt sur des petits logements. On a besoin de logement familial et la recomposition des familles nécessite souvent cette typologie.

Enfin, cela paraît anecdotique, mais cela ne l'est pas du tout, je crois qu'il faut auprès des services de l'État, et même si c'est le rôle du législateur, insister sur la difficulté de gestion du double bail logement + parking. Nous sommes attachés à la qualité de l'espace urbain, et donc nous faisons réaliser un certain nombre de stationnements. En réalité, vous le savez, avec un accès au parking à 40 ou 50 euros par mois, nombre de ménages louent le logement, mais ne louent pas le parking. On a ce paradoxe de privés qui viennent louer des parkings dans les résidences sociales alors que les locataires eux-mêmes s'installent dans la rue, dégradent l'espace urbain. Je pense qu'il y aurait quelque chose à faire évoluer. Il semblerait légitime qu'à *minima* un parking soit attaché à chaque logement. Cela améliorerait grandement la qualité urbaine de nos territoires.

Voilà quelques remarques sur ce projet de délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, Chers Collègues, Jean-Jacques PUYOBRAU vient de mettre en évidence l'importance de la demande de logements. Nous alertions déjà en février de cette année, à la veille des municipales, sur le fort ralentissement voire la baisse des projets de construction de logements notamment sociaux. Tous les maires semblaient vouloir arrêter de construire, tournant le dos aux réalités démographiques, objectif de notre Métropole qui doit faire face à un manque de logements criant et qui continue à attirer entre 15 000 et 20 000 habitants par an. Aujourd'hui, nous voulons de nouveau tirer la sonnette d'alarme, comme a pu le faire également le Président de la Fédération des promoteurs dans le quotidien régional, sur la situation grave dans laquelle nous sommes en termes d'offre de logement face à la posture électorale des uns et des autres.

En aucun cas, aujourd'hui, nous ne devons laisser entendre que nous allons réduire la production de logements notamment sociaux tant le besoin est fort. Si nous partageons la position qu'il nous faut construire différemment, cela ne veut pas dire qu'il faut réduire. Tant de familles, d'étudiants, cela vient d'être évoqué, de salariés cherchent aujourd'hui à se loger, il est de notre responsabilité de trouver des réponses à ces attentes.

Le mal-logement fait partie des précarités de vie auxquelles doivent faire face trop de nos concitoyens. Il est temps d'être à la hauteur des enjeux et des attentes, et de développer un réel plan de construction de logements sur la mandature avec un effort considérable sur les logements sociaux avec la proposition d'une part de 50 % de logements sociaux dans tout nouveau projet immobilier.

Enfin, cette délibération aborde les VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) sur lesquelles notre groupe est sensible et s'est toujours exprimé. Je voulais simplement rappeler que, lors de la crise de 2008, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, ont été mises en place les VEFA pour venir au secours de la promotion immobilière alors en difficulté. Il s'agissait d'acheter en bloc des opérations alors en souffrance du fait de la crise. Ce qui était alors marginal est devenu insidieusement une manière de gérer la construction de logements HLM (Habitation à loyer modéré) au point que les VEFA représentent aujourd'hui 53 % de la production de logements sociaux au niveau national, et j'attire votre attention, nous avons aujourd'hui 300 VEFA proposées lors de notre Conseil.

Aujourd'hui donc, nombre d'acteurs ou de chercheurs dénoncent les dérives des VEFA. En effet, l'achat en bloc d'opérations à des promoteurs entraîne une réaction en chaîne. La première conséquence est celle de la perte de compétences au sein des équipes d'aménageurs qui voient leurs missions se réorienter de plus en plus vers la seule gestion du parc de logements. Il y a une absolue nécessité que la puissance publique et son bras armé que sont les aménageurs reprennent la main sur la conception des opérations sur le type d'habitats qu'il nous faut développer, sur la qualité même de cet habitat.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, qu'un état des lieux soit fait sur cette situation dans notre agglomération afin de permettre à l'ensemble des élus de cette assemblée et des Conseils municipaux d'avoir une pleine maîtrise de la situation sur la place des VEFA.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jacques MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots sur cette délibération qui vont d'ailleurs faire partiellement écho à la phrase qu'a dit Madame MELLIER à l'instant et à ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue Michel LABARDIN.

Tout d'abord la question du nombre, 2 800 est évidemment un petit peu en recul par rapport à ce que nous souhaitions. Pour autant cette évolution apparaît quand même, comme cela a été dit par le rapporteur, assez clairement conjoncturelle, et on peut espérer revenir à un niveau raisonnable et souhaitable pour l'avenir.

Pour autant, je ne voudrais pas que le débat sur le logement dans notre Métropole se résume à la seule question du logement locatif social. Cette question est importante, on l'a dit, elle est essentielle, mais elle ne résume pas tout. Et parfois, je suis un peu inquiet.

Michel LABARDIN a très bien dit, tout à l'heure, que l'une des questions auxquelles on est confronté aujourd'hui est celle d'être en capacité de loger nos habitants, les gens qui vivent et travaillent d'ores et déjà sur la Métropole, et d'éviter l'exode que l'on constate : des habitants à revenus faibles ou intermédiaires vers des espaces très éloignés avec toutes les conséquences que nous connaissons.

Face à cela, je veux dire qu'il faut aussi que l'on s'intéresse beaucoup au logement intermédiaire parce que nous n'avons plus les moyens, dans nos villes - et tous les maires le vivent, Michel LABARDIN l'a dit, tout le monde le vérifie - de répondre à leurs concitoyens qui sont des enfants, des petits-enfants d'habitants, qui connaissent par cœur la commune ou la Métropole, qui y sont attachés, mais qui ne trouvent plus chaussures à leurs pieds et qui, face au contingent obligatoire dont la part a été renforcée par l'État, ces derniers temps, n'ont plus de place entre, d'une part, le 1 % patronal, puis d'autre part, les contingents obligatoires.

Donc, cela veut dire qu'à un moment ou à un autre, il faudra dépasser ou remettre en cause cette lecture que nous avons du logement locatif social pour le penser aussi pour les gens qui habitent ici.

Enfin, nous avons entendu parler - tout à l'heure le rapporteur y faisait écho, Madame MELLIER également - de cette hypothèse d'un taux relevé à 50 % de logements locatifs sociaux pour avoir le soutien de la Métropole. Je pense que ce serait une erreur complète. D'abord, nous avons en cours une révision simplifiée du PLU (Plan local d'urbanisme) qui va bientôt déboucher et qui va nous permettre d'avoir un taux de construction encadrée à la fois logement locatif social plus logement abordable, accession abordable de 50 %. Voyons déjà ce que cette disposition nouvelle et importante va produire avant de commencer à penser à mettre en place une nouvelle hypothèse. Je pense qu'elle aura un impact très important.

Enfin, je voudrais aussi dire que nous sortons d'une période électorale qui a fait naître un certain nombre d'interrogations. Je dirais que des contradictions sont apparues. Tout à l'heure, on a rappelé que 50 %, même plus, de la production de logements locatifs sociaux sur l'agglomération est en dépendance directe des VEFA, c'est-à-dire de la construction de logements par des opérateurs privés. J'ai entendu, pendant la campagne électorale, sur différents territoires, beaucoup de critiques, de remises en cause, de sous-entendus qui amenaient à dire que l'on allait arrêter totalement de construire sur la Métropole. Évidemment, ce sont des propos d'estrade, et on sait bien qu'il n'en sera pas ainsi, mais même s'il en était un peu ainsi, cela veut dire que cette contradiction forte amènerait à une rétraction très importante du nombre de logements locatifs sociaux.

J'appelle aussi à ce que nous ayons des explications, que l'on sorte un peu des contradictions du discours électoral, et que l'on nous dise vraiment comment demain on va réussir à mettre en œuvre du logement intermédiaire, du logement locatif social, du logement abordable tout en maintenant, ou tout en ne s'éloignant pas trop, de certaines promesses électorales qui, à bien des égards, nous sont apparues comme démagogiques.

M. le Président Alain ANZIANI : Jean-Jacques, tu réponds ?

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je vous remercie pour vos interventions qui nous interpellent sur l'habitat et sur le logement de façon plus générale. À travers vos interventions, on se rend bien compte combien ce sujet est stratégique. Trop de nos concitoyens ne peuvent se loger sur nos communes et donc sur Bordeaux Métropole si ce n'est dans des conditions très difficiles et qui, quelquefois, peuvent les mettre en danger. En tant que maires, nous voyons cela assez régulièrement, en tout état de cause, trop souvent.

Effectivement, Monsieur MANGON a raison, il y a eu des propos d'estrade sur la dernière campagne électorale qui laissaient sous-entendre qu'il ne fallait plus construire sur la Métropole.

Enfin, mes Chers Collègues, comment cela serait-il possible ? La Métropole, de par son développement économique, accueille à peu près selon les sources, 10 000 personnes supplémentaires par an, naturellement puisque les personnes viennent chercher de l'emploi là où il y en a. Donc il est de notre devoir, à nous, maires, de pouvoir répondre à cette demande. Le bémol que je vais peut-être apporter est qu'il nous faut pouvoir répondre à cette demande, mais pas de n'importe quelle manière. Il faut pouvoir le faire de manière qualitative et maîtrisée car les personnes qui viennent sur nos communes, quelquefois y viennent par choix, par hasard, et si elles y viennent par hasard, il faut qu'elles aient envie d'y rester. Et là, nous devons en tant que maires leur proposer les services publics susceptibles de les intéresser et de faire en sorte qu'ils restent chez nous.

De plus, l'habitat maîtrisé, c'est aussi intégrer que la crise sanitaire nous interroge. Ne pas en tirer les leçons positives serait manquer un rendez-vous. Donc, oui, il nous faut construire, mais il nous faut construire qualitativement et dans le cadre de cette transformation écologique. Alors, il nous faut pouvoir là aussi discuter et négocier avec les porteurs de projets qu'ils soient d'ailleurs publics ou privés. Je préconiserai à ce titre, Monsieur le Président, que nous soyons en capacité d'opposer une charte sur la Métropole à l'ensemble des promoteurs dans le cadre de la transition écologique. Cela nous aiderait et cela viendrait, dans le cadre de la négociation que nous avons avec eux, nous aider dès lors que nous pourrions rencontrer ici ou là des difficultés.

Il y a des ressorts. J'en ai évoqué un tout à l'heure. Vous l'avez dit, un des freins est l'absence de politique foncière. Donc, il nous faut muscler cet établissement foncier que nous avons mis en place récemment pour qu'il devienne un réel outil permettant d'acquérir du foncier qui nous permettrait, d'une part, de construire, mais aussi de maîtriser les coûts. Nous avons aussi un problème de maîtrise des coûts sur l'agglomération qui n'est pas sans poser problème à nos concitoyens qui, s'ils veulent habiter sur la Métropole et s'ils ne peuvent pas, s'en vont au-delà des frontières de la Métropole, ce qui pose des problèmes de mobilité dont nous connaissons l'ensemble des contours. Il faut éviter cet étalement urbain, et pour cela, il nous faut pouvoir agir sur les prix de sortie au mètre carré, et je pense que la réponse, c'est une bonne politique foncière dans le cadre de l'habitat.

Sur les 50 % opposables, c'est une discussion. Aujourd'hui, elle n'est pas aboutie. Il y a une intention, mais je rappelle à celles et ceux qui, dans le cadre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), ne sont pas au rendez-vous... et je peux comprendre les raisons d'ailleurs, il ne s'agit pas forcément de construire du logement social s'il n'y a pas les infrastructures en termes de mobilités, bien entendu. Tout cela doit se regarder de façon globale, mais attention toutefois puisque d'ici 2025, les dispositifs coercitifs doivent être, là aussi, remusclés. Donc, je dis : « Chers collègues, soyez vigilants. » Mais vos interventions prouvent bien que tout ce volet habitat doit nous questionner voire nous re-questionner notamment au regard des demandes de nos concitoyens et de la crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Abstention ? Non. Vote contre ? Pas davantage. Unanimité, je vous remercie.

M. Philippe POUTOU : On ne va pas bâcler les votes, on n'a pas le temps, j'ai levé le bras, contre. Même si je suis tout seul, mais cela compte quand même.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Stéphane DELPEYRAT : Absolument. Donc, Monsieur PUYOBRAU, délibération 91 sur les aires de grands passages.

M. PUYOBRAU

(n°91) Aires de grands passages - Année 2020 - Participation financière de Bordeaux Métropole à la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage dans le cadre d'une convention de groupement - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Revenons, le sujet de la délibération est beaucoup plus limité.

Jean-Jacques PUYOBRAU : J'ai élargi un peu le débat, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Un peu, oui. Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Je n'ai pas bien entendu ce que disait Monsieur le Vice-président parce que, sincèrement, pour arriver à s'entendre dans cette salle, il faut vraiment prêter l'oreille parce que cela résonne de tous les côtés, et c'est difficile.

Juste, je profite de cette délibération pour avoir plus de précisions sur la troisième aire de grands passages qui fait défaut à notre agglomération. Je pense qu'il faudrait que l'on puisse avoir une idée claire des réflexions et des options qui sont sur la table ou peut-être sous la table, d'où mon intervention. Les maires sont saisis, en ce moment, de la question du

transfert de pouvoir de police spéciale en matière d'aires d'accueil ou de terrains de grands passages, et il est peut-être temps de ré-évoquer publiquement ce sujet qui est sensible dans la population, et qui, du coup, donne lieu à beaucoup de fantasmes.

Je crois comprendre qu'il y a des réflexions voire des réunions, et j'aimerais en connaître l'état exact d'avancement. J'ai entendu un petit peu ce que nous disait Monsieur PUYOBRAU. La question est donc assez simple : « Quelles sont les hypothèses envisagées ? Est-ce que tous les maires concernés par ces hypothèses sont associés aux réflexions en cours ? »

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous réponds tout de suite, ce n'est pas la question du jour. Aujourd'hui à 13 heures 40, on ne va pas se lancer dans un grand débat sur ce qui n'est pas l'objet du jour. L'objet du jour, c'est la participation.

Sur les aires de grands passages, oui, bien sûr, vous le savez, on a une obligation légale. Tous les Présidents de la Métropole le savent depuis des années et des années. Donc, la question est de savoir comment on va la satisfaire. Tout cela nécessitera beaucoup de concertations y compris avec ceux qui, finalement, s'interrogent, qui regardent, etc. Je pense qu'il est beaucoup trop tôt aujourd'hui pour que l'on tranche le débat et que l'on dise que la troisième aire sera ici. Il y a quand même des négociations préalables avec les personnes intéressées. Ne vous inquiétez pas, si vous étiez concernés, vous seriez déjà au courant.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Qui vote sur ce sujet précis ? Tout le monde ? À l'unanimité. Merci.

Unanimité

M. Stéphan DELPEYRAT : Délibération 93, Monsieur PUYOBRAU : « Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats ».

M. PUYOBRAU

(n°93) Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole médiation - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je pense que Renouveau Bordeaux avait demandé la parole. Monsieur POUTOU aussi, non ? Non. Alors Monsieur EGRON ?

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, merci. Très rapidement, vu l'heure avancée. Chers Collègues, cette délibération est importante. Monsieur le Président, plusieurs communes de la Métropole ont sur leur territoire des squats dont la ville de Cenon. L'existence de bidonvilles, car c'est ainsi qu'il faut nommer ces lieux, n'est pas acceptable au regard du problème humain que représentent les familles qui y demeurent, comme les difficultés émanant de groupes instaurant des incivilités au sein de ces espaces. Afin de trouver des solutions concertées avec Madame la Préfète, je reprends une suggestion qui émanait de Clément ROSSIGNOL-PUECH qui consiste à appréhender collectivement ce problème, notamment les squats les plus importants de la Métropole pour que nous puissions mettre en œuvre des solutions rapides et efficaces.

Je rappelle également que Cenon accueille 40 % de logements sociaux et très sociaux, et que notre commune ne doit pas cumuler les difficultés de cet ordre sur une période qui s'étendrait. Je sais, Monsieur le Président, toute l'attention que vous portez à cette question. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Harmonie LECERF.

Mme Harmonie LECERF : Les habitants des squats sont des publics mobiles. C'est une dynamique mouvante qui nécessite un engagement conjoint de nos communes. À ce propos, nous devons rester attentifs aux solutions proposées par l'État via la plateforme de résorption des squats. Lorsque l'on constate que sur un campement de 300 personnes, seules 3 familles se voient proposer une solution de relogement, nous sommes conscients que si évacuation il y a, plusieurs centaines de personnes vont se répartir sur nos territoires. On parle aujourd'hui de 130 squats et 3 000 personnes.

Le rôle du GIP Médiation (Groupement d'intérêt public) dans sa dimension « Mission squats », que ce soit bien clair, n'est pas d'ouvrir des squats et de favoriser l'installation, mais bien de faire de la médiation sociale, de l'orientation à l'accès au droit, de connaître les squats pour nous appuyer, nous communes et Métropole, dans nos actions en faveur de la lutte contre les conditions d'extrême précarité de vie de ces personnes.

Enfin, soyons collectivement conscients que les personnes qui vivent dans ces squats et ces campements et ces bidonvilles ne viennent pas pour nous embêter et revendiquer quoi que ce soit, mais pour trouver un abri, un lieu de vie. Tant que notre Métropole comptera plusieurs milliers de personnes sans logement ou réfugiées dans les squats et bidonvilles, nous aurons besoin des services du GIP Médiation et de ces travailleurs sociaux auprès des populations.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous allons voter pour cette délibération, mais on a quelques commentaires à faire.

Premièrement, on ne voit pas de bilan chiffré. Cela manque d'état des lieux de la situation. Harmonie LECERF vient de parler, par exemple, de 130 squats et de 3 000 habitants dans ces squats, mais c'est vrai que globalement on ne se rend pas trop compte de l'ampleur de la situation. Il serait important de le faire puisque cela montre à la fois l'urgence et l'importance du travail qu'il y a sur ces questions-là. On constate cela et on regrette ce manque de précisions. Les précisions, c'est : « Combien de squats ? Combien de personnes qui sont dans les squats ? Combien de personnes sans abri ? » Est-ce qu'il y a une possibilité d'estimer sur Bordeaux et sur son agglomération combien il y a de personnes aujourd'hui qui sont à la rue, que ce soit des réfugiés ou des personnes sans logement ?

Et puis aussi un bilan chiffré qui montrerait plus clairement quelle est la politique de relogement parce que l'on peut constater des squats, on peut constater des bidonvilles et les conditions, effectivement, ne sont pas satisfaisantes dans les squats, mais après quels sont les moyens et la politique menée pour essayer de reloger les familles ou l'ensemble des personnes concernées.

La deuxième chose que l'on tenait à dire était de souligner l'importance du travail des médiateurs, un travail qui est reconnu et qui est très apprécié par les habitants des squats, mais aussi des voisins des squats et aussi des associations évidemment investies. C'est

important. Et là-dessus, on pense qu'il faut donner plus de moyens encore, des moyens humains et matériels parce que ce rôle-là va être déterminant et encore plus important par la suite. On pense que l'État et les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer, donc de montrer clairement qu'ils ont une politique de soutien et de renforcement de ces moyens-là.

Dernier petit point. Petit point, façon de parler. Pendant que l'on discute de cette délibération qui va être votée, il y a des expulsions. Ce matin, il y a eu l'expulsion du squat rue Gravelotte à Bordeaux qui logeait quelques familles, depuis vendredi dernier. Et puis, on entend des menaces qui semblent de plus en plus claires sur la zone Rive droit. Cela fait un peu bizarre comme décalage. D'un côté, on discute pour arranger la situation, et puis de l'autre côté, il y a la politique brutale d'une Préfecture et d'un État qui ne veut rien entendre et qui remet les gens à la rue. Quelle est la possibilité pour des collectivités territoriales comme Bordeaux Métropole ou les mairies d'exercer une pression, de faire des déclarations, enfin d'essayer en tout cas de poser ce problème-là ? Parce que cela ne peut pas continuer comme cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite la parole en plus ? Personne. Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Non pas une conclusion, mais un constat. Je crois que si on rapproche ce projet de délibération avec le projet de délibération précédent sur l'aide à la pierre où je vous disais qu'il y avait 42 000 demandes d'appartements non satisfaites, il est très compliqué de regarder ces deux projets de délibération ensemble. 42 000 demandes de logements non satisfaites et une population dans les squats qui vit dans des conditions totalement déplorables en termes d'hygiène. C'est pour cela que l'intérêt du GIP est capital puisqu'il nous permet de pouvoir accompagner des familles entières sur des process d'intégration comme nous savons le faire. Je tiens d'ailleurs à remercier les médiateurs et l'équipe du GIP qui fait un travail formidable. Cela a été remarqué, et cela me fait plaisir. Cela signifie aussi qu'il faudra peut-être, Monsieur le Président, regarder comment on peut épauler, restructurer cette Mission squats au sein de la Métropole de telle sorte qu'elle puisse travailler plus en amont, permettant ainsi d'accompagner au mieux les populations qui peuvent et qui souhaitent l'être. C'est tout le paradoxe, effectivement, de la situation dans laquelle nous nous trouvons. D'un côté, 42 000 demandes de logements non satisfaites, et en face des populations squats pour lesquelles nous avons un devoir d'accompagnement et d'insertion dans le cadre du parc social. Il faut arriver à conjuguer tout cela, et c'est tout sauf simple. Les solutions qui sont un peu rapides et un peu simplifiées me paraissent quelquefois sujettes à caution ou en tout état de cause à regarder par deux fois avant de pouvoir les rendre opérationnelles.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité ? Unanimité.

Unanimité

M. Stéphane DELPEYRAT : Madame MELLIER, délibération 99 : « RER Métropolitain – Dossier Saint Mariens ».

Mme MELLIER

(n°99) RER métropolitain - études relatives à la création d'un origine/terminus ferroviaire à St Mariens - Décision - Autorisation

Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, bien évidemment, nous voterons ces deux délibérations. La première est indispensable au RER Métropolitain avec ce terminus pour pouvoir retourner les trains. Sur la deuxième, je vous avoue avoir quelques réserves concernant l'électrification de la ligne. Pourquoi ? Quand nous avons préparé ce RER Métropolitain, nous l'avons voté ici le 21 décembre 2018. La technologie n'était pas aussi avancée qu'elle peut l'être aujourd'hui. On parle aujourd'hui de « bimode », mais pas comme on les entendait précédemment. Ce n'est pas diesel électrique. Aujourd'hui, c'est bimode électricité hydrogène. D'autres constructeurs font également des batteries. Cela veut dire que je ne suis pas sûr que l'électrification soit vraiment nécessaire quand on sait combien elle coûte, et quand on sait combien il faudra sur ce RER Métropolitain faire des arbitrages. Que l'étude soit vraiment faite au minimum du minimum, c'est quand même une étude à un million d'euros alors que l'on pourrait se consacrer davantage à l'hydrogène parce que voilà bien une ligne sur laquelle nous pourrions être précurseurs pour essayer l'hydrogène.

En Allemagne, cela fonctionne bien. En plus, c'est une entreprise française qui a conçu le véhicule. C'est ALSTOM. Donc, s'il y a bien une ligne sur laquelle il faut mettre le paquet, c'est bien celle-ci qui permettrait de montrer tout l'intérêt et toute cette filière hydrogène que nous voulons créer ici sur notre agglomération. Donc, j'ai envie de dire que l'étude soit plutôt axée sur les modes plutôt que sur l'électrification. Il y a d'autres lignes où il faudra travailler sur des électrifications qui existent déjà. Je ne vois pas aujourd'hui en 2020, quasiment 2021, être obligé de planter des poteaux et de tirer des fils alors qu'il y a d'autres technologies qui fonctionnent plutôt bien.

Deuxième sujet, ce RER Métropolitain sera possible à 30 minutes ou à 15 minutes de fréquence si nous avons les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux. Ces aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, vous vous rappelez, ont fait l'objet d'une enquête publique qui a été compliquée, qui a été attaquée. Cette enquête publique a été confirmée puisque le Tribunal n'a pas suivi les opposants qui étaient contre cela. Donc, on respirait. Le Maire de Villenave-d'Ornon et le Maire de Bègles se disaient : « Enfin, je vais pouvoir avoir un cadencement sur mes gares. » Eh bien, non. Nous venons d'apprendre que tout cela ne pouvait pas se faire parce qu'il a été oublié, dans cette enquête publique, ce que l'on appelle, excusez-moi le terme, un « saut de mouton », c'est-à-dire de passer au-dessus de voies SNCF juste avant d'arriver sur la gare. Ce qui veut dire qu'il va falloir faire une nouvelle enquête publique avec les risques juridiques que cela va encore engager. Je ne désigne pas de coupable, sans doute que tout le monde en a une part de responsabilité, mais encore une fois, il vaudrait mieux que l'on sécurise bien nos dossiers d'enquête publique pour éviter d'y revenir comme c'est le cas aujourd'hui. Alors l'enquête publique, et puis des coûts supplémentaires parce qu'un saut de mouton, pour ceux qui connaissent un peu la SNCF, c'est quand même quelque chose qui va être extrêmement coûteux. Donc, les 800 à 900 millions que l'on donnait sont peut-être encore éloignés de la vérité. Ce RER métropolitain, il faut se pencher de manière extrêmement précise dessus. Faire attention de faire les études nécessaires, c'est pour cela que si on peut récupérer 400 ou 500 000 euros en faisant une étude minimale sur les modes et non pas sur l'électrification, ce sera toujours cela de pris. Cela plus cela, plus cela, au bout du compte, on pourra y arriver.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : J'allais dire : « Enfin, un rayon de soleil. » Je parle, bien sûr, des propos de mon ami DUPRAT sur l'hydrogène. Combien de fois je me suis fait railler ici quand je parlais d'hydrogène. J'avais l'impression de radoter un peu. Je l'avais évoqué à l'occasion du dossier FORD en essayant d'attirer l'attention du Ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE qui d'ailleurs était prêt à nous aider par rapport à l'acquisition de FORD dans la mesure où on arriverait avec un projet ficelé entre la Région, le Département, la Métropole et les entreprises. Et vous savez combien les entreprises sont prêtes : Air Liquide, Lyonnaise, ENGIE, enfin elles sont toutes là, plus le CEA du Barp qui a lui-même réservé des terrains pour aménager une usine de fabrication de piles à combustible et de l'hydrogène. Donc on sent bien qu'il y a un mouvement très fort qui se développe là-dessus.

Je souscris tout à fait à ce que vient de dire notre ami DUPRAT. C'est-à-dire qu'il y a l'occasion là de lancer une initiative. D'autres départements ont lancé l'initiative. Je rappelle la Vendée qui a lancé des plans d'éoliennes en mer pour fabriquer de l'hydrogène vert. Le territoire de Belfort. Le Danemark qui, dans 4 ans, sera indépendant sur le plan énergétique grâce aux éoliennes en mer qu'ils ont aussi installées et qui vont produire de l'hydrogène vert. Il y a aussi l'exemple de Pau. On pourrait multiplier les exemples. Il y a une chance à saisir. Je crois qu'il faut absolument que nous nous lancions dans cette énergie. C'est la seule qui soit inépuisable et décarbonée, si on la produit de manière décarbonée comme cela a été fait à Pau pour le tramway sur pneumatique qui existe là-bas. Donc, je nous encourage à poursuivre dans cette voie qui est une voie de l'espérance pour l'énergie.

M. le Président Alain ANZIANI : OK. Simplement restez en place puisque sinon on n'aura pas le quorum. Si on n'a pas le quorum, il faudra arrêter cette séance.

On a encore quelques dossiers. Si chacun fait un effort de concision, on devrait y arriver. Si maintenant chacun veut parler de l'état du monde, on n'y arrivera pas.

Qui souhaite intervenir ? Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Il y a beaucoup de choses à dire sur cette délibération, dans quelle direction on veut aller sur le sujet, mais je vais essayer de faire très rapide. Si on veut faire du RER métropolitain, un cadencement à 15 minutes, on aura sûrement besoin de faire beaucoup d'études et d'y mettre beaucoup d'argent. Le problème, aujourd'hui, c'est que l'on a déjà des études qui sont extrêmement chères, pas forcément tous les moyens, la capacité à savoir si ces coûts d'étude sont vraiment justifiés. On a aujourd'hui un temps qui nous est annoncé à 2028 pour le cadencement et la diamétralisation sur Saint-Mariens et Langon. 2028, peut-être que l'on ne sera même pas là pour le voir en tant qu'élus. On est quand même, aujourd'hui, sur des temps très longs. Je sais que c'est la SNCF. Je sais que tout cela est très compliqué, mais quand même. On nous parle de quelques centaines de millions d'euros au bout du compte, sans que l'on sache vraiment si on aura du quart d'heure ou du 30 minutes.

Ce que je dis aujourd'hui, c'est que si c'est pour faire un cadencement à 30 minutes, il faut voir si on a vraiment besoin de mettre tous ces millions d'euros. La question est à poser. Il faut voir avec la SNCF s'ils ont vraiment la volonté de le faire. On me dit que oui, mais tout cela reste à évaluer. Donc où va-t-on sur ce sujet ? Je sais que les études ont été faites, que beaucoup de gens se sont réunis, que tout le monde y va avec ses idées, et moi-même le premier. Mais quand même, lorsque l'on voit les millions qu'il va falloir allonger, plus le résultat en termes de difficultés par exemple ne serait-ce que pour avoir une tarification commune, de résultats en termes de voyageurs, il faudra bien que l'on sache quand même, à un moment, où on met les pieds.

Sur l'électrification et sur l'hydrogène, le projet aujourd'hui est d'électrifier la partie externe, c'est-à-dire Saint-André, Saint-Mariens. Pourquoi ne pas y mettre de l'hydrogène ? A mon sens, si on devait mettre de l'hydrogène quelque part, ce serait plutôt sur la ligne du Médoc parce que l'électrification, aujourd'hui, existe sur une partie de la ligne de Saint-André sur la partie bordelaise. Pourquoi ne pas y mettre de l'hydrogène, mais je pense qu'aujourd'hui le talon d'Achille de notre réseau en Gironde et qui est très utile, c'est la ligne qui va sur le Verdon. Cette ligne-là est en grande souffrance et peut-être que là, on aurait tout intérêt à faire comme cela se fait en Allemagne, à y expérimenter l'hydrogène parce que là, on aurait vraiment une ligne complète qui pourrait être mise en place rapidement. Ceci n'empêche pas d'étudier sur Saint-Mariens, mais je pense que cela serait bien, et cela serait très utile pour nous parce que moins la ligne du Médoc va fonctionner, plus on aura de difficultés sur notre rocade, sur la Métropole. Il y a là vraiment une urgence. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais tout d'abord féliciter les avancées sur le RER métropolitain. C'est une question essentielle à notre groupe en termes de mobilités et que nous défendons depuis plus de 30 voire 35 ans. Nous voudrions alerter le Conseil sur les délibérations présentées. Ces études sont intéressantes, notamment en matière de diamétralisation, cependant elles doivent nous interroger sur la continuité de la ligne. En effet, comme nous alerte le Comité de vigilance ferroviaire, les investissements qui risquent d'être consentis pour les travaux de la gare de Saint-Mariens correspondent peu ou prou au coût de rénovation de la ligne Blaye-Saint-Mariens. Donc, en ce sens, ne serait-il pas plus pertinent de flécher cet argent vers la rénovation de cette ligne qui pourrait desservir une Sous-Préfecture de la Gironde aujourd'hui enclavée ?

Cette situation oblige les habitants de ce secteur à prendre chaque matin leur voiture pour se rendre sur notre agglomération et contribue d'une part à la thrombose sur la rocade, et d'autre part aux émissions de CO₂. Le 6 octobre, à l'initiative du Comité de vigilance ferroviaire que j'ai cité, se tiendra d'ailleurs un rassemblement devant la Mairie de Blaye, sur l'ancienne voie, pour exiger cette réouverture. Nous y serons et nous invitons le plus grand nombre d'élus de ce Conseil à y être également présents.

J'entends aussi le débat sur l'hydrogène. Il faudrait aussi, dans ce débat entre l'hydrogène et l'électrification, poser la question de la possibilité de développer ou pas le fret ferroviaire, ce qui peut poser question sur le sujet de l'hydrogène.

Plus globalement aussi, nous ne pouvons que souhaiter la réussite et la montée en puissance du RER métropolitain dans les années à venir. C'est un enjeu majeur pour les déplacements des Girondins et la transition écologique. Une telle réussite ne sera pas sans conséquence sur notre réseau urbain et son influence. Or, celui-ci est déjà très chargé.

Cela doit nous inviter à réfléchir aux réponses à développer pour répondre aux besoins de la population. Nous savons ici qu'il n'y a pas qu'un seul type de réponse. C'est l'articulation et le développement de tous les modes non carbonés qui permettront de faire face aux enjeux : marche à pied, vélo, les transports en commun, sans rien ne nous interdire.

Notre établissement sera donc amené à redéfinir ses priorités en la matière dans les mois à venir. Nous restons convaincus qu'il ne peut y avoir de pause en la matière et que nous devons être offensifs et ambitieux pour répondre aux besoins de la population. En la matière,

le Gouvernement doit d'ailleurs prendre toutes ses responsabilités en sortant du discours et en mettant des moyens pour permettre aux collectivités de faire face à ces défis.

Nous venons vous redire ici qu'outre les Bus à haut niveau de service (BHNS) ou le téléphérique, une étude sérieuse doit être faite sur un métro de dimension métropolitaine. On parle de métro de Bordeaux, mais c'est métropolitain, la sémantique a tout son sens ici. Plutôt que d'écarter cette question-là *a priori*, nous nous posons la question de travailler sur une véritable étude à instruire et à débattre ici dans ce Conseil.

Nous voterons cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Très rapidement, au sujet de l'hydrogène, je crois qu'il faut rappeler simplement une cohérence. Avant tout, il faut travailler sur l'efficacité. Donc, aujourd'hui, quand on est dans une phase de réchauffement climatique, il faut regarder que tout ce qui est création pour créer justement cet hydrogène, est fait à 80 % par de l'énergie fossile, donc, on est sur des rendements très pauvres, très mauvais puisqu'aujourd'hui, on réchauffe majoritairement juste pour faire de l'hydrogène. Il y a un aspect de cohérence qu'il faut absolument clarifier tout de suite. Si on est dans les études, je pense que celles-ci doivent partir sur de bonnes bases, c'est-à-dire ne pas à faire une usine à gaz à partir de choses simples. Aujourd'hui, un rendement électrique est 90 %. Un rendement pour faire une machine et une usine à gaz, en amont pour créer de l'hydrogène, c'est 35 % de rendement, c'est-à-dire que l'on réchauffe à 65 %. Et puis, on veut travailler après coup sur la fabrication des outils pour refaire de l'eau et une énergie pour se bouger. Je crois que là-dessus il n'y a pas photo. Les rendements parlent d'eux-mêmes.

Ensuite, il y a quelque chose sur lequel les pays comme la Chine entre autres ont déjà travaillé, c'est ce que l'on appelle les « supercondensateurs ». On est en capacité, justement, nous, Français, Européens, de travailler sur cette technologie-là. Je crois qu'il y a aujourd'hui un gros retard au niveau des recherches en particulier sur les batteries à faible coût, à faible impact environnemental. Donc, nous parlons globalement à faible impact sur le climat et la biodiversité, ce qui veut dire derrière que des matières de recyclage comme le zinc, l'aluminium et le sel sont des batteries qui pourraient être sur le marché, et répondent totalement aux besoins à la fois des enjeux de demain, et en même temps au niveau des enjeux des générations futures.

M. le Président Alain ANZIANI : Bon, il faut arrêter, Marc, parce qu'il n'y a plus personne.

Marc MORISSET : Donc, soyons clairs et cohérents. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : On sera clairs et cohérents, mais soyons brefs aussi parce que, regardez, la salle se vide. Donc, tout cela ne servira à rien. Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Cela sera très court. Juste pour vous dire que l'on soutient pleinement ce projet de RER métropolitain parce que l'on partage le diagnostic que vous avez dressé, il y a quelques semaines, de la situation d'embolie généralisée sur la Métropole et de la nécessité d'investir dans de nouvelles infrastructures,

même si le débat que nous avons eu en début de Conseil sur la situation financière de la Métropole nous amènera sûrement à faire des choix, mais nous soutenons pleinement ce projet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. Je voudrais vous alerter et vous demander votre soutien sur deux projets.

Pour revenir sur la délibération de Madame MELLIER, elle a parlé de la gare de la Médoquine. La gare de la Médoquine, c'est un petit peu... pas l'enfant non désiré, mais cela fait 70 ans qu'elle est fermée, et nous avons appris, cet été, que les études avaient poussé son ouverture de 10 millions d'euros à un petit peu plus de 20 millions d'euros. C'est une situation qui n'est pas acceptable, que l'on peut regretter, mais on a eu souvent l'occasion de le redire : près de 4 500 personnes pourraient prendre la Médoquine tous les jours, et elle deviendrait deuxième ou troisième gare de l'agglomération. On peut comprendre les réserves de la Région. On pourrait les accompagner, mais d'après ce que j'ai cru comprendre, la Région souhaite de nouvelles études, de nouveaux audits sur ce qui a été remis par la SNCF Réseau. Cela peut s'entendre, mais cela va aboutir, une nouvelle fois, et cela ne serait pas acceptable, au report de l'ouverture de la gare de la Médoquine qui est, pour l'instant, prévue pour fin 2023. Je l'ai souvent rappelé, c'est souvent le Maire de Talence qui en parle, mais la gare de la Médoquine bénéficiera avant tout à des gens qui n'habitent pas la commune de Talence et bénéficiera, en premier lieu, à des étudiants qui pourraient s'en servir pour venir sur les campus de Carreire et sur les campus autour de Pessac, Talence, Gradignan. Je voudrais vous demander, très solennellement, pas un appui, mais une réunion d'urgence avec la Région, pour que les 8 mois d'audit que l'on vient de nous annoncer ne soient pas exécutés ou, en tout cas, que l'on puisse paralléliser les délais, sinon on n'obtiendra pas une ouverture de la gare de la Médoquine.

Mon deuxième sujet, c'est le transport en commun qu'il y a autour de la gare de la Médoquine, et c'est le BHNS. Vous vous êtes exprimé, de nombreuses fois, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, pour avoir une notion d'évaluation sur les projets d'extension de tram. Vous avez apporté votre soutien aux projets de BHNS. Sur la gare de la Médoquine, il y a un projet de BHNS qui a été voté à l'unanimité de cette assemblée, il y a un petit peu plus de 8 mois maintenant, et je voudrais avoir la confirmation, même si les études ont été un petit peu reportées compte tenu des contraintes des services, que le BHNS Thouars CHU, appelons-le comme cela, qui ira un jour à Bègles, et que l'on avait retardé pour lui permettre justement d'aller à Bègles, ne fait pas partie de la liste des projets qui feront l'objet d'une étude supplémentaire, et donc ne subira pas de retard. C'est très important pour nous. C'est très important pour les 9 000 personnes qui habitent à Thouars, et d'une façon générale, c'est un projet qui, compte tenu de l'unanimité qu'il avait eue ici, me semble-t-il, ne doit pas repasser par les Fourches caudines d'une évaluation supplémentaire. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Je réponds tout de suite aux deux questions d'Emmanuel SALLABERRY. Il est hors de question que l'on retarde. Ce n'est pas parce que l'on prend plus de temps pour réfléchir que ce qui est déjà engagé... La Médoquine pour nous est une priorité, je le dis très clairement. Évidemment, il y a une discussion avec la Région, on doit pouvoir y arriver. On comprend aussi les coûts, mais c'est une priorité. On sait très bien que ce sera un nœud très important pour arriver à régler les problèmes de mobilités dans la Métropole et ailleurs.

Quant aux BHNS, vous ne m'avez jamais entendu remettre en question les BHNS. Simplement, il faut qu'à un moment donné, on trouve les financements pour l'ensemble des projets. C'est sûr que le BHNS entre Thouars et Talence me paraît aussi tout à fait essentiel, mais ce sera l'objet d'un dialogue. Il faut qu'il y ait un consensus sur cette question, mais je suis persuadé que l'on parviendra au consensus. Jacques MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots en essayant d'être bref puisque j'interviens après beaucoup d'autres, pour dire que nous avons, avec l'affaire de Saint-Mariens, une opportunité unique. Les planètes sont alignées pour que l'on augmente notre niveau de jeu, et que finalement on prenne le pari que nous serons capables, sous 10 ans, de trouver ici une solution viable d'hydrogène. Je pense que nous avons tous les éléments.

Premièrement, la durée. On annonce 2028. Chacun d'entre nous ici, dans cette assemblée, sait bien que quelque chose d'annoncé en 2028 en matière de transport a peu de chance de se réaliser en 2028. Nous avons donc devant nous une dizaine d'années, ce qui est le temps nécessaire pour avancer réellement en matière de recherche et de développement et de trouver les solutions utiles.

Deuxièmement, nous sommes au début de la collaboration entre la Métropole et la Région. C'est la condition nécessaire, l'union de ces deux acteurs, pour que vraiment on puisse avancer sur des thématiques porteuses.

Troisièmement, nous avons commencé, il y a maintenant un an, sous le mandat de Patrick BOBET, une réflexion autour de l'hydrogène sur laquelle nous sommes tous conscients que pour qu'elle soit pertinente, il faut que l'on ait un développement en matière de transport.

Nous avons là, Monsieur le Président, l'occasion d'avoir une démarche expérimentale, prototypale ici en Nouvelle-Aquitaine et sur la Métropole bordelaise. Je crois qu'il faut abandonner le principe de l'électrification, coûteux par ailleurs, et orienter avec notre partenaire régional la question sur l'hydrogène ; l'hydrogène sur cette ligne, peut-être sur d'autres également, mais sur celle-là parce que c'est une opportunité qui ne se représentera pas de sitôt. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Gérard, tu veux dire un mot, mais bref.

Simplement une précision quand même. On est tous d'accord pour le RER métropolitain, pour l'hydrogène surtout si l'hydrogène est vert. Après, c'est une question de combien et quand.

Sur la Région, on a beaucoup de chance parce que l'on a aujourd'hui de belles entreprises qui se développent pour arriver à produire de l'hydrogène vert. Il y a beaucoup de projets. La difficulté, c'est qu'il faudra accompagner ces entreprises parce qu'elles n'ont pas toujours la capacité financière à financer de très gros projets.

M. Gérard CHAUSSET : Juste un point. Je trouve que ce qu'il nous manque, c'est notre propre expertise ferroviaire à un moment sur ce sujet. Là, je ne sais pas comment on va l'acquérir, et on est un peu à l'aveugle. Je pense que la Région aussi, peut-être moins que nous, mais on va engager des dizaines et des dizaines de millions d'euros - mis à part l'hydrogène qui est une recherche à part - mais on va engager des dizaines de millions d'euros, et en même temps, on a soit les études de la SNCF, mais là, c'est l'opacité totale. On le voit sur la Médoquine, c'est quand même incroyable. Ou sur le réseau sur lequel on n'a

aucune visibilité aussi. On nous annonce des coûts, des délais alors que l'on sait qu'il y a des choses qui sont possibles. Lorsque l'on a évoqué le sujet la première fois, rien n'était possible, et là, déjà en décembre, on va faire Libourne-Arcachon alors qu'au départ, ce n'était pas prévu. Nous avons besoin, si on veut s'engager, d'avoir notre propre expertise ou d'avoir accès à des études indépendantes de Réseau ferré.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Claude MELLIER, il faut que cela apporte quelque chose au débat. Vas-y.

Mme Claude MELLIER : Simplement pour confirmer les derniers propos qui sont tenus par Gérard CHAUSSET, je crois qu'effectivement, il serait bon que l'on ait nous-mêmes des études qui nous permettent d'avoir un recul et une connaissance. Je conforte tout à fait.

Concernant les aménagements ferroviaires du Sud de Bordeaux, il y a eu l'obtention d'une nouvelle Déclaration d'utilité publique (DUP). Ce que l'on demande, nous, c'est qu'il y ait des compléments et des précisions sur cette enquête. Ce qui a été fait nécessite des précisions parce qu'aujourd'hui tel que c'est engagé avec la SNCF, ce serait une augmentation limitée du nombre de trains qui seraient utilisés pour cette opération. La gestion des travaux a des incidences tant sur la gare de Bègles que sur la gare de Villenave. Donc, il nous faut des clarifications complémentaires sur la DUP qui a été engagée par la SNCF.

Précision, une réunion technique, vous avez remarqué quand même que c'est aussi très technique, mais c'est utile pour que l'on avance. Or, une réunion technique avait été prévue cet été avec la SNCF, elle a été annulée. De nouveau, une réunion technique doit avoir lieu en octobre précisément sur cette DUP concernant les aménagements du Sud de Bordeaux. On en est, pour l'instant, à des rencontres avec la SNCF pour essayer d'aller beaucoup plus loin dans la DUP.

Tout a été dit, je ne vais pas en rajouter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Claude de tes précisions. Unanimité ? Unanimité.

Unanimité

M. Stéphane DELPEYRAT : Délibération 102, Madame BLOCH : Construction du stade nautique métropolitain.

Mme BLOCH

(n°102) **Construction du stade nautique métropolitain à Mérignac - Demande de subvention - Décision -Autorisation**

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Brigitte de ta concision. Qui veut intervenir ? Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, sur cette délibération, nous souhaitons tout d'abord regretter une nouvelle fois le choix de la DSP pour gérer une piscine alors que, voilà des dizaines d'années, que nos municipalités gèrent des piscines

avec succès garantissant un prix d'entrée accessible à tous, et une gratuité pour tous les scolaires.

Aujourd'hui, par cette délibération, nous pouvons voir combien les différentes collectivités territoriales vont participer financièrement pour une structure d'ampleur puisque nous parlons ici d'un stade nautique de dimensions olympiques pour ensuite laisser sa gestion à un groupe de grandes entreprises privées. La gestion du Stade Matmut ne semble pas avoir fait réfléchir davantage. Nous savons que si la gestion de cet équipement nautique est déficitaire, ce sera à la collectivité de faire un chèque et nous savons que les usagers devront payer le prix fort pour avoir accès à cet équipement de loisirs.

Enfin, nous profitons de cette intervention pour rappeler aussi la nécessité de relancer le plan piscine pour permettre l'accès à nombre de familles et de scolaires de toute la Métropole à l'apprentissage de la natation. Nous serons vigilants à ce que nos piscines métropolitaines restent publiques et gérées par nos communes.

Ceci étant dit, nous voterons pour les demandes de subventions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. Très court, juste pour vous demander de ré-accélérer sur le Règlement d'intervention (RI) piscine complémentaire que l'on attendait qui avait été mis entre parenthèses pendant cette période électorale. Il y a un certain nombre d'investissements sur la Métropole qui, là aussi, concernent beaucoup de villes, qui pourraient être faits. Si jamais on ne fait pas ce RI complémentaire, on n'aura pas la capacité d'offrir plus de places, et donc encourager le savoir-nager. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons de bien vouloir nous présenter cela en Conférence des Maires, dès que possible, pour que l'on puisse faire des bons choix politiquement. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Je partage complètement. Fabien ROBERT.

M. Fabrice MORETTI : Merci. Je ne suis pas Fabien ROBERT, je suis Fabrice MORETTI, on n'était pas très, très loin.

Monsieur le Président, nous allons faire un retour vers le futur, si vous me permettez l'expression, et nous retrouver le 10 février dernier, date de votre ultime Conseil municipal de la mandature précédente. Au cours de cette séance, vous avez retracé la genèse du projet du futur stade nautique déclaré d'intérêt métropolitain par la gouvernance de l'époque dont vous faisiez partie, et que vous avez porté avec force. Cette gouvernance vous permettra à terme de mener à bien ce projet, l'accompagnement métropolitain tant sur le plan du montage financier que sur l'accompagnement technique est un gage de professionnalisme et de réussite. Je rappelle le coût global qui est aux alentours de 81 millions d'euros, et qui comprend la construction et l'exploitation. Bordeaux Métropole a participé de façon très importante à ce projet. Nous voyons donc au travers de cet exemple le bien-fondé de la cogestion qui permet de mener des projets qui répondent aux besoins des populations communales. Nous sommes toutes et tous conscients que, sans cette gouvernance, de multiples projets n'auraient pas pu voir le jour. Nous sommes toutes et tous conscients que, sans cette cogestion, des populations entières n'auraient pas accès à certains services et beaucoup de villes n'auraient pas pu mener des projets d'envergure.

Depuis le 10 février dernier, vous vous êtes laissé embarquer dans un choix dogmatique différent, mais qui, selon vous, se justifie. Auriez-vous, aujourd'hui, la possibilité de proposer un tel équipement à vos administrés sans l'accompagnement métropolitain ? Le groupe Métropole Commune(s) a pris acte de votre récent revirement, mais restera très vigilant sur la façon dont vous accompagnerez les projets communaux, tous les projets communaux.

En effet, Bordeaux Métropole est toujours un Établissement public de coopération intercommunale. Chaque commune qui compose la Métropole doit être accompagnée de la même manière sur ses projets structurants pour son territoire et ce, quelle que soit la couleur ou la tendance de son premier magistrat.

La commune reste le socle de l'organisation territoriale et ne devra pas faire l'objet d'une annexion pleine et entière comme certains le souhaitent déjà. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous auriez pu vous économiser cette intervention parce que mes propos ont toujours été très clairs. Il est évident, je le répète, que l'idée n'est pas de punir une commune parce qu'elle aurait mal voté. Monsieur MORETTI, écoutez-moi, avant de reprendre la parole. Cela fait partie aussi des règles de courtoisie. Une commune ne sera pas punie parce qu'elle a mal voté, ce serait absurde. Et croyez-moi dans le cours de ce mandat, il y aura de très beaux projets qui verront jour dans des communes qui ne font pas partie de la majorité. Cela n'a rien à voir. Je pense que vous êtes rassuré.

Mais Monsieur MORETTI veut répondre avant même que je lui ai donné ces précisions.

M. Fabrice MORETTI : Je vous rassure, je suis très attentif à ce que vous dites, aux engagements que vous prenez. Je veux juste vous rappeler que je suis un nouvel élu et que, par moment, je m'interroge sur cette nouvelle façon de fonctionner. Donc, je serai attentif bien évidemment dans les mois qui viennent aux engagements que vous avez pris.

M. le Président Alain ANZIANI : Je comprends bien qu'étant nouvel élu, vous n'avez pas encore la connaissance encore suffisante des dossiers, et de la façon dont nous procédons ici. Je l'admets tout à fait, mais je n'ai pas attendu votre intervention pour donner des précisions sur la façon dont j'envisageais la gestion de cette collectivité. Chacun le sait d'ailleurs. Madame BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Juste rapidement, par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par Monsieur FEUGAS sur la question de la DSP. Je crois que l'on ne peut pas faire l'amalgame entre la DSP et la question du stade parce que c'est un sujet bien différent. Si le choix a été fait en l'occurrence pour Mérignac, c'est parce que là, on n'est pas dans une piscine simplement, on est dans un équipement beaucoup plus large avec un espace bien-être, avec beaucoup d'activités complémentaires. Sachez quand même, et je trouve que c'est assez intéressant, que dans cet équipement-là, le tarif sera identique pour tous les habitants de la Métropole. C'est la première fois, et c'est le premier cas au niveau de la Métropole. Cela ouvre la porte d'ailleurs à une réflexion que je vous proposerai, si vous en êtes tous d'accord, de mener ensemble sur la question de l'accès et des tarifs pour les habitants de la Métropole aux piscines de la Métropole. Aujourd'hui on a des tarifs très différents bien sûr, puisque c'est de la responsabilité de chaque maire. Peut-être aurions-nous intérêt à travailler ensemble justement sur la question de ces tarifs pour permettre une meilleure accessibilité ? On a des habitants qui habitent aux frontières des communes, pour eux, ils peuvent aller dans une

piscine qui n'est pas celle de leur commune. Comment peut-on travailler sur cette question du tarif ?

Pour le Règlement d'intervention piscine, je parle sous couvert du Président puisque cela ne fait pas longtemps que je suis là, mais on y travaille avec les services. Je pense que c'est et que ce sera toujours un bon exemple de la manière dont toutes les communes sont servies ici équitablement, indépendamment bien sûr de leur étiquette politique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ah, Monsieur POUTOU, vous votez contre.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur POUTOU

M. Stéphane DELPEYRAT : Délibération 103, Madame BLOCH : Fabrique artistique et culturelle Pola.

Mme BLOCH

(n°103) Fabrique artistique et culturelle Pola - Subvention exceptionnelle de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU, je pense que vous voulez la parole.

M. Philippe POUTOU : Nous allons voter pour cette délibération, mais nous avons quelques commentaires à formuler. D'abord, je soutiens complètement le travail de la Fabrique POLA et puis au-delà de POLA, en fait, c'est aussi le signal que l'on veut donner à l'ensemble des acteurs du monde de la culture qui est déjà frappé par la crise, depuis longtemps, par les politiques budgétaires d'austérité. Voilà qu'avec la crise sanitaire, les choses s'aggravent. Cela a été dit par Madame BLOCH, et c'est autant plus important que la situation est très délicate pour le milieu de la culture. C'était pour tout cela.

Je voulais en profiter pour lire - ce n'est pas long, ne vous inquiétez pas - un texte d'un des responsables de la Fabrique POLA. J'ai l'autorisation de son auteur, qui réagit par rapport à la situation actuelle. Cela s'appelle *Notre terreur*. Et il dit :

« Voilà, c'est chose faite. Les restrictions sanitaires ont fini d'achever toute possibilité d'une vie culturelle. Par une constellation d'interdictions sourdes, de micro-impossibilités, de directives illisibles, la puissance publique amène chacun des acteurs à l'impossibilité de faire advenir la rencontre entre l'art, la culture et ses citoyens. Et chacun finit par jeter l'éponge, seul, de son propre chef, par épuisement, par impossibilité matérielle ou tout simplement parce que faire que culture et société dans ces conditions de déshumanisation n'est tout simplement pas le projet auquel nous avons tous adhéré en nous engageant dans la carrière culturelle. Uppercut, Le Volcan, Les Vivres de l'art, Rock School Barbey, Climax Festival

sacrifiés, FAB en danger, fragilisé, et j'en oublie. Nous ne pouvons plus continuer dans ces conditions.

À POLA, nous nous donnons quelques semaines pour voir et penser notre organisation publique au regard d'une année qui s'annonce mouvante et éprouvante. Nous ne voulons plus d'ajustements, de micro-concessions. Nous avons joué le jeu de la responsabilité et de la discipline, mais de cet engagement ne naît nulle confiance, nul soutien.

Continuer ? Tout arrêter ? Faire dans la demi-mesure ? Je pense que c'est une question que bien au-delà de la Fabrique POLA, nous devons débattre collectivement, nous, acteurs de la culture à Bordeaux, pour donner à voir à la puissance publique l'ampleur de l'hécatombe de son impact sur la vie sociale, économique et citoyenne de notre ville. Dans le cas contraire, notre colère sourde doucement devient rage. »

Donc c'était signé de Blaise, responsable de la Fabrique POLA.

Pour finir, juste un petit mot puisque l'on parle de culture et de précarité, pour exprimer un soutien au dessinateur de presse Marc LARGE qui vient d'être licencié assez brutalement du journal SUD-OUEST. On tenait à exprimer un soutien et au-delà de ce soutien personnel à Marc LARGE, c'est toute la question aussi de la précarité. À une époque où il y a le procès de Charlie, voir que les dessinateurs de presse sont assez mal traités de manière globale, mais c'est en lien avec la précarité qui règne notamment dans la culture.

Mme Anne FAHMY : Je ferai très court. Je vais raccourcir mon intervention initiale, mais on ne peut pas voter une subvention pour la Fabrique POLA sans penser au cri d'alarme, bien sûr, qui a été poussé cette semaine. Je sais que Madame la Vice-Présidente sera d'accord avec nous. Vous avez vous-même évoqué, dans vos propos introductifs, l'urgence et le grand péril du secteur de la culture. On doit leur manifester notre soutien. Notre soutien moral, peut-être, comme vous l'avez envisagé pour le tourisme, mais surtout on doit s'engager fermement à se mettre autour de la table et à trouver des solutions concrètes et des mesures pour sauver ce secteur de l'urgence.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. C'est important.

Mme Brigitte BLOCH : Juste un mot Président, pour dire que l'Été métropolitain a été totalement annulé, mais on a versé 100 % des engagements financiers de la Métropole pour les manifestations. Même chose pour celles du CODEV et rappeler aussi que l'on a cette responsabilité collective, y compris au niveau des villes puisque la responsabilité de la Métropole, dans le domaine de la culture, est assez limitée.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité ? Unanimité.

Unanimité

Mme Stéphane DELPEYRAT : Délibération n°106 : Fourrière, Madame DE FRANÇOIS, pour METPARK.

Mme DE FRANÇOIS

(n°106) Fourrière - METPARK - Mise en affectation - Emprise située impasse Maurice Lévy à Mérignac cadastrée AM 637 & Emprise bâtie située 11 bis avenue Gustave Eiffel cadastrée AM 638 et AM 622p. pour extension du site de Mérignac - Décision - Autorisation

Béatrice DE FRANCOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, je vous en prie.

M. Benoit RAUTUREAU : Madame la Vice-Présidente, bonjour, Messieurs, Mesdames. En introduction de cette délibération, vous rappelez l'état de saturation du site de la fourrière de Mérignac concernant le stockage des véhicules non roulants et hors gabarit. Vous actez par la même la nécessité d'agrandir le site afin d'optimiser le stockage de ces véhicules qui encombrant les espaces publics ou ouverts au public des différentes communes de la Métropole. Même si ce terrain bâti, dont vous nous proposez l'acquisition ce jour, sera très certainement une bouffée d'oxygène dans la gestion au quotidien de METPARK, nous ne pouvons que déplorer qu'il n'intégrera au mieux que la hausse actuelle de l'activité, mais qu'il ne règlera en rien la problématique conjoncturelle des 27 villes de la Métropole hors ville-centre ni le retard accumulé sur plusieurs années.

Alors que Bordeaux peine à remplir ses obligations contractuelles d'enlèvement des épaves sur son territoire, les 27 autres villes voient leurs espaces publics envahis occasionnant une image dégradée des communes et souvent même un problème de sécurité publique. Un minimum de 2 500 véhicules sont ainsi abandonnés hors de la ville-centre dans les parkings publics, privés, sur les trottoirs, sur la chaussée, qu'ils soient dégradés, désossés au fur et à mesure ou incendiés. Ces épaves, signalées depuis de nombreux mois voire de nombreuses années, contribuent à donner une image désastreuse de certains secteurs qu'ils soient résidentiels ou non, et sont en plus souvent l'objet de point de crispation vis-à-vis de ceux qui constatent qu'au bout de plusieurs mois, ces véhicules épaves sont toujours à la même place.

En effet, alors que Bordeaux bénéficie en moyenne de quatre plateaux d'enlèvement en journée et de deux en soirée, un seul plateau de journée assure quant à lui la mise en fourrière des véhicules sur les 27 autres communes de la Métropole et son activité est essentiellement centrée sur les villes de la première couronne de Bordeaux Métropole. Nous parlons bien de façon optimale lorsque le seul passage planifié dans le mois n'est pas annulé au dernier moment car la structure d'accueil de Mérignac est saturée, comme c'est le cas aujourd'hui, et comme cela le sera rapidement demain, du moins à partir du moment où ce terrain aura fait l'objet de travaux et pourra accueillir cette possible soixantaine de véhicules supplémentaires.

Comment Bordeaux Métropole peut-elle maintenir une continuité de service public et satisfaire les demandes des communes de la Métropole ? Comment peut-on débarrasser les communes de toutes ces épaves et traiter le retard accumulé ?

Nous voterons pour cette délibération, mais nous espérons qu'elle ne soit qu'un début dans une résolution du problème, car il y a vraiment un problème.

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, Béatrice.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Pour répondre brièvement, il y a effectivement un problème sur l'ensemble de la Métropole, en sachant qu'au départ, c'est la ville de Bordeaux qui avait le plus de véhicules à enlever, qui n'étaient pas des véhicules épaves. Nos communes périphériques sont victimes de tous ces véhicules qui sont en très piteux état, mais le plus grand problème en dehors du stockage est que la loi ne permet pas à nos polices municipales aujourd'hui d'être rapides parce qu'il faut identifier le propriétaire du véhicule et autres.

Je sais que le Gouvernement est en train de travailler sur ce sujet. La Métropole participera, je l'espère, aux discussions, mais un début de solution est là aussi. C'est vrai qu'il faut que nous regardions de plus près et cela va être fait, je pense, dans le prochain renouvellement de marché, comment nous pouvons faire puisque les distances kilométriques, les coûts, etc., ne sont pas les mêmes pour la fourrière. Je rappelle quand même que la Métropole est engagée financièrement avec METPARK, et que c'est là aussi un sujet qu'il faut regarder de très près.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est un vrai sujet. **Monsieur le Président de METPARK** va nous le dire.

M. Christophe DUPRAT : Oui, **Monsieur le Président**, d'abord, cette délibération est une bonne nouvelle parce que nous l'attendions depuis assez longtemps. Les considérations de changement de mandature, etc., l'ont retardée. Il faut se dire que les choses ont beaucoup changé sur la fourrière. Le marché qui avait été passé par METPARK d'enlèvement des voitures était, à son origine, 80 % pour Bordeaux et 20 % pour les autres communes. On est pratiquement à l'inverse. Sauf qu'avec le marché tel qu'il a été passé, quand on va chercher une voiture à Ambès, on met plus de temps que quand on va la chercher à la Barrière de Médoc. Le camion met plus de temps et l'entreprise qui avait été retenue dit aujourd'hui très concrètement : « Stop. Si on ne refait pas un nouveau marché, je ne suis plus en mesure... »

Deuxièmement, nous avons, ne serait-ce qu'il y a deux ans, entre 12 et 14 % des voitures qui n'avaient pas de propriétaires identifiés. Nous sommes à 38 % des voitures collectées qui n'ont pas de propriétaires identifiés. Donc, nous sommes obligés de rentrer dans une procédure qui est ce qu'elle est, et cela demande beaucoup de temps. Ce deuxième parking va nous permettre d'avancer, mais **Monsieur le Président**, on vous a adressé un courrier, il va falloir que l'on regarde à nouveau ce marché avec METPARK et sans doute puisque la fourrière est une opération dans les compétences de Bordeaux Métropole, regarder comment on pourra financer, de manière supplémentaire, ce service dont les communes ont besoin, nouveau marché, nouveaux prix. Je rappelle qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises sur le marché qui sont capables de pouvoir le faire parce que cela nécessite des véhicules spécifiques, tout un tas de choses. En tout cas, nous essayons au coup par coup de pouvoir améliorer les choses. Avec ce nouveau terrain, avec le nouveau marché, je pense que des marges de manœuvre pourront se faire. D'ailleurs, un certain nombre d'élus qui sont ici siègent à METPARK et ne manqueront pas de faire remonter tout cela de manière régulière.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Béatrice** tu veux ajouter un mot ?

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Non, tout a été dit, le volume d'enlèvement qui était sur Bordeaux, maintenant qui est à l'extérieur, la distance, le coût et le problème de stationnement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU ? Contre. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. le Président Alain ANZIANI : Il nous reste une motion, Delphine JAMET. Est-ce que Delphine est là pour nous la présenter ? Tu as la parole.

Mme JAMET

(n°120) Motion demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G, la réalisation d'une étude globale d'impact et le lancement d'un grand débat

Mme Delphine JAMET : Bonjour. Vous l'avez sur table. Je ne sais pas si vous souhaitez que je la lise en entier ou pas ? Je peux vous épargner sa lecture. Il s'agit simplement de demander un moratoire auprès du Président de la République et du Gouvernement sur le déploiement de la 5G, la réalisation d'une étude globale d'impact et le lancement d'un grand débat tant au niveau local qu'au niveau national.

Je voudrais juste rappeler dans le contexte que cette demande de moratoire ne veut pas dire arrêt complet d'un an, deux ans, trois ans de la 5G. C'est juste, aujourd'hui, une pause pour avoir des études d'impact, lancer un débat sur une technologie qui, aujourd'hui, est peu connue et dont rien n'a été évalué.

Il s'agit juste d'un moratoire et donc de nous permettre d'écrire au Président de la République et au Gouvernement sachant que cette demande de moratoire s'inscrit de façon beaucoup plus large. Vous avez aujourd'hui des Sénateurs qui ont demandé un moratoire, des Ministres qui ont demandé un moratoire, la convention citoyenne qui a demandé un moratoire sur le déploiement de la 5G. Nous ne nous inscrivons pas là dans une idéologie, mais bien dans une vision de long terme d'une société, d'où cette motion.

Je serais ravie que l'on puisse l'adopter à l'unanimité.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. J'ouvre le débat. Oui, Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Vous voulez un débat sur un sujet aussi important et vous présentez une motion, en toute fin de Conseil, à 14 heures 45. C'est un peu contradictoire d'appeler au débat et de faire cela en catimini sur la fin d'un Conseil.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est constamment comme cela au Parlement, je peux vous rassurer.

M. Thomas CAZENAVE : Je n'en sais rien, je n'y siège pas Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Je peux vous le dire.

M. Thomas CAZENAVE : Donc on reste ici dans le Conseil métropolitain. Soyez exigeant au moins pour l'assemblée que vous présidez dans ces cas-là. Moi, je pense que c'est un sujet important. Je pense que l'on fait une grave erreur à demander cette motion. C'est très difficile, Madame JAMET, de démontrer quelque chose qui n'existe pas. Ce débat a eu lieu pour la 1G, la 2G, la 3G, la 4G, maintenant pour la 5G, peut-être pour la 6G. Attendez, tous les pays la déploient. Tous les pays la déploient et au moment où on veut faire l'industrie du futur, où on veut être un territoire d'innovation, on brandit la motion pour ne pas déployer la 5G alors qu'il y a un rapport commandé par le Gouvernement qui vient de mettre en avant que toutes les études qui existent démontrent qu'il n'y a pas d'impacts des ondes sur la santé. Je le redis : il est très difficile de démontrer quelque chose qui n'existe pas.

Et franchement, en termes de méthode, Monsieur le Président, je trouve regrettable que sur un sujet aussi important, on fasse une motion alors que l'assemblée est vide. Cela méritait pour le coup une lecture ensemble du rapport qui a été remis et un vrai débat. Et je trouve que c'est complètement contradictoire avec la méthode que vous venez d'employer.

Mme Delphine JAMET : Je voudrais juste rajouter Monsieur le Président que ce n'est pas un débat sur les impacts sanitaires, Monsieur CAZENAVE. Vous ne parlez que d'impacts sanitaires. Il y a des impacts climatiques, environnementaux, sociétaux et c'est là où on veut un débat national sur toutes ces questions aussi. Vous ne pouvez pas limiter... Quand on n'est pas d'accord avec vous, vous nous dites : « Ah oui, mais il n'y a pas d'impacts sanitaires. » D'abord, le rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) n'est pas sorti, je vous le rappelle.

Ensuite, il n'y a pas eu d'étude d'impact sur la 26 Giga Hertz. Dites-moi s'il y a eu une étude d'impact sur la 26 Giga hertz qui va être la future 5 G dans 3 à 4 ans ? Ce n'est pas le cas. Donc, aujourd'hui, on va développer une 3,5 Giga Hertz qui va nous servir qu'à quoi ? Dans les centres urbains, à désengorger la 4G. C'est cela, le sujet. Le moratoire, c'est juste sur de la 3,4 Giga Hertz pour désengorger les centres urbains.

Aujourd'hui, on n'a pas de fibre ni de 4G dans beaucoup de territoires. Donc beaucoup ne sont pas connectés à cause de cela. On demande juste un moratoire, pendant un instant *t*, pour réfléchir à toutes les conditions d'une meilleure prise en compte des impacts du numérique sur toute la société où il faut aller déployer en priorité. La question est là.

Ensuite, on nous dit : « Oui, les nouvelles technologies ». La voiture autonome, par exemple, Monsieur CAZENAVE, vous le savez vous-même, ne marchera qu'avec la 6G *a priori* d'ici 2028-2030. Vous n'avez aujourd'hui aucune loi qui autorise une voiture autonome à circuler dans notre pays ni dans les autres pays européens. C'est impossible. Ce que vous voulez faire, c'est dire : « On y va. » OK. Pourquoi pas ? C'est votre choix, sauf que je rappelle que le Président de la République s'est engagé à suivre les recommandations de la Convention citoyenne. Et sur la 5G, il y a une demande de moratoire. On demande juste d'étudier et après de déployer si c'est possible, s'il n'y a pas trop d'impacts. Je suis d'accord avec vous par contre sur le fait que cela mérite un débat bien en amont.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je pense qu'il faut rappeler simplement une cohérence. Monsieur CAZENAVE propose qu'il y ait un respect de la démocratie. Justement, c'est une opportunité cette motion. Cela ouvre un champ des possibles au débat. Ce moratoire répond totalement à sa demande. Mettons en débat les vraies questions de fond. Aujourd'hui pour commencer à pallier le déploiement de la 5G en

Chine, certains secteurs sont coupés parce que les différents réseaux plus la 4G, plus la 5G, génèrent une surconsommation locale et donc la Chine, de temps en temps, à certains endroits, la nuit ou à une certaine période, coupe sa 5G. À un moment donné, tout ce qui est débat sur le fond sanitaire et sur la démocratie, de savoir quel est l'outil que l'on nous met dans les mains fait partie d'une cohérence démocratique. Merci de respecter au moins cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut être clair, c'est une motion. Cette motion a une vertu, c'est d'ouvrir une porte au débat, là où les portes se sont fermées. Les portes se sont fermées parce qu'il n'y a pas eu de débat dans le pays. Les portes se sont fermées à la suite de la Convention citoyenne. Les portes se sont fermées parce qu'il n'y a pas eu d'études d'impacts, et nous, ici, localement, on dit : « On va ouvrir une porte. » Donc, cette porte, laissez-la s'ouvrir pour que le débat puisse avoir lieu, et c'est la décision que l'on doit prendre aujourd'hui. Merci.

Qui s'abstient ? On note les abstentions. Qui vote contre ? La motion est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur RAYNAL

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Vous pouvez aller déjeuner. Je voudrais remercier le personnel du restaurant qui a attendu la fin de nos débats pour que vous puissiez déjeuner. Donc, un grand merci à nos personnels.

La séance est levée à 14 heures 46.

Le Secrétaire de séance

Clément Rossignol-Puech